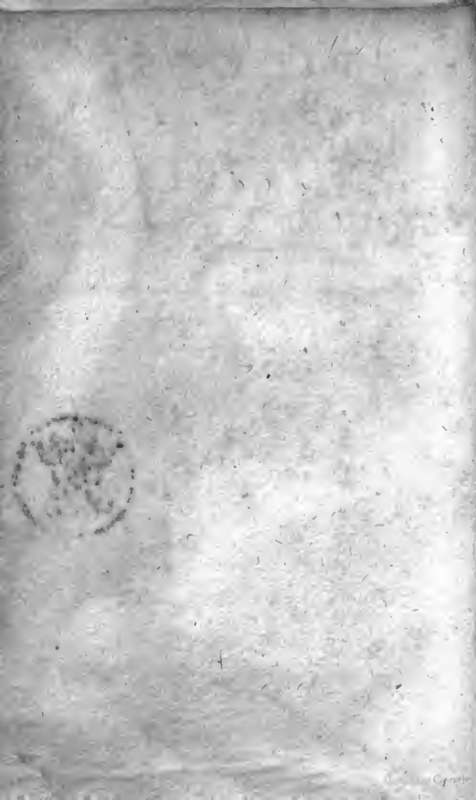
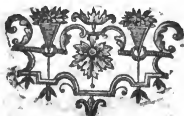


PIECES
POUR ET CONTRE
L'ESPRIT DES LOIX.

EN TROIS PARTIES.





A GENEVE,
Chez ANTOINE PHILIBERT
Libraire au Perron.

M. DCC. LII.

AVERTISSEMENT.

ON *a publié l'année dernière une brochure in-12. intitulée*, Observations sur l'Esprit des Loix, avec l'Examen de toutes les Critiques qui en ont été faites; *& on a donné cela comme une* Seconde Partie *des* Observations, *quoique ce ne soit point une suite de cet Ouvrage. Nous avons donc crû devoir changer ce Titre, & retrancher la première Piéce, sçavoir la* Critique, *parce qu'elle a été imprimée avec la* Défense, *à la suite de l'Edition de* Geneve *en 3 Vol.* in 8. *Le Recueil que nous publions peut se diviser en trois Parties, dont la première enferme les Piéces suivantes:*

SECONDE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.



RÉPONSE

A LA DEFENSE

DE

L'ESPRIT DES LOIX.



ON a répandu dans le Public une Brochure in-12, qui porte pour titre : *Défense de l'Esprit des Loix*. Dans cette Brochure l'Auteur prétend que l'on a critiqué sans fondement le Livre *de l'Esprit des Loix*. Si on l'en croit, le Critique n'a vû & ne voit que des mots. (p. 19.) » Il semble »avoir juré de n'être jamais au fait de la »question, & de n'entendre pas un seul des »passages qu'il attaque. (*page* 124.) Ses feuilles ressemblent à un ouvrage, qui, com»me les songes d'un malade, ne fait voir »que des phantômes vains. « (*p.* 170).

Il faut compter beaucoup sur la crédulité

d'un Lecteur, pour hazarder de pareilles forfanteries. Des reproches que l'on a faits à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, il y en a sur lesquels il essaye de se justifier, & ne le fait pas ; il y en a sur lesquels il n'ose pas même tenter de se justifier. Commençons par ceux-ci.

Nous avons reproché à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* d'avoir dit : »Qu'il s'en faut »bien que le monde *intelligent* soit *aussi bien* »gouverné que le monde physique« : ce qui suppose en Dieu un défaut de sagesse, & un manque de puissance. A ce reproche point de réponse. Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit : »Que *la vertu* n'est point »le *principe* du gouvernement Monarchi- »que ; que dans les Monarchies la politique »fait faire les grandes choses, *avec le moins* »*de vertu qu'elle peut* ; que les Loix tiennent »la place de toutes les vertus héroïques que »nous trouvons dans les Anciens, & dont »*nous avons seulement entendu parler* ; que »les Monarchies n'en ont *aucun besoin* ; que »l'*Etat nous en dispense* ; que la vertu n'est »point *nécessaire* dans un Gouvernement »despotique, que l'honneur y seroit dan- »gereux. « Point de réponse.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit ; » que le Monachisme est né dans les »les pays chauds d'Orient, où l'on est moins »porté à l'action qu'à la *spéculation*. « Nous lui

lui avons reproché d'avoir mis fur la même ligne avec les Dervichs de la Religion Mahometane & les Pénitens idolâtres des Indes, les Moines les plus faints & les plus édifians de l'Eglife Catholique. Nous avons relevé ce que dit l'Auteur, que » dans le »midi de l'Europe, les Loix qui devroient »chercher à ôter tous les moyens de vivre »fans travail, donnent à ceux qui veulent »être trop oififs des places propres à la vie »*fpéculative*, & y attachent des richeffes »immenfes. « A ces reproches point de réponfe.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir »dit, qu'il eft quelquefois *fi néceffaire* aux »femmes de répudier, & qu'il leur eft tou»jours fi facheux de le faire, que la Loi eft »*tyrannique*, qui donne ce droit aux hom»mes fans le donner aux femmes. «

Nous avons ajouté que l'Auteur établit pour *regle generale*, « que dans tous les pays »où la Loi accorde aux hommes la faculté »de répudier, elle *doit auffi* l'accorder aux »femmes; & que dans les climats où les »femmes vivent fous un efclavage domefti»que, il femble que la Loi *doive* permettre »aux femmes la répudiation, & aux hom»mes feulement la divorce.» Point de réponfe.

Nous avons dit que l'Auteur n'a pû s'empêcher de laiffer voir fon chagrin fur le

changement que la Religion Chrétienne a apporté aux Loix Romaines, qui accordoient des récompenses à ceux qui se marioient, ou qui punissoient ceux qui ne se marioient pas. » On trouve dit-il, les mor»ceaux de ces Loix dispersés..... dans le Code *Théodosien* qui les a abrogées, dans »les Peres qui les ont censurées, sans doute »avec un zèle louable pour les choses de »l'autre vie, *mais avec très-peu de connois»sance des affaires de celle-ci.* » Nous avons encore observé que l'Auteur se plaint de ce que des Sectes » de Philosophes avoient at»taché une idée de perfection à tout ce qui »méne à une vie spéculative; d'où l'on avoit »vû naître l'éloignement pour les soins & »les embarras d'une famille; que la Religion »Chrétienne venant après la Philosophie, »fixa, pour ainsi dire, des idées que celle»ci n'avoit fait que préparer; que Constan»tin, sur des idées prises de la perfection du »Christianisme, dressa des Loix qui affoi»blirent l'autorité paternelle, & que pour »étendre une *Religion nouvelle*, il fallut *ôter* »l'extrême dépendance des enfans, « A ces reproches point de réponse.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit : » Le Célibat fut un conseil du Chris»tianisme. Lorsqu'on en fit une Loi pour »un certain ordre de gens (le Clergé,) il »en fallut chaque jour de nouvelles pour ré»duire

»duire les hommes à l'obſervation de celle-»ci. Le Légiſlateur *ſe fatigua*; IL FATIGUA »LA SOCIÉTÉ, pour faire exécuter aux »hommes par précepte, ce que ceux qui »aiment la perfection auroient exécuté »comme conſeil. « Point de réponſe.

Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit que » la Religion Catholique convient »mieux à une Monarchie, & la Proteſtan-»te à une République. «

Nous lui avons reproché d'avoir dit, »que quand *Montezuma* (Prince Idolâtre) »s'obſtinoit tant à dire que la Religion des »Eſpagnols étoit *bonne pour leur pays*, & »celle du Mexique *pour le ſien*, *il ne* diſoit »pas UNE ABSURDITÉ &c. « A ces reproches point de réponſe.

Voilà donc une grande partie de nos reproches, à quoi l'Auteur n'a pas même tenté de répondre ; & l'on vient nous dire que nous nous formons des monſtres pour les terraſſer! l'Auteur répéte ſans ceſſe que nous ne l'avons point entendu. La preuve que nous l'avons très-bien entendu ; & qu'il n'en doute pas, c'eſt qu'il décline le combat, & qu'avec beaucoup d'eſprit, il ne trouve point de réponſes à des reproches accablans.

Sera-t-il plus heureux ſur les articles qu'il a choiſis, pour nous convaincre de l'avoir attaqué injuſtement ? L'Auteur dit,

que pour le rendre plus odieux, nous l'avons fait Spinosiste & Déiste, quoique ces deux idées soient contradictoires. Nous avons fait de l'Auteur un Sectateur de ce qu'on appelle aujourd'hui la Religion naturelle. Nous avons crû voir dans ce qu'il dit des *rapports nécessaires* qu'ont entre eux tous les êtres, l'enchaînement que *Pope* y met dans son *Essai sur l'homme*; & nous avons dit que l'Auteur des Lettres contre *Pope* a prouvé que le sistême de ce Poëte Anglois rentre dans celui de *Spinosa*. L'Auteur des Lettres contre *Pope* n'a point prononcé absolument que *Pope* fût Spinosiste; mais il a dit après l'avoir prouvé, qu'il craint bien que le Dieu de *Spinosa* ne soit le Dieu de *Pope*. L'Auteur de la *Défense*, c'est-à-dire l'Auteur même de *l'Esprit des Loix*, demande s'il est Spinosiste, lui qui a rejetté la fatalité des Athées; lui qui a distingué le monde matériel d'avec les intelligences spirituelles; lui qui a reconnu des rapports de justice & d'équité antérieurs à toutes les Loix positives; lui qui a dit: » Cette Loi, »qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée »d'un Créateur, nous porte vers lui, est la »premiere des Loix naturelles par son im»portance, &c. »

Qui voudroit se donner la peine de recueillir ce que *Spinosa* dit de la grandeur de Dieu, & de ce que l'homme lui doit à titre

titre de premier Etre, on pourroit demander si celui qui dit de Dieu de si grandes choses, est un Athée. *Spinosa* dit qu'il y a un Dieu, un Etre infiniment juste, miséricordieux, & le modèle de la véritable vie; qu'il est seul & unique; qu'il est par tout, & que rien ne lui est caché; qu'il a un droit souverain & une puissance absolue sur toutes choses; qu'il est indépendant, & qu'il agit par lui même, qu'il a fait toutes choses, & qu'il les gouverne avec une sagesse admirable; que celui qui nie les Histoires sacrées, parce qu'il ne croit pas qu'il y ait un Dieu qui gouverne tout par sa providence, n'a ni religion ni piété; que le sommaire de la Loi divine, & le plus grand de ses commandemens, est d'aimer Dieu pour lui-même, sans y être excité par les peines ou par les récompenses; que la seule idée que nous avons de Dieu, nous dicte clairement qu'il est notre souverain bien, & que sa connoissance & son amour est la fin derniere, & le but où doivent viser toutes nos actions. (*Tract. Theol. politic. cap.* 14.) Un Auteur (pourra-t-on dire) qui parle si dignement de Dieu & de l'amour qui lui dû, est-il Spinosiste? Non seulement c'est un Spinosiste; mais c'est *Spinosa* lui-même. Oui, dans ce même Livre où *Spinosa* parle de Dieu si dignement, *Spinosa* pose tous les fondemens de son Athéisme. Ce n'est donc

donc pas assez de dire, j'ai parlé contre la fatalité des Athées; il falloit de plus ne rien dire dont les Athées pussent s'autoriser. Nous avons reproché à notre *Jurisconsulte* d'avoir défini les Loix, les *rapports nécessaires* qui dérivent de la nature des choses. Nous lui avons reproché d'avoir ajouté que *dans ce sens* tous les êtres ont leurs Loix : que *la Divinité a ses Loix* : que le monde matériel a ses Loix : que les intelligences ont leurs Loix, &c. Sur quoi l'Auteur cite un Payen, qui dit que la Loi (c'est-à-dire le destin) *est la Reine de tous mortels & immortels*. Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir dit, que la Création, qui PAROIT ESTRE un acte arbitraire, suppose des regles *aussi invariables* que la fatalité des Athées. De ces trois articles, l'Auteur ne répond rien aux deux premiers; il ne veut pas nous dire pourquoi, après avoir médité vingt ans pour découvrir *l'Esprit des Loix*, il a changé la définition des Loix. Ce changement, avons-nous dit, n'est pas sans dessein. A cela point de réponse. Nous avons demandé pourquoi, voulant prouver que la Divinité a ses Loix (mais Loix qu'elle s'est faites), l'Auteur va chercher l'autorité de *Plutarque*, qui croyoit que les Dieux étoient soumis au destin. D'où vient cette préférence d'un Auteur qui admet le destin pour les Dieux mêmes, à tant d'autres qui en-

enseignent que Dieu est souverainement libre dans tout ce qu'il fait ? A cela point de réponse. Mais qu'a-t on répondu au dernier article ? Le voici : » Quand l'Auteur a »dit, que la Création qui paroit être un ac- »te arbitraire, suppose des regles aussi in- »variables que la fatalité des Athées, on »n'a pas pû l'entendre comme s'il disoit que »la Création fût un acte nécessaire comme »la fatalité des Athées, puisqu'il a déja com- »battu cette fatalité. De plus les deux mem- »bres d'une comparaison devoient se rap- »porter. Ainsi il faut absolument que la »phrase veuille dire : la Création, qui pa- »roit d'abord produire des régles de mou- »vemens variables, en a d'aussi invaria- »bles que la fatalité des Athées. « (*pag.* 13.)

Le Commentaire s'accorde t-il avec le texte ? c'est ce qu'il n'est pas aisé d'appercevoir. L'acte de la Création est l'acte par lequel Dieu a tiré tous les êtres du néant. Cet acte est-il arbitraire ? l'Auteur a d'abord répondu, il *paroit arbitraire* ; mais il a des régles aussi invariables que la fatalité des Athées : voilà le texte. Maintenant on nous transporte aux effets de la Création, aux régles par lesquelles Dieu gouverne le monde. Mais il ne s'agit pas des régles par lesquelles Dieu le conserve, il s'agit de l'acte même de la Création ; c'est de cet acte que l'Auteur a prononcé qu'il *paroit* être

être *arbitraire*, & qu'il a des régles aussi invariables que la fatalité des Athées. Ce que dit maintenant l'Auteur, le justifie-t-il? Point du tout. C'est une grande erreur, de soutenir que Dieu conserve le monde par des Loix aussi invariables que la fatalité des Athées. Dans le sistême de ces impies, Dieu ne sçauroit se défendre de la fatalité, il faut qu'il en subisse le joug. Il n'en est pas de même du Dieu que nous adorons : s'il a établi des Loix pour conserver le monde, qu'il a créé par un acte souverainement libre, il suit ces Loix avec une souveraine liberté & une entiere indépendance. L'Auteur soutient qu'il *seroit absurde* de dire que sans ces Loix le Créateur *pourroit* conserver le monde, puisque le monde ne subsisteroit pas sans elles. (*Esprit des Loix tom.* 1. *pag.* 2.) Est-il entré dans les profondeurs de Dieu, pour y découvrir toute l'étendue de son pouvoir? Dieu, dit-il, ne pourroit gouverner le monde sans les Loix qui sont établies. Comme si Dieu n'avoit pas une infinité de moyens de conserver le monde, indépendamment des Loix qu'il s'est prescrites. Est-ce que les Loix que Dieu suit aujourd'hui ont épuisé sa puissance? Les hommes, les animaux, les arbres, les plantes ne viennent à leur perfection que par des accroissemens insensibles : Dieu ne pouvoit-il pas contribuer à

les

les créer dans leur perfection, comme il le fit dans l'origine du monde? Que l'Auteur apprenne qu'il n'en est pas de Dieu comme des hommes; les hommes employent les moyens pour arriver à une fin, parce que ces moyens leur sont nécessaires; mais Dieu n'a pas besoin de moyens pour exécuter ses volontés. Quand il établit des Loix pour produire certains effets, c'est qu'il veut que ces effets soient produits par telles & telles Loix. Il ne veut pas les moyens comme cause nécessaire par rapport à lui, mais il veut qu'ils servent de moyens pour produire tels & tels effets. Saint Thomas l'a dit en deux mots: *Vult hoc esse propter hoc*; *sed non propter hoc vult hoc.* L'Auteur dit, que les Loix selon lesquelles Dieu a créé le monde, sont celles selon lesquelles il le conserve. (*ibid.*) Si l'Auteur croit à la révélation, Moïse lui dit qu'il se trompe. Quelles Loix Dieu a t-il suivies pour créer la matiere? Il a dit, & tout a été fait; il a commandé, & le néant même lui a obéi. D eu dit: que la lumiere soit faite, & la lumiere est faite avant que le soleil soit créé; Dieu dit: faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance, & l'homme sort des mains de Dieu sans génération, sans accroissement, & sans subir aucune des Loix que Dieu suit maintenant pour le faire arriver à l'age de maturité. Au reste,

si

si ce que dit l'Auteur étoit vrai, que les Loix que Dieu suit pour gouverner le monde, sont aussi invariables que la fatalité des Athées, les miracles ne seroient plus des miracles, ils seroient des suites nécessaires des Loix générales. C'est ce que *Spinosa* entreprend de prouver dans le sixiéme chap. de son Traité théologique & politique : il y enseigne » qu'il n'arrive rien dans la na»ture qui répugne à ses Loix universelles, »ni aussi qui n'y convienne, & qui n'en soit »une SUITE *infaillible* : que la nature ob»serve toujours des régles & des *Loix invio»lables*, bien qu'elles ne tombent pas tou»tes sous notre connoissance : que la natu»re garde *un ordre fixe & immuable* : que s'il »se faisoit quelque chose dans la nature qui »repugnât à ses Loix, il faudroit nécessai»rement que cette même chose répugnât »aussi à l'ordre que Dieu a établi de toute éternité dans l'Univers par les Loix géné»rales & universelles ; que par conséquent »on n'y pourroit donner créance, que l'on »ne s'exposât à douter de tout & à *tomber »dans l'Athéisme.* « (Remarquez ce zéle de *Spinosa* contre les Athées.) Il fait plus : il cite divers passages des Livres sacrés, où il prétend trouver en sa maniére » que la »nature garde en son cours une *Loi inviola»ble* : que ses Loix sont si parfaites & si fer»tiles, que l'on n'y sçauroit ajouter, & »que

»que l'on n'en peut rien ôter, & qu'enfin »*c'est notre ignorance qui nous fait prendre* »*les miracles pour quelque chose de nouveau.*

Que l'Auteur nous dise ce qu'il pense de *Spinosa*, & des conséquences qu'il en tire contre les miracles. Pour nous, nous soutenons hautement que les miracles ne sont point les effets des Loix ordinaires; que ces Loix n'ont rien qui ait trait à la fatalité des Athées; qu'elles ne sont Loix, que parce que Dieu veut qu'elles le soient, & qu'il sçait, quand il veut & comme il veut, se dispenser de les suivre. ,, Si Dieu, dit le ,,sçavant Evêque de Meaux, a astreint la ,,nature à de certaines Loix, il ne s'y as- ,,treint lui-même qu'autant qu'il lui plaît, ,,se reservant le pouvoir suprême de déta- ,,cher les effets qu'il voudra des causes qu'il ,,leur a données dans l'ordre commun, & ,,de produire ces effets extraordinaires que ,,nous appellons miracles, selon qu'il plai- ,,ra à sa sagesse de les dispenser. ,, (*Elevat.* ,,*tom.* 1. *p.* 134.) Il est donc faux & très faux, que les Loix que Dieu a établies pour le gouvernement du monde, soient aussi invariables que la fatalité des Athées.

L'Auteur nous vante son zéle contre *Hobbes*. Hobbes riroit d'un tel Adversaire. Quand on veut s'éloigner des Athées, il faut leur couper tous les chemins qui pourroient les rapprocher de nous. L'Auteur

teur a parlé avantageusement de la Religion Chrétienne, & il en rapporte les passages avec soin; nous ne l'avons pas laissé ignorer: mais il ne faut pas détruire d'une main ce que l'on paroît édifier de l'autre. *Spinosa* admettoit la révélation, mais pour n'y avoir d'autre égard que celui qu'il voudroit. Ecoutez cet impie: il ne nie point qu'il y ait eu des Prophêtes; il admet les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; il appelle Jesus-Christ la bouche de Dieu; il parle avec respect des Apôtres; il les appelle Saints; il les cite pour appuyer ce qu'il dit. Mais en même tems il détourne le sens des Ecritures; il s'en joue, & donne des leçons pour n'y trouver que ce que l'on veut. Il ne défend pas de croire les Mystéres: mais il n'oblige pas à les croire. Il réduit le dogme nécessaire à quelques articles, qui peuvent être connus par la lumiere naturelle: sur tout le reste il permet de penser ce qu'on voudra. A l'égard du culte extérieur, il le soumet à la puissance séculiere. Nul, dit-il, ne peut s'acquitter de l'obéïssance qu'il doit à Dieu, qu'en accommodant le culte extérieur de la Religion à la paix de la République; & par conséquent en exécutant tout ce qu'il plaît aux Souverains de commander. (*ch.* 19.) Donc quand „ *Montezuma* s'obstinoit „tant à dire que la Religion des Espagnols „étoit

„étoit bonne pour leur pays, & celle du „Mexique pour le ſien, il ne diſoit pas une „abſurdité. „ Cette réflexion, comme l'on voit, naît tout naturellement des principes de *Spinoſa.* L'Auteur ſe défend d'être Spinoſiſte; nons ſommes fâchés de trouver dans ſon Livre de ces traits qui décélent un Auteur. Celui que nous venons de citer, en dit trop; il n'eſt pas le ſeul que nous aurons occaſion de relever.

L'adreſſe de l'Auteur, pour nous refuter, eſt de jetter, quand il peut, un ridicule ſur ce que nous diſons; en ne rapportant de notre texte que ce qui entre dans ſon deſſein, & en ſupprimant ce qui le dérangeroit. Le mot qu'il a vû au commencement de notre Critique, lui a paru tout-à-fait propre à égayer ſa matiere. Il en eſt de même du péché originel, & de la grace dont il prétend qu'il n'a pas dû parler dans un ouvrage où il traite des Loix en Juriſconſulte politique. Il eſt aiſé de faire rire le monde d'un Auteur, quand on l'habille à ſa façon; mais lorſqu'il réparoît dans ſon naturel, le ris change en indignation contre le Cenſeur. Nous avons dit que l'Auteur ſuppoſe par tout que les hommes ont été créés avec l'ignorance & la concupiſcence, ſujets aux maladies & à la mort. Quand on demeure court ſur un pareil reproche, eſt-on en droit de badiner ſur celui

lui qui le suit, que chez l'Auteur il n'est pas question de péché originel? Nous avons ajouté, que ne sçachant pas comment les hommes ont été formés, l'Auteur aime mieux imaginer avec les Payens, un tems où les hommes ont vêcu en Sauvages, que de puiser dans les Livres saints ce qui y est dit de la Création du premier homme, de sa chûte, & des maux qu'elle a causés. Sur ce dernier article, l'Auteur dit qu'il lui a été permis de supposer un homme comme tombé des nues, laissé à lui même, & sans éducation avant l'établissement des sociétés. (pag. 43.) Quoi! Pour prouver ce que l'homme doit à Dieu, ce qu'il se doit à lui-même, & ce qu'il doit aux autres, il faut supposer l'homme comme tombé des nues? Que des Payens se repaissent de pareilles idées, ce sont des Payens: mais qu'un Jurisconsulte, dans le sein de la Religion Chrétienne, ait recours à de pareilles chiméres, pour y trouver l'origine & l'Esprit des Loix, c'est ressembler à un homme qui fuiroit le soleil, & s'enfonceroit dans des ténébres bien épaisses, pour voir plus clair.

Nous avons reproché à l'Auteur de n'avoir donné à la Loi que prescrit nos devoirs envers Dieu, que le cinquiéme rang dans l'ordre des Loix naturelles, quoiqu'il l'ait regardée comme la premiere dans son im-

por-

portance. Il répond qu'il a dit de cette Loi, qu'elle est la premiere Loi naturelle, la plus importante; qu'au fond il pense comme nous. En avons-nous donc imposé à l'Auteur? Voici son texte : Cette Loi, a-t'il-dit, „ qui „ en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un „ Créateur, nous porte vers lui, est la pre- „ miere des Loix naturelles *par son importan- „ ce, & non pas dans l'ordre de ces Loix.* „ Dire de la Loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu, qu'elle est la premiere des Loix naturelles par *son importance, & non pas* dans l'ordre de ces Loix, c'est dire qu'elle est la premiere Loi naturelle la plus importante. C'est l'échapatoire que notre Auteur a imaginé pour se disculper : toute sa défense n'est remplie que de pareils subterfuges. Il ne cherche pas à éclairer, mais à éblouir. Oui, l'Auteur n'a mis que dans le cinquiéme rang la Loi qui prescrit à l'homme ses devoirs envers Dieu. La paix, le soin de se nourrir, le mariage, la formation des sociétés, sont les quatre premieres Loix que l'Auteur découvre dans l'ordre des Loix naturelles. La raison qu'il en donne, c'est que l'homme dans l'état de nature auroit plûtôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair, dit-il, que les premieres idées de l'homme ne seroient pas *des idées spéculatives.* Il songeroit à la conservation de son être. (*Esprit des Loix p.* 5.),

Ainsi selon l'arrangement de notre Jurisconsulte, ce n'est qu'apres avoir satisfait aux besoins du corps, après avoir eu des enfans, après s'être uni en société, que l'homme commence à se demander, qui suis-je? de qui tiens-je mon être? & que dois-je à celui qui m'a créé? C'est alors que se présentent les idées spéculatives, (remarquez ce terme) & que l'homme commence à penser Religion. · Où puise-t-on de pareils sentimens? Est-ce dans l'Evangile? Est-ce dans la droite raison? Non: mais dans les ténébres d'une raison corrompue. C'est là que Messieurs *de la Religion naturelle* puisent leur Code. A-t-on tort de les décrier? Notre Auteur dans sa Défense se plaint du reproche que nous lui avons fait, d'avoir donné à *Bayle* la qualité de *grand homme*: mais il ne dit pas que c'est à Bayle *flétrissant la Religion Chrêtienne.* Nous avons cependant mis ces mots en italique, pour montrer sur quoi tomboit notre Censure. Nous avons loué l'Auteur d'avoir refuté *Bayle*, qui flétrissoit la Religion. Mais il nous a paru bien étrange que le moment d'après il l'ait qualifié un grand homme. J'aurois pû, dit-il dans sa Défense, appeller *Bayle* un homme abominable; mais je n'aime pas à dire des injures. Si vous êtes si reservé pour les termes que vous regardez comme injurieux, ne prodiguez pas ceux qui renferment des éloges. Dire de *Bayle* flétrissant la Religion

gion Chrétienne, c'est un abominable, ce n'est pas une injure, c'est une vérité. Mais donner à *Bayle* la qualité de *grand homme*, dans le tems même qu'on le réfute comme flétrissant la Religion, c'est au moins un éloge bien déplacé.

Nous nous sommes plaints d'un autre éloge, celui des Stoïciens. L'Auteur répond qu'il a loué la morale des Stoïciens, & rien de plus; mais jusqu'où a-t-il loué la morale de ces Philosophes? Après avoir dit que les diverses Sectes de Philosophie étoient chez les Anciens des especes de Religion il ajoute: „ *Il n'y en a jamais eu* dont les principes fussent „ plus dignes de l'homme, & plus propres à „ former des gens de bien que celle des Stoï- „ ciens..... Elle *seule* sçavoit faire les citoyens, „ elle *seule* faisoit les grands hommes: elle „ *seule* faisoit les grands Empereurs.... Il sem- „ bloit que les Stoïciens regardoient *cet esprit* „ *sacré*, qu'ils croyoient être en eux-mêmes, „ comme une espece de Providence favora- „ ble, qui veilloit sur le genre humain. Nés „ pour la société, ils croyoient tous que leur „ destin étoit de travailler pour elle; d'au- „ tant moins à charge, que leur récompen- „ se étoit toute dans eux-mêmes; *qu'heureux* „ *par leur Philosophie*, il sembloit que le seul „ bonheur des autres pût augmenter le leur. „ Nous avons demandé si un éloge si outré d'une Secte orgueilleuse & impie, pouvoit par-

tir de la plume d'un Chrétien ; & l'Auteur embarrassé de cette question, a pris le parti de supprimer ce que nous venons de rapporter de son texte ; aprés quoi il nous dit qu'il ne pense pas comme les Stoïciens, qui admettoient la fatalité. Mais plus les Stoïciens auront été irréligieux envers Dieu, & plus l'Auteur sera coupable d'avoir dit de leur Religion, qu'il n'y en a *jamais eu*, dont les principes fussent plus dignes de l'homme, & plus propres à former les gens de bien, & qu'elle seule sçavoit faire les Citoyens, les grands Hommes & les grands Empereurs. Quand on parle ainsi d'une Secte Antichrétienne, & que l'on dit : je suis Chrétien, le dit-on sérieusement ?

Nous avons reproché à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, d'avoir dit que les Loix civiles de *quelques pays peuvent* avoir eu des raisons pour flétrir l'homicide de soi-même ; mais qu'en Angleterre on ne peut pas plus le punir, qu'on punit les effets de la démence ; que chez les Anglois l'homicide de soi-même est l'effet d'une maladie ; que cette action tient à l'état physique de la machine, & est indépendante de toute autre cause. L'Auteur continue à penser sur l'article des Anglois comme dans son Livre, ce qui fait horreur : mais le texte que nous venons de rapporter va plus loin. On n'y blâme l'homicide de soi-même, que pour *quelques pays qui peuvent avoir eu des* rai-

raiſons de le flétrir. Ce qui ſuppoſe que dans preſque toute la terre, l'homicide de ſoi-même ne doit point être flétri.

L'Auteur eſſaye de ſe juſtifier ſur l'article de la Polygamie : mais qu'il ſe juſtifie mal ! Il paſſe ſous ſilence le reproche d'avoir dit, que la Loi qui ne permet qu'une femme, eſt conforme au phyſique du climat de l'Europe, & non au phyſique du climat de l'Aſie ; que c'eſt pour cela que le Mahométiſme a trouvé tant de facilité à s'établir en Aſie, & tant de difficulté à s'établir en Europe ; que le Chriſtianiſme s'eſt maintenu en Europe, & a été détruit en Aſie ; & qu'enfin les Mahométans font tant de progrès à la Chine, & les Chrétiens ſi peu. (p. 412.) Ce texte ne méritoit-il aucune réponſe ? En voici un autre que nous avons omis. L'Auteur dit, „ que dans les Pays du midi il y a dans les „ deux ſexes une inégalité naturelle. Que les „ femmes y ſont nubiles à huit, neuf & dix „ ans, & qu'elles ſont vieilles à vingt ans. „ Sur quoi il faut obſerver que les femmes „ n'ayant plus alors les agrémens de la beau- „ té : *il eſt très-ſimple* qu'un homme, lorſque „ quelque Loi (civile) ne s'y oppoſe pas, „ quitte ſa femme pour en prendre une au- „ tre, & que la Polygamie s'introduiſe. „ N'eſt-ce pas juſtifier les abus que d'en chercher la raiſon dans la nature, & de dire qu'il *eſt très-ſimple* de les ſuivre ? Nous avons re-

proché à l'Auteur d'avoir dit que la Loi de la Polygamie est une affaire de calcul. Il répond que c'est le titre d'un Chapitre, & que ce titre ne doit pas avoir un sens plus étendu que celui qu'on lui donne dans le chapitre même. Eh bien! en résultera-t-il que nous ayons eu tort de nous plaindre? Voyons: Après avoir dit que dans les climats froids de l'Asie, il naît plus de garçons que de filles, l'Auteur ajoute: c'est, disent les Lamas, la raison de la Loi qui chez eux permet à une femme d'avoir plusieurs maris; sur quoi il nous renvoye à une note marginale, où il dit qu'un des deux Mahométans Arabes qui allerent aux Indes & à la Chine au neuviéme siécle, prend cet *usage* pour une prostitution; parceque rien ne choquoit tant *les idées Mahométanes*. Mais pourquoi cette abomination paroît-elle si peu choquer les idées Chrétiennes de l'Auteur? Un Disciple de Jesus-Christ, doit-il être moins frappé qu'un Disciple de Mahomet, d'une pareille prostitution? L'Auteur continue, & dit: „ J'ai peine à croire qu'il y ait beaucoup de „ Pays où la disproportion soit assez gran- „ de, pour qu'elle *exige* qu'on y introduise „ la Loi de plusieurs femmes *ou la Loi de* „ *plusieurs maris*. Cela veut dire seulement „ que la pluralité des femmes, *ou même la* „ *pluralité des hommes est plus conforme à la* „ *nature* dans certains Pays que dans d'autres “

Donc

Donc s'il y a des pays où il naisse plus de garçons que de filles, cette disproportion exigera qu'on y introduise la Loi de plusieurs maris. Nonobstant tout cela, l'Auteur veut qu'on le trouve innocent. Il a fait, dit-il, un Chapitre exprès, où il traite de la Polygamie en elle-même, & où il la blâme. S'il blâme la Polygamie; pourquoi dit-il, que c'est une affaire de calcul? Pourquoi dit-il que la pluralité des maris est plus conforme à la nature dans certains Pays que dans d'autres? Pour que l'on pût dire de la pluralité des maris, qu'elle *est plus conforme* à la nature dans certains Pays que dans d'autres, il faudroit qu'il y eût des cas où cette monstrueuse Polygamie pût être conforme à la nâture; mais il n'y en a point. Loin d'être conforme à la nature, elle en sera toujours le deshonneur; & ce sera toujours par un oubli des premieres Loix de la nature, qu'il se trouvera des peuples assez grossiers, pour introduire chez eux une aussi honteuse prostitution. L'Auteur l'a blâmée dans un endroit de son Livre, & nous l'accusions de ne l'avoir pas fait. Sur cet article il a raison de se plaindre. Voici de quelle maniere la chose est arrivée. Un ami qu'on avoit prié de lire la feuille avant d'être imprimée, mit en note, que » la Polygamie d'une femme » qui a plusieurs maris, est un désordre monstrueux, qui n'a été permis en aucun cas, » &

»& que l'*Auteur* ne distingue en aucune sor»te de la Polygamie d'un hommes qui a plu»sieurs femmes. « Par l'*Auteur*, l'ami entendoit l'Auteur de la feuille, qui n'avoit pas fait sentir combien la Polygamie d'une femme qui a plusieurs hommes, est plus honteuse que l'autre. Mais celui qui fut chargé de faire imprimer, crut que la note regardoit l'Auteur de l'Esprit des Loix, & mit sur son compte ce que l'on disoit de l'Auteur de la feuille; on inséra donc cette note dans le texte: & on le fit si mal, que la réflexion qui vient après, forme un sens ridicule. En retranchant la note qui a été insérée dans le texte, tout devient clair & se suit naturellement.

L'Auteur se plaint encore, de ce que nous lui attribuons d'avoir dit que la Religion doit permettre la Polygamie dans les Pays chauds, & non pas dans les pays froids. Nous avons cru que c'étoit ce qu'il vouloit faire entendre, quand il a dit que la Loi qui ne permet qu'une femme, est conforme au physique du climat de l'Europe, & non au physique du climat de l'Asie; que c'est pour cela que le Mahométisme a trouvé tant de facilité à s'établir en Asie, & tant de difficulté à s'établir en Europe; que le Christianisme s'est maintenu en Europe, & a été détruit en Asie; & qu'enfin les Mahométans font tant de progrés à la Chine, & les Chrétiens si peu. A quoi bon ces

ces réflexions, si ce n'est pas pour dire que la Religion doit s'accommoder au climat, si elle veut s'y établir ou s'y conserver?

L'Auteur de la *Défense* fait un titre particulier *du climat*; mais il n'ose rapporter les endroits sur lesquels on l'a relevé. Il affoiblit, il déguise, & ne dit presque que des choses vagues; c'est-à-dire qu'il ne répond point. Il répond encore plus mal sur l'article de la tolérance. Nous avons cité de lui un fort long texte, dont *Spinosa* se glorifieroit. L'Auteur en rapporte les premieres lignes. » Lors, ,, dit-il, que les Loix de l'Etat ont cru devoir ,, souffrir plusieurs Religions, il faut qu'elles ,, les obligent aussi à se tolérer entr'elles. ,, L'Auteur ne vas pas plus loin, & d'un air aussi aisé, il dit : *on prie de lire le reste du Chapitre.* Pour épargner au Lecteur la peine de l'aller chercher, nous le transcrirons de nouveau. Le voici : ,, C'est un principe, que ,, toute Religion qui est reprimée, devient ,, elle-même réprimante. Car sitôt que par ,, quelque *hazard* elle peut sortir de l'oppres- ,, sion, elle attaque la Religion qui l'a répri- ,, mée, non pas comme une Religion, mais ,, comme une tyrannie. Il faut donc que les ,, Loix exigent de ces diverses Religions, ,, non seulement qu'elles ne troublent pas l'E- ,, tat, mais aussi qu'elles ne se troublent pas ,, entr'elles. Un Citoyen ne satisfait pas aux ,, Loix, en se contentant de ne pas agiter le

,, Corps

„ Corps de l'Etat ; il faut qu'il ne trouble pas „ *quelque Citoyen* que ce soit. Comme il n'y a „ gueres que les Religions intolérantes qui „ ayent un grand zéle pour s'établir ailleurs, „ parce qu'une Religion qui peut tolérer les „ autres ne pense gueres à sa propagation, „ ce sera une très-bonne Loi civile, lorsque „ l'Etat est satisfait de la Religion déja éta- „ blie, de ne point souffrir l'établissement „ d'une autre. "

Voilà le Chapitre que l'Auteur prie de lire tout entier. Il n'a osé le rapporter ; & sçachant qu'il est peu de Lecteurs qui veuillent se donner la peine de suivre une dispute, il couvre sa retraite d'un air de sécurité. On n'imagine pas qu'un Auteur prie de lire un Chapitre qui lui fait son procès. L'Auteur de la *Défense* est plein de ces petits artifices. Les trois quarts & demi des Lecteurs s'y laissent prendre. Dans la recherche qu'a fait des Loix notre Jurisconsulte, en a-t-il trouvé quelqu'une qui permette d'abuser ainsi de la crédulité des hommes ? Il poursuit, & dit : „ On a beaucoup crié sur ce que l'Auteur a „ ajouté.... Voici donc le principe fondamen- „ tal des Loix politiques en fait de religion : „ quand on est le maître dans un Etat de re- „ cevoir une *nouvelle Religion*, ou de ne la „ pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir*. Quand „ elle y est établie, il faut la tolérer. » (. p. 119.) Ce texte, quand il seroit seul, dit à qui veut

veut l'entendre, qu'il faut fermer la porte à la Religion Chrétienne dans tous les Etats où elle n'est pas encore établie. Mais ce texte réuni avec tout ce qui précéde, ne permet pas de douter que la Religion Chrétienne ne soit confondue avec toutes les autres. Cependant l'Auteur veut nous persuader que l'on a pris l'allarme bien mal à propos. » On »objecte, dit-il, que l'Auteur va avertir les Princes Idolâtres de fermer leurs Etats à la »Religion Chrétienne. Effectivement (ajou»te t-il) c'est un secret qu'il a été dire à l'o»reille au Roi de la Cochinchine. « (p. 110.) Nous ne sçavons pas ce que penseroit le Roi de la Cochinchine de l'avis que l'Auteur donne aux Princes infidéles; mais nous sommes assurés que l'Empereur de la Chine liroit avec plaisir ce que nous allons transcrire du Livre de l'Esprit des Loix (liv. 25. ch. 25.) L'Auteur parlant de la propagation de la Religion, dit: ,, Tous les Peuples d'Orient, excepté ,, les Mahométans, croyent toutes les Reli,, gions en elles-mêmes indifférentes.. Mais ,, il n'en résulte pas qu'une Religion apportée ,, d'un Pays très-éloigné & totalement diffé,, rent du climat, de mœurs & de manieres, ,, ait tout le succès que sa sainteté devoit lui ,, promettre. Cela est surtout vrai dans les ,, grands Empires despotiques: on tolére d'a,, bord les Etrangers, parce *qu'on ne fait ,, point d'attention à ce qui ne* PAROIT PAS *bles-*

ser

„ *ser la puissance du Prince*; on y est dans *une* „ *ignorance extrême* de tout. Un Européen „ peut se rendre agréable par de certaines „ connoissances qu'il procure; cela est bon „ pour *les commencemens*; mais sitôt que l'on „ a quelque succès, que quelque dispute s'é- „ léve, que les gens qui peuvent avoir quel- „ qu'intérêt sont *avertis*, comme cet Etat par „ sa nature demande *surtout la tranquillité*; „ que *le moindre trouble peut le renverser*, ON „ PROSCRIT *d'abord la Religion nouvelle &* „ *ceux qui l'annoncent*: Les disputes entre „ ceux qui prêchent, venant à éclater, on „ commence à se dégoûter d'une Religion „ dont ceux même qui la proposent ne con- „ viennent pas. L'Empereur de la Chine se-roit-il mécontent d'un Auteur, qui décrit de la maniere qu'on vient de lire, ce qui s'est passé à la Chine au sujet de la Religion Chré-tienne: *Quand on est le maître dans un Etat, de recevoir une nouvelle Religion, ou de ne la pas recevoir; il ne faut pas l'y établir.* Le nouvel Empereur de la Chine a suivi ce plan, que notre Jurisconsulte appelle le principe fon-damental des Loix politiques en fait de Re-ligion. Loin de plaindre un pays dont on bannit Jesus-Christ & son Evangile, on sent que l'Auteur applaudit à la fausse sagesse d'une Cour qui craint le glaive que Jesus-Christ est venu apporter sur la terre, & qui sacrifie au repos mal entendu d'un Etat, des biens infi-

ni-

niment plus précieux que tous les Royaumes & tous les Empires. L'Auteur se défend d'être Sectateur de la Religion naturelle : ici son langage le décéle. Il n'a pas été dire son secret à l'oreille au Roi de la Cochinchine : mais son Livre parle pour lui à tous les Princes Infidéles. L'Auteur veut que les Loix empêchent de troubler quelque Citoyen que ce soit sur l'article de la Religion. Il est bien juste que l'Auteur qui parle si souvent pour les autres, ne s'oublie pas lui-même. Il prétend qu'il est de l'intérêt de l'Etat de ne pas gêner les esprits. Si on l'en croit, la maniere dont nous l'avons critiqué, est la chose du monde la plus capable de borner l'étendue, & de diminuer la somme du génie national. Il n'y a point, ajoute-t-il, de génie qu'on ne rétrécisse, lorsqu'on l'envelopera d'un million de scrupules vains..... Il n'y a ni science ni littérature qui puisse résister à ce pédantisme. (pag. 119.) *Spinosa* dit la même chose, qu'on doit laisser la liberté du raisonnement : »qu'elle est trés-importante & trés-nécessaire »pour les Sciences & pour les Arts, qui ne »peuvent être cultivés avec succès, que par »ceux qui sont libres de préjugés & de con-»trainte. « *Spinosa* parle ainsi dans le vingtiém chapitre de son Livre, fait pour prouver, que *dans une République libre, il doit être permis d'avoir telle opinion que l'on veut, & même de la dire.*

Nous ne suivrons pas l'Auteur dans les ré-

fle-

flexions qu'il fait sur ce qu'il appelle *erreur particuliere du Critique*. Nous prions seulement de comparer la réponse de l'Auteur avec notre texte, & l'on verra si nous avons eu tort d'entendre de la Religion Chrétienne ce qu'il prétend n'avoir dit que de la Religion Judaïque & de la Religion Mahométane.

Sur l'article du mariage, dont l'Auteur rapporte l'établissement à l'obligation qu'a le pere de nourrir ses enfans, nous avons dit : »Un Chrétien rapporteroit l'institution du ma-»riage à Dieu même, qui donna une com-»pagne à Adam, & qui unit le premier hom-»me & la premiére femme par un lien in-»dissoluble, avant qu'ils eussent des enfans »à nourrir. »

L'Auteur répond : » qu'il est Chrétien, »mais qu'il n'est point imbécille ; qu'il adore »ces vérités, mais qu'il ne veut point mettre »à tort & à travers toutes les vérités qu'il »croit : que l'Empereur *Justinien* étoit Chré-»tien, & son Compilateur aussi ; que cepen-»dant ils définissent le mariage, *l'union de »l'homme & de la femme, qui forme une société »individuelle* ; qu'il n'est jamais venu dans la »tête de personne de leur reprocher de n'a-»voir pas parlé de la révélation. » (p. 130.)

Voilà bien du feu, mais il est aisé de l'éteindre. La définition que *Justinien* donne du mariage est très-sensée & conforme à la révélation. Si on avoit demandé à *Justinien* ce

ce qui a fait établir le mariage, il n'auroit pas répondu comme l'Auteur *de l'Esprit des Loix*, que *c'est l'obligation naturelle qu'a le pere de nourrir ses enfans.* On est époux avant d'être pere, & on peut être époux sans être pere. L'obligation qu'a le pere de nourrir ses enfans, est une suite du mariage : mais la cause de son institution, est la naissance des enfans. Quand Dieu eut donné une épouse à Adam, il dit : *Croissez & multipliez.* Si l'Auteur l'avoit dit, personne ne l'auroit pris pour un imbécille, & l'on auroit reconnu à ce langage, le langage d'un Chrétien.

Vient enfin l'article de l'usure, où l'Auteur de la *Défense* se croit à l'aise. Il y employe *quarante* pages en raisonnemens. Nous lui avons reproché d'avoir dit : » *Il est clair* »que celui qui a besoin d'argent *doit le louer*, »comme il fait toutes les choses dont il peut »avoir besoin.... c'est bien une action très- »bonne de prêter à un autre son argent sans »intérêt : mais on sent que *ce ne peut être* »*qu'un conseil de Religion*, & non une Loi »civile. «

S'il y a texte au monde qui soit clair, c'est celui-ci. Cependant l'Auteur prétend que quand il a dit que le prêt sans intérêt ne peut être *qu'un conseil de Religion*, il n'a parlé du prêt que dans son rapport avec le commerce des divers Peuples ou avec les Loix civiles des Romains; & que s'il avoit parlé là nommé-

mément de la Religion Chrétienne, il auroit employé d'autres termes, & fait ordonner à la Religion ce qu'elle ordonne, & conseiller ce qu'elle conseille. (p. 145.) Est-ce pour être entendu que l'Auteur écrit? Nous avons de la peine à croire qu'il s'entende lui-même. Quand il voudra, lui, qui nous renvoye à la Logique naturelle, nous mettre son argument en forme, nous tâcherons de lui répondre. En attendant, nous persisterons à soutenir que l'Auteur de *l'Esprit des Loix* permet l'usure, & qu'il ne fait du prêt gratuit qu'un conseil de Religion. Autre réponse qui n'est pas plus intelligible : Nous lui avons reproché d'avoir dit, qu'il est permis à un Créancier de vendre le tems, & nous avons raporté son texte, où il parle ainsi : „ Celui-là paye moins, dit *Ulpien*, qui paye „ plus tard. Cela *décide* la question si l'intérêt „ est *legitime*, c'est-à-dire si le Creancier *peut* „ *vendre le tems*, & le Débiteur l'acheter. „ L'Auteur répond, » qu'il ne parle que des „ dispositions politiques des Romains, de „ la Loi de *Flaccus*, & de l'opinion de *Paterculus*; de sorte que cette Loi de *Flaccus*, l'opinion de *Paterculus*, la réflexion „ d'*Ulpien*, celle de l'Auteur se tiennent & „ ne peuvent pas se séparer. « (p. 169.) La Loi de *Flaccus* réduisoit l'intéret à trois pour cént. *Paterculus* blâmoit cette Loi. L'Auteur l'approuve, & n'y voit aucune injustice. Il s'au-

s'autorise d'*Ulpien*, qu'il prend de travers, pour *décider* que le Créancier *peut vendre le tems*, & le Débiteur *l'acheter*: donc nous avons eu tort de nous récrier contre une décision si contraire aux bonnes mœurs. C'est ici où il faudroit dire, les ténébres mêmes ne sont pas plus obscures. (p. 11.) L'Auteur a crû qu'en payant de mots scientifiques, il étourdiroit son Lecteur; c'est ce qu'il fait souvent dans sa *Défense*; il rapporte de son Livre des Chapitres entiers, qui ne menent à rien, & il laisse de côté des textes sur lesquels il a à se justifier.

Jusqu'à présent il n'a pas eu lieu de s'applaudir de l'apologie qu'il a voulu faire de son Livre. Nous voudrions au moins qu'il pût dire qu'il nous a redressé sur un point de Critique qui n'a aucun rapport à la Religion; c'est l'article de *Tacite*. L'Auteur prétend que *Tacite* s'est trompé, lorsqu'il a dit que la Loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. Nous soutenons que *Tacite* ne s'est point trompé. L'Auteur entend d'un pour cent par an, ce que dit *Tacite* de la Loi des XII. Tables. Nous soutenons qu'il faut l'entendre d'un pour cent par mois. Voyons qui a raison; nous demandons ici un peu de patience à nos Lecteurs.

Selon l'Auteur, la Loi des douze Tables n'a rien statué sur l'usure, & *Tacite* s'est trompé, en prenant pour cette Loi celle que

C les

les Tribuns Duellius & Menenius firent passer l'an 398. de Rome. Où l'Auteur a-t-il trouvé que la Loi des douze Tables n'a rien statué sur l'usure ? Les Loix des douze Tables existoient du tems de *Tacite*. Maintenant il ne nous en reste que quelques fragmens. Y a-t-il quelque Auteur ancien qui ait dit que les Loix des douze Tables n'avoient rien statué sur l'usure ? Il faudroit néantmoins de ces sortes de témoignages, pour les opposer à celui de *Tacite* ; & l'Auteur ne lui oppose que des conjectures. Qui se persuadera que les Décemvirs, Auteurs des Loix des douze Tables, n'ayent rien prescrit sur une matiere aussi intéressante que celle du prêt de l'argent ? Rome subsistoit depuis 300. ans : n'y avoit-il point alors d'usuriers dans cette grande Ville ? la cupidité en étoit-elle bannie ? *Tacite* est bien éloigné de le croire. Il nous dit dans l'endroit même qui fait le sujet de notre contestation, que l'usure étoit un ancien mal dans Rome ; que ce mal y avoit causé bien des séditions ; que dans les tems où les mœurs étoient corrompues, l'on avoit travaillé à y apporter quelque reméde ; que d'abord (*primò*) la Loi des douze Tables défendit de prendre plus que l'usure *onciere* (douze pour cent) au lieu qu'auparavant l'usure n'avoit d'autres bornes que celles que les Usuriers vouloient y mettre ; que dans la suite les Tribuns du peuple firent réduire l'u-
sure

sure à la moitié de ce qui avoit été fixé par la Loi des douze Tables, ce qu'il appelle l'usure demi-onciere (six pour cent.) Après quoi on fit défense *de convertir* l'intérêt en capital. C'est, à ce que nous croyons, le sens de ces paroles, *postremò vetita versura*; Que l'on fit encore dans les tems postérieurs bien des Loix pour réprimer les fraudes des usuriers, qui par mille artifices cherchoient toujours à éluder les défenses, &c. (*Annal. lib.* VI. N. 16.) Un Auteur qui entre dans ce détail, & qui fait comme l'histoire de l'usure depuis la fondation de Rome, peut-on dire de lui, *qu'il est visible qu'il s'est trompé*, en prenant pour la Loi des douze Tables une Loi qui fut faite quatre-vingt-quinze ans depuis, à la réquisition de deux Tribuns? N'y a-t-il point de présomption à l'Auteur de l'Esprit des Loix, de prétendre mieux sçavoir que *Tacite*, ce que contenoit un Code que celui-ci avoit sous les yeux, & que nous n'avons plus? Un témoin qui a vû, doit être crû préférablement à cent qui n'auroient pas vû. Ajoutez que *Tacite* avoit occupé les premieres Charges de la Magistrature, & qu'il devoit connoître les Loix Romaines, & en particulier celle des douze Tables, comme un premier Président du Parlement connoît l'Ordonnance de Louis XIV. sur le fait de la Justice. Nous avons donc eu raison de soutenir que *Tacite* ne s'est point trompé,

quand il a dit que la Loi des douze Tables avoit réduit l'usure à un pour cent. Etoit-ce un pour cent par an ? L'Auteur de *l'Esprit des Loix* le soutient : & nous, nous croyons que l'usure *onciere* étoit d'un pour cent par mois : en voici la preuve.

Si l'usure autorisée par la Loi des douze Tables, n'eût été que d'un pour cent par an, auroit-on été forcé de la réduire à la moitié sur les plaintes du peuple, qui s'en trouvoit accablé ? Il auroit fallu cent ans pour que l'intérêt eût égalé le capital. Où auroit-on trouvé des Usuriers qui eussent voulu prêter à un denier si bas ? Par les Loix Romaines, l'intérêt pouvoit courir jusqu'à égaler le capital, & jamais au-delà. S'il avoit fallu attendre cent ans pour que l'intéret eût égalé le capital, auroit-on imaginé une Loi, qui n'étoit faite que pour empêcher le débiteur d'être accablé ? Nous raisonnons ainsi en ne considérant que l'usure onciere : mais quand les Tribuns firent réduire l'usure à la demi-onciere, il auroit fallu deux-cens ans pour égaler le capital. Il y a plus : c'est que l'usure fut réduite quelquefois au tiers de l'onciere, & dans ce cas il auroit fallu trois cens ans pour que l'intérêt eût égalé le capital. L'Auteur nous renvoye aux Dictionnaires ; mais le bon sens est avant les Dictionnaires. S'ils ont dit ce que nous disons, ils ont bien parlé ; s'ils ont dit le con-

traire

traire, il faut les reformer. L'Auteur s'appuye aussi de l'autorité de *Saumaise*. Nous avons lû le Chapitre qu'il indique ; c'est un fatras d'érudition, où *Saumaise* se perd dans des étymologies qui brouillent toutes les idées. *Saumaise* convient que *Scaliger* & d'autres Sçavans prennent l'usure onciere à un pour cent par mois. En matiere d'érudition *Scaliger* vaut bien *Saumaise*. Mais encore une fois, c'est le bon sens qui doit juger entre *Scaliger* & *Saumaise*, entre nous & l'Auteur. En entendant l'usure onciere de douze pour cent par an, tout s'explique de soi-même. Cette usure surchargeant le peuple, quelquefois on fut obligé de la réduire à six pour cent, qui étoit la demi-onciere ; d'autres fois à quatre pour cent qui étoit le tiers de l'usure onciere. Si l'on s'étonne que les Loix des douze Tables ayent permis l'usure à douze pour cent, *Saumaise* répond que les Romains, qui ont emprunté des Grecs leurs Loix, firent de l'usure la plus légére des Grecs, l'usure la plus forte qu'il fût permis d'exiger dans Rome. Il n'est pas douteux que le Droit Romain qui étoit en vigueur avant *Justinien*, n'ait autorisé l'usure à douze pour cent par an ; tous les mois on payoit un pour cent. C'est ce qu'on appelloit la *Centésime* : on le voit en particulier dans Saint *Ambroise*, qui dit que le capital de la somme prêtée par un Usurier, enfante tous

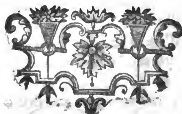
les mois la Centéſime. *Veniunt Kalendæ: parit ſors Centeſimam: veniunt menſes ſinguli, generantur uſuræ.* (Lib. de Tobia, cap. 12.) En voilà aſſez pour un ſujet ſi mince. Nous ne nous y ſommes arrêtés que parce que l'Auteur en fait preſque le capital de ſa *Défenſe.*

Nous laiſſons ſans réponſe une troiſiéme partie où cet Auteur établit de grandes maximes, comme pour nous ſervir de leçons. C'eſt le Joueur de la Comédie, qui aprés avoir perdu ſon argent, ſe fait lire *Seneque.*

En répondant comme nous venons de faire à l'Auteur de *l'Eſprit des Loix*, nous n'avons rien extrait des *Lettres Perſannes*, que le Public lui attribue. Il eſt bon néantmoins que l'on ſçache que l'Auteur de ces Lettres fait le monde éternel, (Lettre 99.), & qu'il nie la preſcience de Dieu à l'égard des volontés libres de ſes créatures. Il va plus loin, il met cette impiété ſur le compte des Livres ſaints. » Les Livres des Juifs, dit-il, s'élé»vent ſans ceſſe contre le dogme de la preſ»cience abſolue. Dieu paroît par tout igno»rer les déterminations futures des eſprits, & »il ſemble que ce ſoit la premiere verité que »Moyſe ait enſeignée aux hommes. « L'Auteur ajoute, que ſi Dieu en défendant à Adam de manger d'un certain fruit, avoit connu qu'il eût dû en manger, le précepte ſeroit *ab-*

ſurde.

surde. C'est dans la Lettre 56. que l'Auteur vomit ces blasphêmes. Y a-t-il plus d'impiété à nier l'existence de Dieu, qu'à nier sa prescience absolue ? Saint Augustin n'y met aucune différence. Un Dieu qui ne connoît pas tout, est-il un Dieu ? *Qui non est præscius omnium futurorum, non est utique Deus* (*Lib. de Civit. Dei. cap.* 9.)



R E-

REMERCIEMENT
SINCE'RE
A UN
HOMME CHARITABLE.*

VOUS avez rendu ſervice au genre-humain en vous déchaînant ſagement contre des Ouvrages faits pour le pervertir. Vous ne ceſſez d'écrire contre *l'Eſprit des Loix*, & même il paroît à votre ſtile que vous êtes l'ennemi de toute ſorte d'eſprit. Vous avertiſſez que vous avez preſervé le monde du venin répandu dans l'Eſſai ſur l'Homme, de *Pope*; Livre que je ne ceſſe de relire, pour me convaincre de plus en plus de la force de vos raiſons & de l'importance de vos ſervices. Vous ne vous amuſez pas, Monſieur, à examiner le fond de l'Ouvrage ſur les Loix, à vérifier les citations, à diſcuter s'il y a de la juſteſſe, de la profondeur, de la clarté, de la ſageſſe; ſi les Chapitres naiſſent les uns des autres, s'ils forment un tout enſemble, ſi enfin ce Livre, qui devroit être utile, ne ſeroit pas par malheur un Livre agréable.

* *A Marſeille le* 10. *May* 1750.

Vous

Vous allez d'abord au fait, & regardant Mr. de M.... comme le diſciple de *Pope*, vous les regardez tous deux comme les diſciples de *Spinoſa*. Vous leur reprochez, avec un zéle merveilleux, d'être Athées, parce que vous découvrez, dites-vous, dans toute leur Philoſophie les principes de la Religion naturelle. Rien n'eſt aſſurément, Monſieur, ni plus charitable, ni plus judicieux, que de conclure qu'un Philoſophe ne connoît point de Dieu, de cela même qu'il poſe pour principe que Dieu parle au cœur de tous les hommes.

Un honnête homme eſt le plus noble ouvrage de Dieu, dit le célébre Poëte Philoſophe. Vous vous elevez au-deſſus de l'honnête homme; vous confondez ces maximes funeſtes, que la Divinité eſt l'Auteur & le lien de tous les êtres, que tous les hommes ſont Fréres, que Dieu eſt leur Pere commun, qu'il faut ne rien innover dans la Religion, ne point troubler la paix établie par un Monarque ſage, qu'on doit tolérer les ſentimens des hommes, ainſi que leurs défauts. Continuez, Monſieur, écraſez cet affreux libertinage, qui eſt au fond la ruine de la Société. C'eſt beaucoup que par vos *Gazettes Eccléſiaſtiques*, vous ayiez ſaintement eſſayé de tourner en ridicule toutes les Puiſſances; & quoique la grace d'être plaiſant vous ait manqué, *volenti & conanti*, cependant vous

avez

avez le mérite d'avoir fait tous vos efforts pour écrire agréablement des invectives. Vous avez voulu quelquefois réjouir les Saints ; mais vous avez souvent essayé d'armer chrétiennement les fidéles les uns contre les autres. Vous prêchez le Schisme pour la plus grande gloire de Dieu. Tout cela est très-édifiant ; mais ce n'est point encore assez.

Votre zéle n'a rien fait qu'à demi, si vous ne parvenez pas à faire brûler les Livres de *Pope*, de *Locke* & de *Bayle*, *l'Esprit des Loix*, &c. dans un bucher, auquel on mettra le feu avec un paquet de Nouvelles Ecclésiastiques.

En effet, Monsieur, quels maux épouvantables n'ont pas fait dans le monde une douzaine de vers répandus dans l'Essai sur l'Homme de ce scélerat de *Pope*, cinq ou six articles du Dictionnaire de cet abominable *Bayle*, une ou deux pages de ce coquin de *Locke*, & d'autres Incendiaires de cette espéce. Il est vrai que ces hommes ont mené une vie pure & innocente, que tous les honnêtes gens les chérissoient & les consultoient ; mais c'est par-là qu'ils sont dangereux. Vous voyez leurs Sectateurs les armes à la main troubler les Royaumes, porter par tout le flambeau des guerres civiles. *Montagne*, *Charron*, le Président *de Thou*, *Descartes*, *Gassendi*, *Rohault*, *le Vayer* ; ces hommes affreux, qui étoient dans les mêmes princi-

pes

pes, bouleverserent tout en France. C'est leur Philosophie qui fit donner tant de batailles, & qui causa la St. Barthélemy. C'est leur esprit de tolérantisme qui est la ruine du monde; & c'est votre saint zéle qui répand par tout la douceur de la concorde.

Vous nous apprenez que tous les Partisans de là Religion naturelle, sont les ennemis de la Religion Chrétienne. Vraiment, Monsieur, vous avez fait-là une belle découverte! Ainsi dès que je verrai un homme sage, qui dans sa Philosophie reconnoîtra par-tout l'Etre suprême, qui admirera la Providence dans l'infinimenr grand & dans l'infiniment petit, dans la production des Mondes & dans celle des Insectes, je conclurai de-là qu'il est impossible que cet homme soit Chrétien. Vous nous avertissez qu'il faut penser ainsi aujourd'hui de tous les Philosophes. On ne pouvoit certainement rien dire de plus sensé & de plus utile au Christianisme, que d'assurer que notre Religion est bafouée dans toute l'Europe, par tous ceux dont la profession est de chercher la vérité. Vous pouvez vous vanter d'avoir fait là une réflexion, dont les conséquences seront bien avantageuses au Public.

Que j'aime encore votre colére contre l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, quand vous lui reprochez d'avoir loué les *Solons*, les *Platons*, les *Socrates*, les *Aristides*, les *Cicerons*,

rons, les *Catons*, les *Epictetes*, les *Antonins*, & les *Trajans*! On croiroit à votre dévote fureur contre ces gens-là, qu'ils ont tous ſigné le Formulaire. Quels monſtres, Monſieur, que tous ces grands hommes de l'antiquité! Brûlons tout ce qui nous reſte de leurs Ecrits, avec ceux de *Pope* & de *Locke*, & de Mr. de M .... En effet, tous ces anciens Sages ſont vos ennemis, ils ont tous été éclairés par la Religion naturelle. Et la vôtre, Monſieur, je dis la vôtre en particulier, paroît ſi fort contre la nature, que je ne m'étonne pas que vous déteſtiez ſincérement tous ces illuſtres Reprouvés, qui ont fait, je ne ſçai comment, tant de bien à la terre. Remerciez bien Dieu de n'avoir rien de commun, ni avec leur conduite, ni avec leurs écrits.

Vos ſaintes idées ſur le Gouvernement politique ſont une ſuite de votre ſageſſe. On voit que vous connoiſſez les Royaumes de la Terre tout comme le Royaume des Cieux. Vous condamnez de votre autorité privée les gains que l'on fait dans les riſques maritimes. Vous ne ſavez pas probablement ce que c'eſt que l'argent à la Groſſe; mais vous appellez ce commerce *Uſure*. C'eſt une nouvelle obligation que le Roi vous aura, d'empêcher ſes Sujets de commercer à Cadix. Il faut laiſſer cette œuvre de Satan aux Anglois & aux Hollandois, qui ſont déja damnés ſans

ſans reſſource. Je voudrois, Monſieur, que vous nous diſiez combien vous rapporte le commerce ſacré de vos Nouvelles Eccléſiaſtiques. Je crois que la bénédiction répandue ſur ce chef-d'œuvre peut bien faire monter le profit à trois-cent pour cent. Il n'y a point de commerce prophane qui ait jamais ſi bien rendu.

Le commerce maritime que vous condamnez; pourroit être excuſé peut-être en faveur de l'utilité publique, de la hardieſſe d'envoyer ſon bien dans un autre hémiſphére, & du riſque des naufrages. Votre petit négoce a une utilité plus ſenſible; il demande plus de courage & expoſe à de plus grands riſques.

Quoi de plus utile en effet, que d'inſtruire l'Univers quatre fois par mois des avantures de quelques Clercs tonſurés? Quoi de plus courageux, que d'outrager votre Roi & votre Archevêque? Et quel riſque, Monſieur, que ces petites humiliations que vous pourriez eſſuyer en place publique? Mais je me trompe: il y a des charmes à ſouffrir pour la bonne cauſe: il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, & vous me paroiſſez tout fait pour le Martyre, que je vous ſouhaite cordialement, étant votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

LET-

LETTRE*

AU P. B. J. SUR LE LIVRE

intitulé, L'ESPRIT DES LOIX.

JE ſuis ſurpris, M. R. P. que vous n'ayiez point encore parlé dans vos Mémoires de *l'Eſprit des Loix*, Livre ſi fameux parmi les Gens de Lettres, ſi connu même de ceux qui ſont incapables de l'entendre. Auriez-vous donc manqué l'occaſion d'acquerir cet Ouvrage, de vous le faire communiquer du moins par ceux qui le poſſédent ?

Quoi qu'il en ſoit, je vous dirai ici mes penſées ; non ſur toutes les parties de cet Ouvrage (ce ſeroit trop de matiere pour une ſimple Lettre) mais ſur quelques points où l'Auteur ne ménage pas aſſez la Religion. Dans la ſuite je vous entretiendrai de pluſieurs autres articles qui m'ont fourni un grand nombre de réflexions.

En général je puis vous aſſurer que *l'Eſprit des Loix* part d'une plume très-légere & très exercée à écrire ; que l'érudition y eſt répandue ſans affectation & ſans pédanterie ; que l'Auteur a une connoiſſance ſinguliere de l'Hiſtoire ancienne & moderne, de la Juriſ-

* *Memoires de Trevoux* Avril 1749.

prudence des Grecs & des Romains, des Asiatiques & des Européens. Mais je ne vous dissimulerai pas non plus qu'il est souvent aussi foible de preuves, que fertile en conjectures & en paradoxes. Il se propose, non de traiter des Loix en elles-mêmes, mais *des rapports que les Loix peuvent avoir avec diverses choses*. Ainsi, rapports des Loix aux diverses espéces de gouvernement, à la nature du climat, aux qualités du terrain, au genre de vie des peuples, au commerce, au nombre, aux inclinations, à la Religion des habitans: rapports encore des Loix entr'elles, avec leur origine, avec l'esprit du Législateur, avec l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies: tel est, selon l'Auteur même, tout cet *Esprit des Loix* compris en deux volumes in 4°.

Or dans cette multitude d'objets, que de propositions peu certaines ou peu prouvées ! Vous pouvez en juger déja, M. R. P. par cet exemple: *Tome I. p.* 23. l'Auteur dit que *la meilleure Aristocratie est celle où la partie du peuple qui n'a point de part à la puissance, est si petite & si pauvre, que la partie dominante n'a aucun interêt à l'opprimer*. Et il produit, pour confirmer cette doctrine, l'exemple d'Antipater, *qui établit à Athénes, que ceux qui n'auroient pas deux mille drachmes, seroient exclus du droit de suffrage*. Par-là, continue-t-il, *Antipater forma la meilleure Ari-*

sto-

ſtocratie qui fût poſſible, parce que ce Cens étoit ſi petit qu'il n'excluoit que peu de gens &c. Or ce trait d'Hiſtoire qu'on dit tiré de *Diodore* de Sicile, eſt rapporté tout autrement par cet Auteur; je l'ai ſous les yeux, & j'y lis en termes exprés, que le nombre des Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes, ſe trouva de *plus de vingt-deux mille* perſonnes, tandis que le nombre des autres Citoyens ne montoit qu'à *environ neuf mille*: circonſtances qui détruiſent tout le raiſonnement contenu dans cet endroit de l'*Eſprit des Loix.*

Mais j'entre, mon R.P. dans mon deſſein, qui eſt de vous marquer ce qui bleſſe ici directement ou indirectement la Religion. Croirez-vous, par exemple, l'Auteur, quand il dit (*Tome I. pag.* 296.) *la Liberté philoſophique conſiſte dans l'exercice de la volonté, ou du moins (s'il faut parler dans tous les ſyſtêmes) dans l'opinion où l'on eſt que l'on exerce ſa volonté.* Ne direz-vous pas 1°. Que le ſimple *exercice de la volonté* ne ſuffit pas pour faire que nous ſoyions libres, & qu'il faut pour cela l'*exercice* de la puiſſance élective *de la volonté*? 2°. Que s'il y avoit un ſyſtême qui ſe contentât pour la Liberté, de *l'opinion où l'on pourroit être que l'on exerce ſa volonté*, ce ſeroit un ſyſtême totalement condamnable?

Que penſerez-vous auſſi de cette propoſition

ſition ſi générale qui eſt à la page 300. du premier Volume : *Il faut faire honorer la Divinité, & ne la venger jamais?* Vous penſerez, ſans doute, qu'on ne peut jamais entreprendre de venger parfaitement & totalement la Divinité, mais qu'il eſt des circonſtances où il convient de punir les entrepriſes ſacriléges contre Dieu, parce que cela ſert à réparer ſon culte ſuprême, & à intimider les méchans. Avec le principe de l'Auteur, comment juſtifieroit-on tant d'Ordonnances des Princes & des Magiſtrats, qui decernent des peines contre les Blaſphémateurs & les Blaſphêmes?

Dans *l'Eſprit des Loix*, on rencontre divers morceaux qui prouvent que l'Auteur eſt verſé dans l'étude de la Phyſique & de l'Anatomie: connoiſſances très-utiles, quand on les employe à propos. Mais je ne vois pas qu'il fallût les mettre en œuvre pour excuſer le *Suicide*, ſi commun, dit-on, parmi les Anglois; car c'eſt l'excuſer, que de le regarder comme une maladie cauſée par la nature du climat. *Cette action*, dit l'Auteur, (*Tome I. p.377.*) *tient à l'état phyſique de la machine.... & l'on ne peut pas plus punir l'homicide de ſoi-même en Angleterre, qu'on punit les effets de la démence.* Comment nous perſuadera-t'-on que les Anglois, qui ſe tuent de ſens-froid, n'ont point aſſez de liberté pour continuer de vivre? Le climat & la conſtitution des corps furent les mê-

mes en Angleterre, il y a trois ou quatre cens ans : alors la pratique de Suicide s'y remarquoit-elle plus qu'ailleurs ? N'est-ce pas une sorte de mode qui s'y est établie, ou par vanité, comme on dit qu'elle regne chez les Japonois, ou plûtôt par principe d'irréligion, comme on a tout lieu de le croire, depuis que l'Angleterre est devenue le centre de toutes les mauvaises Doctrines ?

Un des endroits qui méritent le moins d'excuse dans cet Ouvrage sur les Loix, est le Chap. IV. du Livre XVI. (*pag*, 414. *premier Volume.*) On y lit en titre, que la *Loi de la Polygamie est une affaire de calcul*, & l'Auteur apporte en preuve, qu'il naît plus de filles que de garçons en Asie, où la pluralité des femmes est si commune ; & pour montrer qu'il naît dans ces vastes contrées plus de filles que de garçons, il produit d'après *Kæmpfer*, un dénombrement, par lequel on voit qu'à Méaco, Capitale du Japon, il y avoit un peu plus de 182 mille mâles, & 223 mille 573 femelles.

Cette preuve est-elle bien concluante ? Le dénombrement que cite *Kæmpfer*, fut fait en 1672. dix-huit ans avant son arrivée au Japon. Il ne nous dit point si dans cette année 1672. quelque cause particuliere n'avoit point diminué considérablement le nombre des hommes de Méaco. En tems de guerre ou d'embarquement, on voit en France beaucoup plus

plus de femmes que d'hommes, soit dans les Campagnes, soit dans les Ports de Mer, quelquefois même dans les grandes Villes. Si quelqu'un assuroit pour lors qu'il naît parmi nous plus de femmes que d'hommes, ne se tromperoit il pas? Or qui nous assûrera qu'en 1672. il n'y avoit pas à Méaco quelque raison semblable de diminution dans la liste des hommes?

Il est prouvé par le témoignage du même *Kæmpfer* que le dernier dénombrement fait à Méaco (apparemment en 1689. ou 1690.) excédoit de plus de 124 mille personnes celui de 1672. * On ne spécifie point, il est vrai, dans ce dénombrement de 1689. ou 1690. le nombre des hommes & des femmes; mais on n'a aucune raison de croire que l'excès ne fût pas en grande partie sur le compte des hommes. Ainsi la preuve tirée de ce dénombrement de 1672. est très-équivoque; elle est de plus très-insuffisante pour le reste de l'Asie. Car quel argument est celui-ci? il y avoit à Méaco en 1672. beaucoup plus de femmes que d'hommes; donc en Asie il naît beaucoup plus de filles que de garçons? Et moi je produis, d'après l'Auteur même de l'*Esprit des Loix*, le Pays des Lamas, qui est le Thibet, où il naît beaucoup plus de gar-

D 2 çons

* Celui de 1672. étoit de 405643 personnes. Le dernier dont parle *Kæmpfer*, étoit de 529726. Voyez *Kæmpfer*, *Tom. I. p.* 192. & *Tom. II. p.* 198.

çons que de filles, en ſorte même que chez ces Peuples une femme épouſe pluſieurs maris.

Mais, dira-t-on, cette pratique des Lamas prouve donc que la *Loi de la Polygamie eſt une affaire de calcul*? Point du tout, répondrai-je, puiſqu'il eſt certain que les Tartares leurs voiſins, qui ſont dans le même cas, c'eſt-à-dire, qui ont parmi leurs enfans beaucoup plus de garçons que de filles, ne donnent pourtant jamais pluſieurs maris à une ſeule femme. Voyez *Deſcription de la Chine*, *Tom. IV. p.* 461.

Mais, continue-t-on, il eſt du moins certain que l'uſage d'épouſer pluſieurs femmes a quelque rapport au climat; ainſi l'on ne peut nier que *la Loi de la Polygamie ne ſoit une affaire de calcul.* Chap. IV. Liv. XVI. de *l'Eſprit des Loix*. Je répons qu'en admettant même la premiere propoſition qui n'eſt pas inconteſtable, je nierois bien la conſéquence. En effet, de ce que l'uſage d'épouſer pluſieurs femmes auroit quelque rapport au climat, s'enſuivroit-il abſolument que la *Loi de la Polygamie fût une affaire de calcul*, c'eſt-à-dire, une affaire dont on put & dût rendre raiſon, par la ſupputation ſeule des perſonnes de l'un & de l'autre ſexe qui naiſſent dans un pays? Ne ſçait-on pas que d'autres cauſes ont influé dans cet uſage? Aux premiers tems, néceſſité ou prétexte d'avan-

cer

cer la propagation du genre humain : dans la ſuite, Religions fauſſes, qui accordent tout aux déſirs ſenſuels : quelquefois, motifs de luxe & de vanité, comme chez les anciens Seigneurs de Germanie, qui, au rapport de *Tacite*, ſe diſtinguoient du vulgaire par la multitude de leurs femmes ; preſque toujours, paſſion, mauvais exemple, éducation trop libre : voilà les cauſes qui ont autoriſé, accrédité, maintenu la polygamie ; & qui l'empêchent d'être ſimplement *une affaire de calcul*.

J'aurois encore à vous faire obſerver, M. R. P. dans le même endroit de *l'Eſprit des Loix*, le peu d'exactitude de cette propoſition : *La pluralité des femmes, ou même la pluralité des hommes eſt plus conforme à la nature dans certains pays, que dans d'autres.* Tous les Maîtres de la Morale enſeignent que la pluralité des hommes pour une ſeule femme n'eſt nullement *conforme à la nature*, parce qu'il ne peut en réſulter aucun bien.

Mais paſſez avec moi, je vous prie, au Chap. XV. de ce même Livre XVI. (*Tom. I. p.* 427.) où l'on trouve que la Loi du Méxique qui défendoit, ſous peine de la vie, à deux Epoux de ſe réunir après le divorce, étoit plus ſenſée que la Loi des Maldives, qui permettoit à un mari de reprendre la femme qu'il avoit répudiée ; & voyez un peu la raiſon qu'en donne l'Auteur :

 c'eſt,

c'est, dit-il, que la Loi du Mexique, *dans le tems même de la dissolution, songeoit à l'éternité du mariage :* au lieu que *la Loi des Maldives semble se jouer également du mariage & de la répudiation.* Si je ne me trompe : *songer à l'éternité du mariage*, c'est songer à son indissolubilité : or, si la Loi du Mexique songeoit à l'indissolubilité du mariage, pourquoi permettoit-elle donc de le dissoudre ? & si elle faisoit tant que d'en permettre la dissolution, que ne laissoit-elle du moins aux époux la liberté de se réunir, puisqu'on la suppose songer à l'indissolubilité de leur union? En un mot, de deux Loix, dont l'une permet de renouer les liens sacrés du mariage, & l'autre le défend, laquelle doit-on regarder comme *songeant* mieux *à l'éternité du mariage*, comme plus sensée par conséquent ? Tout le monde dira sans doute, que c'est la premiere, & tel fut le cas de la Loi des Maldives, non celui de la Loi du Mexique.

C'en est assez, M. R. P. sur le premier tome de l'*Esprit des Loix* : je viens au second qui pourroit me fournir un plus grand nombre d'Observations ; mais il est nécessaire d'abréger.

A la page 162. l'Auteur dit : *Les Romains eurent une bonne police sur l'exposition des enfans. Romulus imposa à tous les Citoyens la nécessité d'élever tous les enfans mâles & les ainées des filles. Si les enfans étoient difformes & monstrueux,*

trueux, il permettoit de les exposer, &c. Ce trait est tiré de *Denys* d'Halicarnasse, & je ne m'inscris pas en faux contre la citation; mais je ne puis approuver que l'on qualifie de *bonne police* une pratique barbare. L'Auteur dit lui même dans un autre endroit de ce volume (*pag.* 236.) *Maxime générale : nourrir ses enfans est une obligation du droit naturel.* Jugez par-là si c'est une *bonne police* que de les tuer.

A la pag. 181. on trouve que *quand la Religion donne des régles, non pas pour le bien, mais pour ce qui est meilleur; non pas pour ce qui est bon, mais pour ce qui est parfait; il seroit convenable que ce fussent des conseils, & non pas des Loix.*

Le célibat vient ici en forme d'exemple. »On en fit une Loi, dit l'Auteur, pour un »certain ordre de gens, mais il en fallut cha-»que jour de nouvelles pour réduire les hom-»mes à l'observation de celle-ci. Le Législa-»teur se fatigua : il fatigua la Société pour »faire exécuter aux hommes, par précepte, »ce que ceux qui aiment la perfection au-»roient éxécuté comme conseil.« Ici, M. R. P. on ne prend pas garde que l'entrée *dans ce certain ordre de gens* étant tout-à-fait libre, la Loi du célibat n'a point dû paroître onéreuse. C'est une condition qu'on propose à ceux qui veulent se dévouer plus particuliérement au Service de l'Eglise. L'obliga-tion

tion qu'ils contractent ſuit la liberté de leur engagement. Elle ne *fatigue*, cette obligation, que ceux qui oublient la générosité & la ſainteté de leur promeſſe; que ceux qui voudroient retourner en arriére, après avoir fait une démarche à laquelle perſonne ne les forçoit.

Il n'eſt point vrai non plus que le *Légiſlateur*, c'eſt-à-dire l'Egliſe, ſe ſoit *fatigué*, ni qu'elle ait *fatigué* la Société, en renouvellant ſes ordonnances pour maintenir la Loi du célibat. La preuve qu'elle ne s'eſt point *fatiguée*, c'eſt qu'elle a toujours parlé avec vigueur ſur cet article. La preuve qu'elle n'a point *fatigué la Société*, c'eſt que tous les Etats qui ſont demeurés attachés à l'Egliſe, conſervent inviolablement la même Loi. A l'égard des Peuples qui ont abandonné l'ancienne créance de leurs peres, ils étoient apparemment auſſi *fatigués* des autres Loix Ecléſiaſtiques, que de celle du célibat: & qu'en faudroit-il conclure? Que toutes les autres Loix Eccleſiaſtiques étoient de trop? Qu'il auroit fallu s'en tenir aux ſimples conſeils, pour la ſanctification des Fêtes, par exemple, pour les jeûnes & les abſtinences? &c. Je ne crois pas que l'Auteur voûlut embraſſer ces maximes.

Je remarque, M. R. P. à la pag. 183. un ſi grand éloge de *Julien* l'Apoſtat, que je ne crains preſque pas les mauvais effets qu'il pour-

pourroit produire. S'il étoit plus modéré, je craindrois davantage. On sait, il est vrai, abstraction des vérités révélées & de l'apostasie de *Julien*; mais ceci, mis une fois à quartier, on dit : *Non, il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes.* Quoi ! *Théodose*, *Charlemagne*, *S. Louis*, *Edouard III. Charles le Sage*, *Louis XII. Charles-Quint*, *Louis XIV.* & tant d'autres Monarques de mémoire immortelle, n'étoient pas plus dignes de gouverner que cet Empereur, le plus vain, le plus pédant, le plus bizarre de tous les hommes ? J'en appelle du jugement de l'Auteur à *S. Gregoire* de Nazianze, & à S. *Jean Chrysostôme*, & aux Ouvrages même de *Julien*.

Je voudrois avoir l'éloquence des deux SS. PP. que je viens de nommer, pour m'élever autant qu'il seroit nécessaire contre ces propositions de la page 217 : *Ce sera une très bonne Loi Civile, lorsque l'Etat est satisfait de la Religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre.* Et tout de suite : *Voici le principe fondamental des Loix politiques en fait de Religion : Quand on est le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle Religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand elle est établie, il faut la tolérer.* L'Auteur a bien mis deux fois pour préliminaire, qu'il n'est pas Théologien ; mais sans avoir cette qualité, il doit con-

venir, il convient même en bien des endroits de ſon Ouvrage, qu'il y a une véritable Religion; que cette véritable Religion eſt la Religion Chrétienne; que cette Religion Chrétienne ſeroit la plus propre de toutes à faire de bons Citoyens. Cependant, ſuivant les maximes qu'on lit ici, jamais cette Religion ne ſe ſeroit établie dans le monde. Les Juifs étoient contens de leur Religion, quand J. C. leur annonça ſon Evangile. Les Romains, les Grecs, les Barbares ſe portoient pour être contens de leur Religion, quand les Apôtres & les Hommes Apoſtoliques les inviterent à la Foi. Ainſi c'eût été *une très bonne Loi civile* chez les Juifs, chez les Romains, chez les Grecs, chez les Barbares, *de ne point ſouffrir l'établiſſement du Chriſtianiſme.* Et ſi l'Auteur eût été appellé au Conſeil de l'Empereur *Conſtantin*, il l'auroit bien détourné de protéger les Chrétiens; & aujourd'hui encore, ſi on lui demandoit ſon avis à la Cour de Conſtantinople, du Mogol, de Siam, de la Chine, &c. touchant la Loi de J. C. il ne manqueroit pas de dire qu'il eſt de la bonne Politique de ne la pas recevoir. Faites le même raiſonnement pour la créance Catholique. Selon les mêmes principes, jamais elle ne pourroit rentrer dans les Etats où elle a régné ſi long-tems. Quelles conſéquences! Je ſouhaite que l'Auteur ne les ait

ait point apperçûes ; mais je ne puis croire qu'elles échappent à ses Lecteurs, & par cette raison j'ai dû en indiquer le danger.

Vous verrez bien aussi, M. R. P. ce qu'on doit penser des maximes répandues dans la page 219. où il est question des Loix pénales en matiere de Religion. L'Auteur les condamne toutes absolument, & sans restriction; puis il ajoute : » Il est plus sûr d'attaquer une Religion par la faveur, par les »commodités de la vie, par l'espérance de la »fortune ; non pas par ce qui avertit, mais »par ce qui fait qu'on l'oublie ; non pas par »ce qui indigne, mais par ce qui jette dans »la tiédeur, lorsque d'autres passions agissent »sur nos ames, & que celles que la Religion »inspire sont dans le silence. « Comme ceci est dit en général, il n'y a pas de doute qu'on ne puisse s'en servir aussi-bien contre la vraie Religion, que contre les fausses ; & tel est le danger de tous ces principes purement politiques, qu'on fait entrer trop avant dans tout ce que l'homme doit croire & pratiquer pour son salut.

Ma derniere Observation sera sur un endroit de la pag. 241, où *l'Esprit des Loix* désaprouve la conduite de *Justinien*, qui *mit parmi les causes de divorce, le consentement du mari & de la femme d'entrer dans un monastere.* Voici la raison de l'Auteur : » Il est naturel »que des causes de divorce tirent leur origi-»ne

»ne de certains empêchemens, qu'on ne de-»voit pas prévoir avant le mariage; mais ce »désir de garder la chasteté pouvoit être pré-»vû, puisqu'il est en nous.« Or je le demande à toute personne intelligente? Le désir de garder la chasteté ne peut-il pas aussi-bien venir à des époux depuis leur mariage, que d'autres causes de divorce? Et si ce désir se fait sentir à eux, n'est-il pas dans l'analogie de la Religion de leur faciliter la route d'une vie plus parfaite? *Mais*, ajoute-t'on, *cette Loi ne fait que donner des victimes à Dieu sans sacrifice.* Ceci, sans doute, doit paroître singulier! Quoi, ce n'est pas un sacrifice que de s'engager à garder la chasteté tout le reste de sa vie?

Je finis ici ma très-longue Lettre, qui n'attaque pas l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, par animosité ou par jalousie, puisque je ne le connois pas. Je puis vous assurer au contraire que j'applaudis de grand cœur aux talens de cet Ecrivain, & que je ne refuserois pas d'entendre ses raisons, s'il en avoit de bonnes à produire pour sa défense. Je vous prie d'insérer au plûtôt cette Lettre dans vos Mémoires. Je suis, &c.

SE-

SECONDE LETTRE*

AU *P. B. J.*

Sur un article de la Brochure intitulée DEFENSE DE L'ESPRIT DES LOIX.

UN mot que je viens de lire, M. R. P. me fait ressouvenir que je vous écrivis, il y a près d'un an, au sujet du *Livre de l'Esprit des Loix*. Ce mot n'est pas une réponse à toute ma lettre, dont les objections subsistent, mais à une critique purement littéraire que je faisois d'une citation de *Diodore* de Sicile. L'objet est de la plus légère conséquence, & dans ce point particulier je donnerois volontiers gain de cause à l'Auteur de l'*Esprit des Loix* & à son Apologiste. Cependant comme la réponse de ce dernier ne détruit pas mon observation sur *Diodore*, je vais vous importuner encore une fois : ce petit démêlé ne vous regarde point : donnez seulement cinq ou six pages de vos Mémoires. Pour être plus court, je souhaiterois que ceux qui ont votre Journal d'Avril 1749. & la défense de l'*Esprit des Loix*, voulussent rapprocher les textes.

L'Auteur de l'*Esprit des Loix* disoit : »Quand Antipater établit à Athènes, que ceux

* *Mem. de Trevoux* 1750. Fevr. II. Part.

»qui n'auroient pas deux mille drachmes se-»roient exclus du droit de suffrage, il forma »la meilleure Aristocratie qui fût possible, »*parce que ce Cens étoit si petit qu'il n'excluoit* »*que peu de gens &c.* « Sur quoi je faisois observer que *le nombre des Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes se trouva*, *selon* Diodore *de Sicile*, *de plus de vingt-deux mille personnes*, *tandis que le nombre des autres Citoyens ne montoit qu'à environ neuf mille*; je prétendois en conclure que *ces circonstances infirmoient le raisonnement contenu dans cet endroit de l'Esprit des Loix.* Et quel est-il ce raisonnement? c'est qu'*Antipater* forma une très-bonne *Aristocratie*, *parce que le Cens de deux mille drachmes étoit si petit qu'il n'excluoit que peu de gens &c.*

En effet, quelle que fût l'Aristocratie imaginée par Antipater, il semble qu'on ne peut pas dire que le Cens établi par ce Législateur fût *si petit qu'il n'excluoit que peu de gens*, puisque sur un nombre de 32 mille Athéniens ou environ, il s'en trouva plus de 22 mille qui n'avoient pas les deux mille drachmes désignées par cette Loi du Cens. Telle étoit toute mon objection : je ne m'imaginois pas que dans une lettre qui contient 23 pages de vos Mémoires, ce fût là le seul endroit qui pût attirer l'attention d'un Apologiste de l'*Esprit des Loix.*

Que répond cet Auteur? deux choses :

Pre-

Premiérement, dit-il, *il n'y avoit point 22 mille perſonnes qui n'euſſent pas le Cens dans la République d'Antipater : les 22 mille dont parle Antipater, furent releguées & établies en Thrace, & il ne reſta pour former cette République que les neuf mille Citoyens qui avoient le Cens &c.*

Or, dans cette réponſe, remarquez d'abord, M. R. P. une équivoque. *Il n'y avoit pas*, dit-on, *22 mille perſonnes qui n'euſſent pas le cens dans la Rep. d'Antipater*. Non aſſurément, & j'en conviens avec l'Apologiſte, ſi l'on conſidere *la Rep. d'Antipater* après ſa formation, & quand ces 22 mille Athéniens eurent été envoyés en Thrace. Mais ſi l'on ſe place, comme il eſt néceſſaire, au moment qui précéda la formation de cette République, au moment où l'on vit le réſultat du dénombrement fait pour le cens, on pourra croire qu'il y avoit même beaucoup plus de vingt-deux mille Athéniens qui n'avoient pas les deux mille drachmes ; car outre ceux qui voulurent bien aller s'établir en Thrace, *Diodore* fait entendre que d'autres qui n'avoient pas le cens, reſterent dans la Ville. Après quoi, ſelon le même Auteur, Antipater confia le gouvernement aux neuf mille qui ſe trouvoient dans le cens, c'eſt-à-dire, qui avoient les deux mille drachmes. Je voudrois qu'on prît la peine de lire *Dio-*

Diodore que je cite d'après l'Edition Grecque de *Henri Etienne* pag. 637.

Je viens de dire, M. R. P. qu'il étoit nécessaire de se placer au moment qui précéda la formation de la République d'Athènes par Antipater ; & la raison de ceci me paroît évidente. Car comment juger cette question, *si le cens des deux mille drachmes étoit si petit qu'il n'excluoit que peu de gens*? Question fondée sur le texte même de *l'Esprit des Loix*? question capitale dans le démêlé présent. Je vous le demande : pour la décider, attendra-t-on qu'on ait vu plus de 22 mille Athèniens hors du cens, c'est-à-dire, n'ayant pas les deux mille drachmes, & chassés ou renvoyés d'Athènes, qui ne comprenoit alors qu'environ 32 mille habitans? Assurément si l'Auteur de *l'Esprit des Loix* vouloit nous fixer à ce moment, il pouvoit dire qu'Antipater forma une bonne Aristocratie, parce que le cens qu'il avoit établi, quoiqu'assez modique en lui-même, se trouva pourtant trop fort pour les deux tiers des Athèniens, gens de la plus vile espèce, qui allerent s'établir ailleurs, & laisserent le gouvernement à neuf mille Citoyens aisés & honnêtes gens. Encore une fois, voilà ce qu'il falloit dire en considérant la République d'Antipater comme formée après l'expulsion des vingt-deux mille pauvres Athèniens relegués en Thrace. Mais quand le même

Au-

Auteur dit en général qu'Antipater forma une bonne Ariſtocratie, *parce que le cens qu'il avoit établi étoit ſi petit, qu'il n'excluoit que peu de gens*, cet Ecrivain donne à entendre que dans le dénombrement qui fut fait pour le cens, avant que la nouvelle Rep. fût formée, il ne ſe trouva que peu d'Athéniens qui fuſſent exclus du droit de ſuffrage. Or c'eſt préciſément ce qui contredit *Diodore* de Sicile, puiſque, ſelon cet Auteur, plus des deux tiers des habitans furent exclus, & qu'ils allérent même s'établir ailleurs. Je n'ajoute qu'un mot ſur la ſeconde réponſe de l'Apologiſte.

„Quand il ſeroit reſté, dit-il, à Athènes „22 mille perſonnes qui n'auroient pas eu le „cens, l'objection n'en ſeroit pas plus juſte. „Les mots de *grand* & de *petit* ſont relatifs. „Neuf-mille Souverains (*l'Auteur entend „pour le cas préſent neuf-mille formant le Corps „en qui réſidoit la Souveraineté*) dans un Etat „ſont un nombre immenſe, & vingt-deux „mille Sujets dans le même Etat ſont un nom„bre infiniment petit. „

Ceci, M. R. P. n'eſt pas plus preſſant que la premiére réponſe. Il eſt toujours queſtion ſi *le cens* d'Antipater *étoit ſi petit qu'il n'excluoit que peu de perſonnes* du droit de ſuffrage. Et je trouve dans *Diodore* que de 32. mille habitans ou environ, ce cens en exclut plus de 22 mille; ce nombre n'eſt-il

pas fort *grand* relativement aux neuf mille Citoyens qui étoient dans le cens, c'est-à-dire, qui avoient les deux mille drachmes? Voilà comment il faut juger des termes de *grand* & de *petit* : ils ne tombent pas, ces termes, sur le nombre de ceux qui gouvernoient ou qui étoient gouvernés quand la Rep. fut formée ; ils tombent sur le cens & sur le nombre des habitans qui se trouverent, ayant ou n'ayant pas ce cens, c'est-à-dire, toujours les deux mille drachmes. Il me semble donc, M. R. P. & je finis par cette réfléxion, que l'Auteur de *l'Esprit des Loix* & son Apologiste ont raisonné trop indépendamment de la narration de *Diodore*; qu'au contraire dans ma premiére Lettre & dans celle-ci, je me suis attaché au texte de cet Auteur, & que j'ai évalué les termes de l'*Esprit des Loix* suivant leur force. Mais je le répéte, tout ceci est une bagatelle, & je me reproche d'avoir occupé, pour si peu de chose, tant d'espace dans vos Mémoires. Je suis &c.

A Paris ce 12 Février 1750.



SUITE

SUITE
DE LA DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX,
OU
EXAMEN
DE LA REPLIQUE
DU GAZETIER ECCLESIASTIQUE,
A LA DEFENSE
DE
L'ESPRIT DES LOIX.

Supereſt adhuc & exornat ætatis noſtræ gloriam Vir Sæculorum memoriâ dignus, qui olim nominabitur, nunc intelligitur. Habet amatores nec imitatores, ut libertas, quamquam circumciſis quæ dixiſſet, ei nocuerit; ſed elatum abunde ſpiritum & audaces ſententias deprehendas etiam in iis quæ manent.

QUINTIL. Lib. X. C. 1.

A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT.

M. DCC. LII.



SUITE

DE LA DEFENSE

DE

L'ESPRIT DES LOIX, *&c.*



IL faut l'avoüer : le Parti Janſéniſte eſt aujourd'hui le plus ferme appui de la Religion. Attentif à tout ce qui pourroit en corrompre la pureté, il ſemble chargé de veiller à ſa gloire ; on le prendroit pour le dépoſitaire de ſes oracles.

Une opinion s'éléve-t-elle ? Soudain il détache contr'elle quelqu'un de ces champions, pour qui attaquer, combattre & vaincre eſt depuis long-tems preſque la même choſe.

Un Philoſophe hazarde-t'-il modeſtement un Syſtême vraiſemblable ? On court aux armes ; on renverſe, on foudroie ce Syſtême, nouveau & par conſéquent impie.

Une réputation brillante commence-t'-elle

à se former ? L'homme que le Public couronne de ses suffrages pourroit bien se mettre en tête de devenir chef de secte, & détourner sur lui les regards du Peuple attachés sur les illustres Disciples du Docteur de la Grace : eh bien ! de peur qu'il ne lui prenne envie d'être un jour Hérésiarque, on prouve pieusement, qu'il est actuellement hérétique : zèle admirable, sainte politique, qui seule garantit la Foi Catholique du poison contagieux de l'erreur !

Dès-que l'*Esprit des Loix* parut, il fut lû avec autant d'avidité qu'il avoit été attendu avec impatience.

Un ouvrage, avoit-on dit, dont le sçavant Auteur des *Considérations de l'Empire Romain*, * a rassemblé les matériaux depuis vingt années, ne sçauroit manquer d'être parfaitement beau : la lecture justifia cette prévention.

Tout ce qui n'étoit pas Jésuite ou Jansséniste, Devot ou Bel-Esprit, le regarda comme le triomphe de l'humanité, le chef d'œuvre du Génie, la Bible des Politiques.

Que firent les Défenseurs de la Grace ? Ils pleurerent sur cet aveuglement. Ces saints hommes ne virent ce succès qu'avec la plus amere douleur.

Il

* *Bousquet & Comp.* Libraires à Lausanne en ont donné l'année derniere (1750) une très-belle Edition *in*-8.

Il étoit brillant : pouvoit-il n'être pas dangereux ?

S'il en faut croire les Memoires qu'on m'a fournis, un d'eux en prit des vapeurs, un autre tomba en convulsions. Seroit-ce la premiere fois, que la passion a enfanté des miracles ?

Douze Editions, épuisées en six mois, épuiserent enfin leur patience.

Saisis d'un saint enthousiasme, *dévorés du zèle de la Maison de Dieu*, ils font succéder l'anathême aux larmes & aux regrets.

Dans un Antre inconnu, on forge la Bulle qui doit écraser le Livre & l'Auteur : c'est de ce nouveau Vatican que partent les foudres de ces petits Jupiters.

Cent & une Propositions sont extraites de l'*Esprit des Loix* avec beaucoup de soin, & proscrites avec autant de jugement.

La Gazette Ecclésiastique publia la sentence le 9. & 16. Octobre 1749. *

De l'Arrêt donné au Fauxbourg saint Médard, M. de M. en appella au Tribunal de la Raison ; & le Public approuva son Appel consigné dans sa *Défense de l'Esprit des Loix.*

Cette Brochure est de la Raison assaisonnée. C'est ainsi que Minerve auroit plaidé pour la vérité. La grace y est unie à la justesse, le brillant au solide, la vivacité du

E 3 tour

* Insérée dans le *Journal des Sçavans* edition d'Amsterdam du mois d'Avril 1750.

tour à la force du raiſonnement. On y voit l'homme d'Eſprit & l'homme de Génie, le Politique & l'Académicien, le Chrétien & le Philoſophe. Elle eſt ſemée de traits vifs & mordans contre l'Oracle, traits qui vont tous au but & au profit de la Cauſe.

Les Gazetiers Ecléſiaſtiques viennent d'y repliquer dans deux de ces feuilles périodiques, * voüées depuis ſi long-tems à la tranquillité publique & deſtinées à déférer à l'Egliſe tout homme qui a le bonheur de ne pas penſer comme eux.

Vraiſemblablement M. de M..... ne répondra point à ces redoutables adverſaires; Il *déclinera* prudemment *le combat*; il laiſſera le ſoin de ſa vengeance au mépris du Public; & vieux Athléte, il ſe repoſera à l'ombre de ſes lauriers, ou s'occupera à en moiſſonner de nouveaux.

Quand on eſt né pour éclairer l'Univers, on lui doit compte de ſes moindres momens, compte d'autant plus rigoureux, que les talens, utiles au bonheur du genre humain, ſont plus rares, & que la dette eſt immenſe.

M. de M..... devoit quelques éclairciſſemens à un certain ordre de perſonnes, qu'une longue familiarité avec quelques préjugés régnans avoit ſéduit contre quelques morceaux de ſon Livre. Il les a donnés. Le voilà déſor-

* Du 24. Avril & 1. May 1750. inſérée dans les mois de Juin & Juillet du *Journal des Sçavans* edit. d'Amſt.

ſormais quitte envers eux. Quelle apparence qu'il ſe donne la peine de ſuivre dans tous leurs écarts des Nouvelliſtes déſœuvrés, accoutumés à ne porter ſur les objets qu'un œuil prévenu, empreſſés à ſaiſir l'occaſion de s'illuſtrer aux dépens du mérite & des talens, habiles à farder la vérité, intéreſſés en tout ſens à éterniſer la diſpute !

Mais les Critiques ſont d'étranges mortels ; qu'on les réfute ou non, ils ont toujours gain de cauſe. Laiſſez-vous leur Livre ſans réponſe ? Votre ſilence eſt un aveu tacite de votre défaite. Y répondez-vous ? Votre défenſe eſt un aveu de leur triomphe. Leur imagination en dreſſe un trophée à leur amour propre.

Cependant l'intérêt de la vérité demande, qu'on la dégage des chaînes dont l'erreur, l'ignorance & la mauvaiſe foi voudroient l'accabler. C'en eſt aſſez pour juſtifier l'examen que je vais faire des Feuilles des 24. Avril & 1. Mai des *Nouvelles Eccléſiaſtiques.* Commençons.

»Des reproches que nous avons fait à l'Au»teur de *l'Eſprit des Loix*, il y en a ſur leſ»quels il eſſaie de ſe juſtifier & ne le fait pas: »il y en a ſur leſquels il n'oſe pas même ten»ter de ſe juſtifier ,,.

Cet Auteur eſt ſingulier. Quoi ! les Gazetiers Eccléſiaſtiques auront ſué à groſſes gouttes pour détacher quelques propoſitions,

qui

qui, iſolées & ne tenant plus au tout, paroîtront condamnables ; ils ſe feront mis en quatre pour lui faire des reproches, & il ne daignera pas y répondre ? Mépriſer des reproches Janſéniſtes ! Oh ! pour le coup, ſi ce procédé eſt fort ſenſé ; il eſt du moins fort impoli. Se juſtifier ſur les uns, paſſer ſous ſilence les autres, n'eſt-ce pas une inique partialité ? n'eſt-ce pas inſinuer, que les premiers ne méritent que du mépris ou de l'indignation, & que les ſeconds leur ſont communs avec quelques mondains, quelques profanes, dont M. de M..... a bien voulu, dans ſa *Défenſe*, lever les ſcrupules & éclairer la bonne foi : & cette inſinuation, ces *forfanteries* ne décèlent-elles point un homme qui veut ſecoüer le joug de toute autorité légitime, car eſt-il rien de plus légitime que le droit qu'ont les Janſéniſtes de faire des *reproches ?* Le Saint Pére, l'Evêque de *Sens*, les Journaliſtes de *Trevoux*, le Procureur Général, le Lieutenant de Police l'a bien : pourquoi les Gazetiers Eccléſiaſtiques ne l'auroient ils pas ?

M. de M.... avoit prié ſes Lecteurs de ne pas juger par une lecture de quelques minutes d'un ouvrage de vingt années.

Les Gazetiers ne lui ont point accordé cette grace. Leurs deux premieres feuilles annoncent un homme qui a parcouru trois volumes avec une extrême rapidité, & qui en

en a tiré quelques propositions qui ont eu le malheur de ne pas ressembler à ses préjugés. C'est un Voyageur, que la vitesse de son cheval empêche de voir distinctement les objets gracieux & frappans dont la nature & l'art ont embelli la campagne ; qui, arrivé dans la Capitale, est blessé de tout ce qui ne sympatise pas avec ses idées, stupidement étonné de tout ce qu'il devroit admirer, fatigué de tout ce qui porte l'empreinte du nouveau, & qui, de retour dans son Païs, n'apporte à ses compatriotes que de faux jugemens sur ce qu'il a vu, jugemens moulés sur de vieilles idées & dictés par la prévention à travers de laquelle il a tout vu.

M. de M.... s'est cru en droit de ne pas répondre à des Critiques qui ne l'avoient pas entendu, & qui peut-être n'avoient pu ni voulu l'entendre. Dailleurs ils violoient la premiére loi de leur art : au lieu de donner des preuves, ils faisoient des *reproches*, & de Critiques ils devenoient Censeurs. Vis à vis d'un aussi habile raisonneur, c'étoit bien le moins que d'employer le raisonnement; mais il est aisé de faire des reproches & difficile de donner des raisons : ils recoururent donc à la voye la plus courte. Le ton magistral est si aisé à prendre! ils le prirent. Croyoient-ils, que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* courberoit humblement la tête sous le joug du Despotisme

tiſme dont il voudroit affranchir ſes ſemblables? Croyoient-ils, qu'il reconnoitroit l'autorité arbitraire dans le Monde ſçavant, lui qui ne la peut ſouffrir dans le Monde Politique?

„Nous avons reproché à l'Auteur de „*l'Eſprit des Loix* d'avoir dit : *qu'il s'en* „*faut bien que le Monde intelligent ſoit auſſi* „*bien gouverné que le monde Phyſique.* Ce „qui ſuppoſe en Dieu un défaut de ſageſ„ſe & un manque de puiſſance. A ce re„proche, point de réponſe „.

Et en falloit-il à un reproche ridicule? Qu'exprime la propoſition cenſurée? Une verité d'experience. Etoit-il donc ſi néceſſaire de dire : VOIEZ : à gens qui n'avoient pas d'abord *vu*? Cette vérité, entendue du Gouvernement Politique, eſt inconteſtable. Les Critiques ſont reſponſables du ſens impie qu'ils y attachent & de l'affreuſe conſéquence qu'ils en tirent avec *Bayle*. Si M. de M.... ſçavoit, comme eux, l'art funeſte d'empoiſonner les paroles les plus innocentes, après avoir établi ſa réflexion ſur des principes inébranlables, quelles malignes interprétations n'auroit-il pas donné à ces mots » ce qui marque en Dieu un défaut de »ſageſſe & uu manque de puiſſance «? Que n'auroit-il pas dit ſur cette aſſociation des *Gazetiers* avec *Bayle*, des défenſeurs de la Religion avec le deſtructeur de toute vérité?

Il

Il a laissé ces petits artifices à ses adversaires; il a gardé le silence : étoit-il besoin de le rompre, ponr dire ce que tout le monde sçait, qu'il y a moins de défauts dans l'Univers Physique que dans le Moral, parce que les Etres Moraux, libres par leur nature, agens vicieux par le mauvais usage de leur liberté, différent essentiellement des Etres Physiques, qui sont purement passifs, & par conséquent incapables de troubler l'ordre établi, & de sortir des loix générales que leur Auteur a prescrites?

»Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir »dit : *que la vertu n'est point le principe du* »*Gouvernement Monarchique.* Point de ré»ponse «.

Habemus confitentem reum, pouvoient ajouter les *Gazetiers* : son silence prouve qu'il a eu tort d'avancer un fait notoirement vrai. Il devoit dire que l'*honneur* étoit le principe des Républiques & la *vertu* le ressort des Monarchies. Qu'y auroit-il eu de plus aisé, que d'accorder ensuite l'histoire du monde avec cette hypothése-là?

„ *Dans les Monarchies, la Politique fait* „ *faire les grandes choses avec le moins de ver-* „ *tu qu'elle peut* „.

Quel blasphéme! analyser le Gouvernement Monarchique, n'est-ce pas détruire, renverser, anéantir la Religion? Attribuer les *grandes choses* à la Politique, n'est-ce pas

pas en ravir la gloire à la Grace? n'est-ce pas insulter un Dieu jaloux?

„ *Les Loix tiennent la place de toutes ces* „ *vertus héroïques que nous trouvons chez les* „ *Anciens, dont nous avons seulement entendu* „ *parler* „.

Que notre siécle a d'obligation aux Jansénistes! Qu'ils le vengent bien aujourd'hui des injures qu'ils ont jusqu'à présent vomi contre lui & de l'injuste préférence qu'on donne à l'antiquité, dont les *vertus*, dit le même Auteur, *étonnent nos petites âmes*. Ce passage, je l'avouerai ingenûment, me parut d'abord très indifférent; mais examiné de près, il est rempli de venin. Il tend visiblement à la propagation de l'Athéïsme. *Les Modernes ne valent pas les Anciens*; c'est dire clairement, que la Religion Chrétienne a moins de moyens que le Paganisme pour porter les hommes à la vertu : voilà ce que c'est que d'avoir de bons yeux! On voit dans un livre mille choses qui n'y sont pas.

„ *Les Monarchies n'ont aucun besoin de la* „ *vertu*; *& l'Etat vous en dispense* „.

Cette vérité a mis les *Gazetiers* de mauvaise humeur, sans doute en conséquence d'un retour sur eux-mêmes. Ce retour devroit pourtant les avoir convaincus que la vertu est un bien très stérile dans une Monarchie. Quant à la vertu Républicaine, à cette

cette vertu qui consiste dans l'amour de l'ordre, des Loix & de l'indépendance, elle nn sçauroit être de mise dans un Gouvernement, où Tout se raporte à Un, où l'honneur seul survit à la perte des avantages de la liberté, où l'on ne peut aimer les loix parce qu'avec l'envie de ne s'y soumettre pas, on est dans la nécessité de s'y soumettre; où le désir de l'indépendance est toujours un crime; où la puissance coactive rend l'amour de l'ordre une chimere, un être de raison. La vertu consiste dans le choix; & l'Etat *vous dispense* de choisir. Croire que M. de M.... a voulu parler des vertus chrétiennes & non des vertus politiques, & qu'il a prétendu attribuer au Monarque le même droit de dispenser des Loix Morales, que celui que la Cour de Rome fait valoir avec tant de succès, c'est se forger des monstres pour les combattre.

„La vertu n'est point nécessaire dans le „Gouvernement despotique; & l'honneur „y seroit dangereux. Point de réponse „.

Il étoit aisé de se convaincre de la vérité de cette maxime en jettant un coup d'œuil sur le Gouvernement Despotique. Le Peuple y est esclave; les Grands & les Petits n'y sont que des Marionettes que le Machiniste fait mouvoir à son gré. Loin qu'il leur soit permis de choisir, d'agir à leur fantaisie, il ne leur est presque pas permis de vou-

vouloir. Ainſi, non ſeulement la Vertu n'eſt point néceſſaire dans les Etats, mais encore il eſt néceſſaire qu'il n'y en ait point. Le Deſpote a bien à faire d'un ſujet qui oppoſera à ſes loix les loix de l'honneur, qui balancera entre l'obéïſſance & le devoir, qui ſera tantôt entraîné par la crainte, tantôt emporté par la gloire! Il lui faut des ſujets, qui ſoumettent leur être à ſes volontés, qui tremblent à ſon aſpect, qu'un mot éléve, qu'un clin d'œuil anéantiſſe, qui l'adorent comme une Divinité, qui regardeut comme le premier de leurs devoirs une obéïſſance aveugle à ſes ordres les plus contradictoires, qui béniſſent leur trépas quand il l'a prononcé, en un mot des ſujets imbécilles. Permettez pour un moment à l'honneur & à la vertu un libre accès dans l'Etat Deſpotique; cet Etat deviendra Monarchique ou Républicain : Monarchiqne ſi l'amour de la gloire l'emporte, Républicain ſi l'amour de la Patrie gagne le deſſus; le Deſpote tombera, parceque ſon Thrône ſera ſappé par les fondemens. Ces deux cauſes, l'honneur & la vertu, miſes en action, produiront des effets analogues à leurs principes, c'eſt à dire, la deſtruction du pouvoir arbitraire. Si ce pouvoir ne peut tenir contre les efforts des vertus Morales, ſoutiendra-t'il mieux les combats des vertus Chrétiennes? Non; *la Religion Chré-*

Chrétienne, malgré la grandeur de l'Empire & le vice du climat empêchera le Despotisme de s'établir en Ethiopie & portera au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe & ses Loix *. Le Dannemarck se dépouillera de tous ses droits, & le Prince n'en usera que pour le bien de l'Etat; les Etats conféreront au Prince une autorité absolue, & le Prince n'en exercera qu'une modérée.

L'exil de l'honneur & de la vertu est donc nécessaire à la conservation de l'Etat Despotique. Ce Gouvernement ne porte que sur cet axiome : *Tous doivent tout à un*; *& Un ne doit rien à tous* : Or, cet axiome détruit le Droit Naturel; la destruction du droit Naturel suppose celle des rapports entre les choses : la destruction des rapports entraîne celle de la vérité qui n'a d'autre fondement que le lien mutuel des objets; & la destruction de la vérité n'emporte t'-elle pas celle de la vertu, qui n'est qu'une suite de la connoissance de la vérité? Le nier, ce seroit affirmer que l'effet peut survivre à sa cause. Que conclure de tout ceci? 1°. Que le Gouvernement Despotique est vicieux dans son principe, & c'est ce que M. de M.... a prouvé.

2°. Que cet Auteur loin d'être blamable d'avoir dit que la vertu n'y étoit point nécessaire, est coupable d'une legere inexactitude,

* Liv. 24. C. III. de *l'Esprit des Loix*.

tude, en ce qu'il auroit du dire, qu'il étoit néceſſaire qu'il n'y en eut point.

3°. Qu'il s'eſt plaint avec raiſon, que *les Critiques ſembloient avoir juré de n'être jamais au fait de l'état de la queſtion & de ne pas entendre les paſſages qu'ils attaquoient.*

4°. Qu'il a eu droit de mépriſer des *reproches* fondés ſur l'inattention ou la mauvaiſe foi des Gazetiers; inattention s'ils n'ont pas vu la note du Chapitre V. du livre troiſiéme : *Je parle ici de la vertu politique, qui eſt la vertu morale dans le ſens qu'elle ſe dirige au bien général; fort peu des vertus morales particulieres, & point du tout de cette vertu qui a du rapport aux vérités Révélées* : mauvaiſe foi s'ils ont vu cette note. Leur critique, marquée du ſceau de la candeur, les rapproche du titre d'étourdis dont cette même critique, marquée au coin du zéle & de l'intolérance, les éloigne.

5°. Qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner, que des écrivains, qui ont eu tout le tems de ſe convaincre, qu'ils n'avoient vu dans *l'Eſprit des Loix* que des mots, ſe ſoient opiniatrés à n'y voir autre choſe, & ayent regardé comme ſans replique une accuſation à laquelle le Livre même avoit déja répondu.

„ Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir „ dit, „ *que le Monachiſme eſt né dans les Païs chauds d'Orient, où l'on eſt moins porté à l'action qu'à la ſpéculation.*

Sur

Sur quoi tombe le *reproche*? Est-ce sur la proposition avancée? elle est vraye. Le berceau du Monachisme fut l'Egypte, Païs chaud, & si chaud, que les hommes renfermés dans la maison laissoient le soin des affaires domestiques aux Femmes, êtres beaucoup plus propres à ce soin, si celui qui a prétendu, qu'elles n'étoient femmes que par un défaut de chaleur, avoit par hazard trouvé la vérité en riant.

Le *reproche* porte-t'il sur la raison qu'il rend de sa proposition? Cette raison est physique : la chaleur excessive en affoiblissant le Corps, énerve l'action des facultés de l'Ame, qui en dépendent.

Les Critiques vouloient-ils, que M. de M.... s'inscrivit en faux contre le témoignage historique, & qu'il assurât, que *le Monachisme est né dans les Pays froids*? ou bien, qu'il fit main basse sur une vérité phisique pour nous apprendre, *que dans les Païs chauds on est plus porté à la spéculation qu'à l'action*? s'attendoient-ils, que pour leur plaire, il feroit un désaveu, qui déplairoit au sens-commun?

Peut-être ont-ils été blessés du mot de *spéculation*. En effet il insulte à l'activité de la vie monastique; prenez donc, que M. de M.... se soit mépris pour cette fois, & qu'il auroit dû faire des Moines des êtres agissans, au lieu de les qualifier d'êtres spéculatifs.

 Nous

„Nous lui avons reproché d'avoir mis „ſur la même ligne avec les Dervis de la „Religion Mahométane & les Pénitens ido- „lâtres des Indes les Moines les plus ſaints „& les plus édifians de l'Egliſe Catholi- „que „.

Vis à vis d'un Politique, qui conſidére les objets relativement à l'utilité de l'Eſpèce humaine, il n'y a pas une grande différence entre un Moine & un Dervis, entre un Pénitent de l'Egliſe Indienne & un Pénitent de l'Egliſe Catholique. Je ne vois pas, que la ſociété ſoit plus redevable à un Capucin qu'à un Fadir. Les uns & les autres ſont fous & fainéans. Un Philoſophe trouvera tant de traits de reſſemblance entre eux, qu'il pardonnera bien à l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* de les avoir mis ſur la même ligne. Ajouterai-je, qu'on n'entend pas trop bien ce que c'eſt qu'un *Moine ſaint, un Moine édifiant?* Dans ce ſiécle-ci, on ne canoniſe plus les gens à ſi bon marché. Autrefois, un Moine étoit un Ange; aujourd'hui un Moine n'eſt qu'un homme, qui conſent, ou qu'on force à ne l'être plus: autrefois, un Anachoréte édifioit; aujourd'hui le Citoyen ſeul édifie. Nous ſommes un peu plus délicats que nos Péres; ils admiroient, & nous jugeons.

„Nous avons relevé ce que dit l'Auteur, „que, *dans le midi de l'Europe, les loix,*

„*qui*

„*qui devroient chercher à ôter tous les moyens* „*de vivre ſans travail, donnent à ceux qui* „*veulent être trop oiſifs des places propres à* „*la vie ſpéculative, & y attachent des richeſ-* „*ſes immenſes* „.

Il eſt vrai que M. de M... a dit cela, & tout auſſi vrai qu'il a dû le dire.

L'expérience nous apprend, que dans le Midi de l'Europe les Peuples ſont naturellement pareſſeux. La politique nous apprend, que la pareſſe eſt un vice dans un Etat : donc, la Raiſon conſeille au Légiſlateur d'ôter aux Citoyens tous les moyens de vivre ſans travail, & de corriger le phyſique du Climat par de bonnes loix ; donc un Légiſlateur qui contribue à nourrir le principe d'oiſiveté, qu'il devroit détruire en attachant à la vie ſpéculative les récompenſes dues aux vertus ſociales, péche contre les premiers élémens de la Politique. En eſt-il aujourd'hui de ſi borné? non ; mais il y en a eu ; & cela ſuffit pour le malheur des hommes ; le mal eſt ſans reméde ; les Corps ſpéculatifs ſont partout ſi riches, qu'ils auront toujours de quoi corrompre les Légiſlateurs qui oſeront toucher à leurs richeſſes. Les *Pierres Alexiowitz* ſont ſi rares! Et puis, que peuvent les Loix contre l'ouvrage de la ſuperſtition? Le pouvoir de la politique finit là où celui de la Religion commence.

»Nous avons reproché à l'Auteur d'avoir »dit : qu'il est quelquefois si nécessaire aux »Femmes de répudier, & qu'il leur est tou-»jours si fâcheux de le faire, que la Loi est »tirannique qui donne ce droit aux hommes »sans le donner aux femmes «.

Le reproche est aussi peu galant que la réflexion est sensée. Pourquoi voulez-vous priver un sexe des prérogatives que vous accordez à l'autre? Doüé des mêmes avantages, pourquoi ne jouïra-t'il pas des mêmes droits? Soumis par le tempérament à la même nécessité, pourquoi lui sera-t'il défendu de recourir au même remède? N'y a-t'il pas une sorte de tyrannie à le refuser à l'un par la même loi qui le donne à l'autre? Des motifs égaux n'exigent-ils pas une égale permission?

La Nature a, par une prudente compensation, établi l'égalité entre les deux sexes. Est-ce à la politique à détruire l'ouvrage de la nature? Faite pour le conserver, l'entretenir, le perfectionner, doit-elle l'anéantir? Et n'est-ce pas l'anéantir, que de laisser à l'homme & d'ôter à la femme une liberté dont il lui est aussi fâcheux de se servir qu'il lui est nécessaire de l'avoir?

Le Mariage est une société. Même instinct, mêmes vœux, mêmes sermens, mêmes devoirs : pourquoi pas, mêmes droits?

Figurez-vous une Femme, qui sans cesse livrée

livrée à ses penchans ne peut les satisfaire, dont la passion est toujours irritée par la présence de l'objet, & d'un objet présent envain, qui desire toujours & ne jouït jamais, qui se voit forcée de renoncer même à l'esperance dans un état où l'espérance l'avoit engagée, qui cherche sans cesse l'Etre & ne trouve jamais que le néant, qui toujours également éloignée & voisine du plaisir réalise la fable de ce fameux Criminel, qui est dans un Fleuve, a soif, & ne peut boire. La *Loi* n'est-elle pas tyrannique, qui l'attache à jamais à un Cadavre vivant?

De plus, le Mariage est un contract: quand l'une des Parties contractantes viole ses engagemens ou ne peut les remplir, l'autre peut-elle être asservie à des promesses conditionnelles? Les liens sont rompus; le contract, qui tenoit à ces liens, doit-il subsister? Il est si nécessaire à la femme de réclamer le droit naturel, il est si affligeant pour elle d'avoüer qu'elle est obligée de le réclamer, qu'en vérité on ne peut justifier la loi qui la condamne au silence.

Voilà ce que M. de M.... auroit pu répondre, mais avec ces graces, cette briéveté énergique, cette éloquence persuasive qui lui sont particulieres. Il auroit pour lui les Philosophes, les Dames & tous ceux qui regardent les Dames comme les arbi-

tres des différends ſur les loix de la Nature & du ſentiment. Ces ſuffrages ne le conſoleront-ils pas de la mauvaiſe humeur de Théologiens, plus triſtes que ſenſés?

»Nous avons ajouté, que l'Auteur établit pour *Régle générale, que dans tous les »Pays, où la Loi accorde aux hommes la faculté de répudier, elle doit auſſi l'accorder »aux femmes* «.

Je viens d'expoſer les raiſons de cette *Régle générale.* C'eſt au lecteur à juger.

»Nous lui avons reproché d'avoir dit que »*dans les climats, où les femmes vivent ſous »un eſclavage domeſtique, il ſemble que la Loi »doive permettre aux femmes la répudiation, »& aux hommes ſeulement le divorce.* Point »de réponſe «.

M. de M.... plaide ici pour l'équité naturelle. Il eſt juſte, que dans les Pays, où l'égalité entre les deux ſexes eſt détruite, où la femme en paſſant de la maiſon du pére dans celle du mari ne fait que changer de maître, l'égalité ſoit en quelque ſorte rétablie, la ſervitude ſoit affoiblie par quelque privilége particulier. La loi rend la femme eſclave; cela n'eſt pas naturel; mais il l'eſt, que la loi diminue la peſanteur du joug, qu'elle mette des bornes à l'autorité, qu'elle prévienne la tyrannie : or, nul moyen plus propre que la conceſſion du droit de répudiation aux femmes.

mes. Ce droit n'eſt pas un équivalent de ce qu'elles ont perdu ; mais c'en eſt un dédommagement; c'eſt un reméde à l'abus inſéparable de l'excès du pouvoir.

La Loi doit permettre la répudiation aux femmes, & aux hommes ſeulement le divorce, parce que le divorcé peut être fondé ſur des ſujets legers, au lieu que la repudiation exige ou ſuppoſe de grandes raiſons de mécontentement; parce que, dans ces Païs, une femme répudiée ne ſauroit trouver un Mari, au lieu qu'un homme répudié peut trouver autant de femmes qu'il en peut nourrir; parceque, dès-lors, l'état des enfans eſt aſſuré, au lieu qu'autrement il eſt incertain; parceque la ſupériorité du pouvoir doit être balancée par la ſupériorité du droit : parce que la femme ne tient qu'à un ſeul, aulieu que l'homme tient à pluſieurs.

M. de M.... pouvoit donc décider, que cette loi ſeroit très ſage; & à qui le ton déciſif iroit-il mieux qu'à un homme, qui, pendant vingt ans, a porté ſur les Loix la raiſon la plus ſagace & la plus éclairée? Cependant, bien loin de ſe prévaloir de ſes méditations, de ſa perſpicacité, de ſa juſteſſe, il couvre d'un doute modeſte ſa propoſition. Un Auteur ordinaire, convaincu de la ſolidité de ſes réflexions, diroit : *cela doit être.* M. de M... perſuadé, qu'un préjugé

jugé eſt ſouvent remplacé par un préjugé ou par une vérité qui ne le vaut pas, dit tout ſimplement : *il ſemble que cela devroit être.* Mais c'eſt bien aux Théologiens à connoître le prix du ſcepticiſme politique !

»Nous avons dit, que l'Auteur n'a pu »s'empêcher de laiſſer voir ſon chagrin ſur »le changement, que la Religion Chrétien»ne a apporté aux Loix Romaines, qui ac»cordoient des récompenſes à ceux qui ſe »marioient ou qui puniſſoient ceux qui ne »ſe marioient pas «.

Et quel eſt l'ami de l'humanité, qui n'eſt pas touché de la dépopulation qu'a cauſé la ſuppreſſion des Loix Romaines ſur le mariage ? Autrefois ceux qui ſe marioient avoient des priviléges ; aujourd'hui ceux qui ne ſe marient pas ont des richeſſes immenſes : les membres contribuoient au bien du Corps ; le Corps contribue au bien des membres qui le détruiſent : la fécondité étoit regardée comme une bénédiction du Ciel ; elle n'eſt plus qu'un préſent funeſte. La propagation étoit encouragée ; elle eſt troublée de mille manieres. On luttoit par de bonnes loix contre les pertes cauſées par les peſtes, les guerres, les famines ; la politique s'uniſſoit à l'inſtinct de la nature pour réparer le mal phiſique & le mal moral ; on ajoute à des ravages néceſſaires des pertes volontaires : la politique s'unit au

au libertinage & à la superstition pour anéantir des êtres qui ne sont pas encore sortis du néant. Qui ne gémiroit à la vue de tous ces malheurs? M. de M.... n'a point laissé appercevoir du chagrin; il n'en avoit pas : un Philosophe ne doit au malheureux que des leçons & de la pitié.

On trouve, dit-il, *des morceaux des Loix* Juliennes *dans le Code Théodosien qui les a abrogées, dans les Péres qui les ont censurées, sans doute avec un zèle loüable pour les choses de l'autre vie, mais avec très peu de connoissance des affaires de celle-ci.*

J'ai deux remarques à faire sur ce dassage.

La premiere est contre les Critiques. Je ne conçois pas, qu'on puisse s'aveugler au point de prétendre, que les Péres de l'Eglise n'ont pas montré leur ignorance dans les affaires de ce monde en déclamant contre le mariage, qui en est le perpétuel réparateur. Est-ce entendre les intérêts de la société civile, que de sapper les fondemens de la société. Hé! Messieurs: Dites, si vous voulez, que les Péres étoient de fort bons Chrétiens; on vous l'accordera peut-être; mais ne dites pas, que ces bons Chrétiens étoient de bons Politiques; leurs écrits vous donneroient un démenti formel.

Ma seconde remarque est contre l'Auteur. Je ne conçois pas, qu'un Jurisconsulte Philoso-

loſophe ait pu ſe réſoudre à faire l'éloge de principes défectueux. Un zèle, qui anéantit l'eſpèce humaine, ſeroit un *zèle loüable?* On pourroit être tout à la fois coupable de la deſtruction de ce monde & *loüable* de ce pieux deſſein? On ſeroit recompenſé dans l'autre vie pour avoir troublé les affaires de celle-ci? ce ſeroit être véritablement zèlé pour les choſes du Ciel, que d'être fanatique ſur celles de la Terre?

Non : la Raiſon proſcrit ces bizares idées, & la Religion les déſavouë. L'une & l'autre vivent dans une parfaite intelligence : les ſéparer, c'eſt les méconnoitre ou les trahir : unies par le nœud le plus étroit, elles ſe prêtent un ſecours mutuel. Ce ſont deux flambeaux, dont l'un ne ſçauroit briller quand l'autre eſt éteint. Ce ſont deux époux, dont l'un ne ſçauroit ſurvivre à la mort de l'autre.

Un zèle, dont les principes produiſent de pernicieux effets, eſt un zèle aveugle; & un zèle aveugle eſt-il *loüable*? Le ſage n'accorde ſon eſtime qu'à un zèle éclairé; c'eſt-à-dire, qu'il la refuſe à preſque tous les zèlés. Il eſt ſi peu de vérités qui nous ſoient aſſez démontrées, pour juſtifier notre zèle! Et les zèlés ſont ſi peu délicats ſur le choix des moyens pour étendre leurs opinions!

Le zèle eſt *loüable*, dit-on, en ce qu'il a pour objet de plaire à la Divinité.

Cette

Cette maxime canonise le fanatisme & l'enthousiasme, toutes les erreurs qu'ils enfantent & toutes les horreurs qu'ils produisent. Qui arme le bras du persécuteur? c'est le zèle. Qui inspire à *Clément* & à *Ravaillac* le dessein d'assassiner deux de nos Rois & le courage d'éxécuter ce dessein? c'est le zèle. Qui déthrône les Souverains, qui renverse les Etats, qui rompt les liens de la société, qui étouffe les sentimens de la nature, qui éteint les lumiéres de la raison? C'est le zèle encore. Le zèle est un dogue qui dévore tout ce qui se présente à lui, il faut enchaîner ce dogue de peur qu'il ne se jette sur ses maîtres mêmes. L'indifférence n'a fait aucun mal au Monde; elle caractérise le sage; qui ne sait, qu'il est aisé de connoitre les abus & difficile d'y remédier, aisé de faire le bien & difficile de le bien faire, aisé de trouver la vérité & difficile d'ôter aux moyens de la répandre la teinture de nos passions.

En tous pays, dans tous les siécles, l'objet du zèle a été de plaire à la Divinité: En tout pays, dans tous les siécles, l'effet du zéle a été de déplaire à la Divinité. Et lui plairoit-on en vengeant l'erreur par le crime, à la maniére de l'Intolérant, ou en détruisant la vertu par la chimére, à la maniére du mystique?

Quel est le zèle louable? celui qui se bor-

ne à nous-mêmes. Sévéres pour nous, ſoyons indulgens pour nos ſemblables, de peur que nous opoſant zèle à zèle, ils ne ſoumettent la vérité & la vertu, c'eſt-à-dire, les biens les plus précieux de l'homme à la plus injuſte des Loix, la loi du plus fort.

On eſt zèlé pour la Religion, qui ſe ſoutient par elle-même, qui, émanée du plus puiſſant des êtres, n'a pas beſoin du ſecours du plus foible pour ſe conſerver : on ne l'eſt point pour l'Etat, qui ne peut ſe ſoutenir ſans une force étrangére.

Le premier zèle eſt de toutes les Religions, & ne devroit être d'aucune : le ſecond n'eſt d'aucun Etat, & devroit être de tous. Le premier fait de mauvais Citoyens : j'en atteſte l'expérience ; le ſecond fait des heureux : j'en atteſte l'Angleterre, où l'on en voit quelques traces.

Que le zèle s'exerce ſur l'obſervation des Loix, ſur les devoirs civils ; mais qu'il finiſſe là où les devoirs moraux commencent. Qu'il reſpecte ces limites ; qu'il ne les franchiſſe que par des priéres & des vœux. Le zèle religieux devient criminel, dès-qu'il ceſſe d'être oiſif ; il ne doit agir en faveur de la vérité que par les perſuaſions ; en faveur de la vertu que par l'exemple.

Ce qui me rend le zéle ſuſpect, c'eſt que le zèle & l'indifférence dépendent du tempérament : ils ſont créés par le plus ou le moins d'impreſſion que les preuves d'une vérité ou

d'une opinion font sur l'âme, impression rélative au degré de chaleur du sang, à la disposition des organes, à la qualité de l'imagination. On croit suivre les mouvemens d'un zèle éclairé; l'on ne suit que l'impétuosité d'une passion aveugle. On se félicite d'une philosophique indifférence; le caractére a réellement toute la gloire de ce qu'on attribue à la philosophie. Les jugemens de la Raison tiennent toujours du Naturel; ce sont des Vins qui ont le gout de terroir. Les effets de la persuasion étoient différens dans *Bossuet* & dans *Fénélon*; dans le *Clerc* & dans *Jurieu*, parceque les degrés l'étoient. Peut-être étoient-ils également persuadés: mais assurément ils n'étoient pas également zélés, parceque deux d'entre eux n'avoient ni le même tempérament, ni par conséquent les mêmes passions que les deux autres.

Le zèle des Péres nous paroit *loüable*, parceque nous sommes accoutumés dès l'enfance a respecter leurs décisions. De l'idée de sainteté nous passons à celle de justesse. De grands noms frappent notre oreille & séduisent notre esprit. La haute idée que nous avons de leurs ouvrages nous en donne une avantageuse de leurs actions. *Vieilles idoles, encensées par habitude.*

Mais qui ne voit, que ce préjugé, en confondant tout, excuse tout? *Origène*, animé d'un saint zéle contre la plus chére partie de

son

ſoi même, ſera *loüable* d'y avoir porté un barbare raſoir. *Tertullien* ſera *loüable* de s'être déchainé contre les ſecondes nôces, & de les avoir regardées comme une union criminelle. Saint *Auguſtin* ſera *loüable* d'avoir avancé, que les biens de ce monde n'appartiennent qu'aux Bons; d'avoir ſophiſtiqué en faveur de l'Intolérance, ſoufflé le froid & le chaud ſur la Grace. Saint *Bernard* ſera *loüable* d'avoir prêché la néceſſité d'une guerre injuſte & encouragé les Croiſés par une prophétie normande. Saint *Grégoire* ſera *loüable* d'avoir aſſaiſonné des plus indécentes invectives & des calomnies les plus noires trois diſcours contre *Julien*. Les Péres ſeront *loüables* d'avoir recouru à des fraudes pieuſes pour démontrer la vérité du Chriſtianiſme, telles que la ſuppoſition des oracles des ſybilles, des livres de *Trismégiſte* &c. Les Papes ſeront *loüables* de s'être arrogé une infaillibilité que leurs flatteurs oſent à peine leur accorder aujourd'hui, d'avoir uſurpé une autorité détronante & d'avoir uni au titre de ſerviteur des ſerviteurs le titre de Roi des Rois, ſans être ni l'un ni l'autre. N'y a-t'il qu'à dire dévotement, *ad majorem Dei gloriam*? Cela eſt ſi aiſé!

Les Péres ſont pour nous dans un point de vue, qui nous en impoſe. Rapprochons-les de nous, arrachons leur ce maſque qui nous fait illuſion. N'en jugeons point par

ce

ce qu'ils devroient être; jugeons en par ce qu'ils ont été. Que ces grands hommes seront petits!

Régle générale: tout zèle, que le Magistrat, Chrètien ou incrédule, a droit de réprimer, ne sçauroit être *loüable*. Or, le zèle des Péres contre le mariage est de ce genre. Il tend à la destruction de l'espèce humaine; il combat tous les penchans de l'instinct; il va directement contre le droit naturel.

Je ne reconnois rien de *loüable* dans un zèle, dont le *loüable* est local ou personel. Or, tel est celui des Péres. Détachez-le de l'antiquité, détachez le de leurs personnes: Transportez-le à un homme dont le nom n'ait rien d'auguste, dont le tems n'ait pas consacré les opinions & la conduite: Autant vaudroit-il livrer cet homme au bras seculier ou à l'indignation publique.

Je ne vois rien de *loüable* dans un zèle, qui sous prétexte de perfectionner la Réligion Chrétienne, attaque la Naturelle. Tel est précisément le zèle des Célibataires: ils détruisent une des plus importantes loix de la Nature, qui nous ordonne de travailler à la propagation de notre Etre.

Il est bien fâcheux que les colomnes de l'Eglise en ayent si mal soutenu l'édifice. N'écoutons point le préjugé qui nous parle pour eux. Il y a un zèle qui vient de Dieu;

Dieu ; mais auſſi, il y a un zèle qui vient du Diable. Leurs cauſes ſe manifeſtent par leurs effets ; & la prévention ne peut tenir contre la connoiſſance de ces effets. *Bellarmin* aura beau être regardé comme un ſaint en Italie, il ſera regardé comme un ſéditieux en France : la canoniſation ne ſanctifiera pas ſes fureurs du tems de la Ligue. Saint *Jérome* aura beau avoir quelques centaines d'années pour lui, ſes déclamations contre le Mariage, ſes opinions myſtiques ſur le Célibat ſerviront en tout tems à le dégrader. Les Moines auront beau ſe parer d'un grand amour de la perfection, de leurs vœux de pauvreté, d'obéïſſance & de chaſteté, de leur fidélité à remplir ces vœux, ils ſeront toujours coupables envers la ſocieté, pour laquelle ils étoient nés, à laquelle ils ſont inutiles ; quoiqu'en penſe le vulgaire, ce ſera toujours un mauvais zèle, que d'augmenter le nombre des ſaints en diminuant celui des hommes.

»Nous avons encore obſervé, que l'Au»teur ſe plaint de ce que des ſectes de »Philoſophes avoient attaché une idée de »perfection à tout ce qui mene une vie ſpé»culative : *d'où l'on avoit vu naître l'éloigne»ment pour les ſoins & les embarras d'une famille* ».

A quoi bon cette obſervation ? Le fait eſt-il

eſt-il vrai? M. de M. a pu ſe ſervir de cette vérité, parceque toutes les vérités apartiennent au Philoſophe.

La Religion Chrétienne, pourſuit-il, *venant après la Philoſophie, fixa, pour ainſi dire, des idées, que celle-ci n'avoit fait que préparer.*

Voilà le venin. C'eſt calomnier le Chriſtianiſme, que d'avancer, qu'il vint après telle ſecte de Philoſophes, & qu'il eut quelque choſe de commun avec elle. A la vérité, M. de M...... ne dit pas tout à fait cela; il dit ſeulement, que *les changemens de Conſtantin furent faits ou ſur des idées qui ſe rapportoient à l'établiſſement du Chriſtianiſme, ou ſur des idées priſes de ſa perfection.* Mais cette conjecture n'en eſt pas moins propre à ſcandaliſer les oreilles pieuſes: qui en doute?

»Pour étendre une Religion nouvelle, il »fallut ôter l'extrême dépendance des En»fans, qui tiennent toujours moins à ce qui »eſt établi».

Les Critiques veulent-ils nier, que *Conſtantin* mit en œuvre des moyens purement humains pour établir le Chriſtianiſme? L'Hiſtoire dépoſe contre eux. Veulent-ils nier, que cet Empereur affoiblit l'autorité paternelle & tira les enfans de l'extrême dépendance où les mettoient les Loix Romaines? L'Hiſtoire dépoſe contre eux. Veulent-ils

 nier,

nier, que ce ne ſoit un très bon moyen, pour faire recevoir une Religion? L'Hiſtoire dépoſe encore contre eux; & la Politique ſe ſert encore aujourd'hui avec ſuccès de cet artifice. Veulent-ils nier, que le Chriſtianiſme fut une Religion nouvelle? Il eſt vraiſemblable, que leur cenſure n'a eu d'autre objet, car ils ont mis en Italique ces mots: *nouvelle Religion*; on voit qu'ils en ont été choqués. Quoi? La Religion Chrétienne n'étoit pas *nouvelle* alors? Ne l'étoit-elle pas pour la moitié de l'Empire, qui ne l'avoit pas reçue? Ne l'eſt-elle pas encore aujourd'hui pour la moitié du monde, qui n'en a pas entendu parler? La Religion & la vérité ſont éternelles; mais toute Religion & toute vérité ont une *nouveauté* rélative.

Du réſte, il eſt très poſſible que, perſuadés que la converſion de l'Empire ſous Conſtantin eſt un effet de la Grace efficace, les Critiques ayent été bleſſés qu'on l'attribuât à la Politique.

»Nous avons reproché à l'Auteur d'a-»voir dit; que *le célibat eſt un Conſeil du* »*Chriſtianiſme*».

Le reproche eſt légitime: la Religion Chrétienne ne conſeilla jamais le Célibat, par ce que Dieu, qui en eſt l'Auteur, ne peut pas plus conſeiller le mal que l'ordonner.

Quel

Quel respect mériteroit cette Religion, si une fois il étoit bien prouvé, que les Livres sacrés attachent une idée de perfection au Célibat? Dans l'ouvrage de Dieu, pourroit-on trouver des choses contraires au bien de l'homme? Non. Et le Célibataire est ce Figuier que le Fils de l'homme frapa de Malédiction, par ce qu'il ne portoit pas du fruit.

Aussi ne trouve-t'-on dans aucun endroit de l'Ecriture l'institution du Célibat, au lieu que dans les premiéres pages de la Genèse on trouve l'institution du Mariage. Le Législateur qui a dit: *croissez & multipliez*, n'a point révoqué cette Loi: Et comment l'auroit-il révoquée? Il ne sçauroit se contredire.

Et remarquez, s'il vous plait, qu'il faudroit une loi expresse pour le Célibat, au lieu qu'il n'étoit pas si nécessaire qu'il y en eut une pour le Mariage. Tout porte les hommes à celui-ci, & par conséquent tout les éloigne de celui-là. Le desir le plus vif & le plus naturel les engage à former une societé où le desir est satisfait. Il faloit donc une Loi qui les écartât de cette societé où la Nature les conduit: or cette loi n'existe que dans le cerveau des Mystiques.

Saint Paul, il est vrai, parle fortement en faveur du Célibat: mais, dans ce Cha-

pitre, c'eſt l'Apôtre qui parle & non le ſaint Eſprit. Il nous en avertit expreſſément lui-même, comme s'il eut voulu prévenir les dangereuſes conſéquences qu'on en pouvoit tirer. Il diſtingue avec autant de ſoin que de bonne-foi ce qui vient de lui & ce qui vient de Dieu. Abandonné à lui-même, à ſes lumiéres, à ſes erreurs, il tâtonne, il le ſent, il l'avoue. Loin de s'arroger une inſpiration qu'il n'a pas, il dit poſitivement, que, fidelle Miniſtre du ſaint Eſprit, il n'en eſt pas actuellement l'organe.

Et qu'étoit-il beſoin, qu'il le fut? Les Corinthiens lui avoient demandé ſon ſentiment ſur le Mariage. Sa réponſe eſt rélative aux circonſtances où ils ſe trouvoient; circonſtances, qu'il pouvoit connoitre ſans cette inſpiration, qui ne lui étoit accordée, que lorſqu'elle étoit néceſſaire; circonſtances auxquelles il pouvoit s'accommoder par les ſeules lumiéres de la Raiſon, ſans le don d'infaillibilité.

Il leur dit donc; *Pour ce qui regarde les choſes dont vous m'avez écrit, il eſt avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme..... à cauſe des fâcheuſes néceſſités de la vie préſente.... parceque les perſonnes mariées ſouffriront dans leur chair des afflictions & des peines, que je voudrois vous épargner..... Car le tems eſt court*: la perſécution s'approche à grands pas; *& je deſirerois de vous voir dé-*

gagés

gagés de soins & d'inquiétudes .... Ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui parle.

Peut-être objectera-t'on les versets 32. 33, 34. où *saint Paul* semble perdre de vue les circonstances, où il offre dans le Célibat des idées de perfection, où il représente des motifs généraux? Son conseil, dira-t'on, s'étend sur tous les fidéles, parceque les raisons sur lesquelles il l'appuye embrassent tous les états où les fidelles se peuvent trouver.

Mais cette objection disparoitra, si l'on fait attention à ces paroles du verset 25: *Quant aux Vierges, je n'ai point reçu de commandement du seigneur: mais voici le conseil que je donne.*

Ce passage nous met à notre aise. *Saint Paul* y dit, qu'il n'est point inspiré, & nous devons l'en croire sur sa parole. Nous pouvons donc l'envisager, dans ce cas particulier, comme un homme, comme un Philosophe, comme un Casuiste. Homme, il est faillible: Philosophe, il fait un systême arbitraire: Casuiste, il est mystique, & donne dans les raffinemens de la Dévotion.

Saint Paul se tromper! *saint Paul* donner un mauvais Conseil! eh! oüi; cela n'est pas vraisemblable, cela est pourtant vrai: prouvons-le.

Je voudrois, dit-il, *que tous les hommes*

fuſſent dans l'état où je ſuis moi-même; c'eſt-à-dire, vierges, ſi je ne me trompe.

Mais 1. c'eſt faire un ſouhait impoſſible; car c'eſt ſouhaiter, que les hommes fuſſent hommes & ne le fuſſent pourtant plus: 2. un ſouhait contraire aux vues de la Providence, qui a voulu ſe ſervir de l'attrait du plaiſir pour perpétuer le Genre humain: 3. un ſouhait criminel, parcequ'il ne nous eſt pas permis de nous oppoſer à l'exiſtence des êtres ſur qui nous n'avons aucun droit; 4. un ſouhait dangereux; car ſuppoſez le accompli; ſuppoſez que tous les hommes ſe vouent au Célibat, c'en eſt fait, cette génération eſt la derniére: le monde finit avec elle.

Celui qui n'eſt point marié, s'occupe du ſoin des choſes du ſeigneur .... mais celui qui eſt marié s'occupe du ſoin des choſes du monde, & ainſi il eſt partagé.

Oui: il ſe trouve partagé, & il doit l'être. Il eſt fait pour agir & non pour contempler; né pour la ſocieté, homme avant que d'être Chrétien, il doit travailler au bien du Tout, dont il fait partie. Son travail, ſuivant l'Apôtre même, vaut une priére. C'eſt en ſe partageant entre ſes beſoins animaux & ſes devoirs religieux, entre ſa famille & ſon Créateur, qu'il remplit ſa deſtinée: c'eſt en rapportant à l'Etre ſuprême toutes ſes actions, comme à leur centre, qu'il

qu'il les sanctifie & qu'il plait à Dieu. *Celui qui n'est point marié s'occupe du soin des choses du seigneur.* Cela peut être vrai ; mais il l'est beaucoup plus, que cet homme ne remplit que le tiers de ses devoirs, & qu'il est coupable d'oublier ce qu'il se doit à lui-même & ce qu'il doit aux autres.

Je vous dis ceci, ajoute l'Apôtre, *pour vous porter à une plus grande sainteté.*

Le moyen est mal choisi: car il est assez mal-aisé de prier Dieu quand on est sans-cesse assiégé par des pensées étrangéres, tenté par l'attrait de la plus aimable & de la plus invincible des passions, distrait par de continuels desirs, d'autant plus vifs qu'ils sont plus irrités, d'autant plus irrités qu'ils sont moins satisfaits. D'ailleurs, un effet, vicieux dans ce monde, ne sçauroit nous assurer une meilleure place dans l'autre. Un moyen se ressent toujours du vrai ou du faux de son principe.

Saint Paul va plus loin dans les deux versets suivans. Il insinue, qu'il y a une sainteté, inhérente au Célibat. Plus haut, il le regardoit comme un moyen de perfection même : plus bas il l'envisage comme une perfection : *si quelqu'un*, dit-il, *prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même, qu'il doit conserver sa fille vierge*, il fait *une bonne œuvre.* Soit pour un moment. Si le tempérament de la fille en

en appelle de la décision du Pére ; si, privée d'un mari nécessaire, elle se défait, dans les bras d'un amant, d'une virginité *brulante*; si, lasse de se combattre, de se résister, de se vaincre sans cesse, elle céde à un penchant d'autant plus fort qu'il est réprimé ; l'œuvre est-elle bien prudente ?

L'Apôtre donne aux Péres une autorité supérieure à celle que leur donnoient les Loix les plus favorables ; autorité chimérique, puisqu'elle leur confere un droit que les filles mêmes n'ont pas ; autorité sujette au mépris, parceque dans le tems de *Saint Paul* l'usage des grilles & des verroux n'avoit pas encore fait d'un sacrifice volontaire un devoir indispensable. Un Pére n'est point le maître du mariage ou du célibat de sa fille, parcequ'il ne l'est point de ses desirs.

Celui qui marie sa fille fait bien ; & celui qui ne la marie pas, fait encore mieux.

Voit-on dans cette sentence les traces de l'inspiration divine ? Je n'y trouve que celles de la Raison humaine. Que livré à lui-même, l'homme est peu de chose ! Quelle différence de *Saint Paul* inspiré à *Saint Paul* parlant de son chef ! Que ses mauvais Conseils sur le Célibat comparés aux sublimes vérités qu'il annonce, à la sagacité avec laquelle il pénetre les mystéres les plus profonds, aux belles leçons de mora-

morale qu'il donne par-tout ailleurs, me montrent bien dans les uns le doigt de l'homme, dans les autres le doigt de Dieu ?

Revenons à M. de M.... Les Gazetiers lui font un crime de n'avoir pas dit, que le Célibat fut un précepte du Christianisme ; & moi, je suis fâché, qu'on puisse reprocher à ce grand homme d'avoir méconnu l'Esprit de la Religion au point d'avoir cru, qu'elle en faisoit un conseil, & envisagé le Célibat comme un état plus parfait. *A Dieu ne plaise*, dit-il, * *que je parle ici contre le Célibat qu'a adopté la Religion* !

Il en reconnoit donc la bonté ; il approuve donc cette *Loi de discipline*, † qui fait d'un mal physique un mal moral, cette loi, qui *étendant le corps du Clergé & resserrant celui des Laïques*, a des conséquences affreuses, en ce qu'elle anéantit insensiblement l'un & l'autre.

S'il avoit jetté les yeux sur la nature du Célibat, il auroit vu, qu'il n'a d'autre degré de bonté que celui qui lui est attribué par la superstition & par l'intérêt ; il auroit vu, que l'homme n'a aucun droit sur sa postérité, que le Célibataire est le meurtrier de la famille qui devoit naître de lui, l'ennemi de la Patrie, en ce qu'il lui vole des ci-

* Esprit des Loix, L. 23. C. 21.

† Défense de l'Esprit des Loix, Pag. 117. Ie. edition.

citoyens, un fanatique ennemi de lui-même, en ce qu'il étouffe ce cri de la nature, qui nous porte à nous voir renaitre dans d'autres nous-mêmes, un mauvais Chrétien en ce qu'il s'oppoſe au développement de germes, qui produiroient des êtres doüés de l'ineſtimable avantage de connoitre & d'adorer Dieu, un enthouſiaſte inconſéquent, en ce qu'il augmente le nombre des ſaints aux dépens de celui des hommes, & conſéquemment, de celui des ſaints-mêmes. Que n'a t'il pas dit du principe du Deſpotiſme, qui tend à détruire un Etat? Que n'auroit-il pas du dire du principe du Célibat, qui tend à détruire l'Univers? Il met le ſujet, ſoumis au Deſpote, à côté de l'automate; il auroit dû mettre le Célibataire à côté de l'Antropophage.

C'eſt bien dans ce ſiécle où les devoirs de la Societé ſont ſi bien connus, où les loix de la Morale ont été ſi bien developées, qu'il faut vanter une vertu qui n'eſt bonne à rien. Malheureux Célibataires! quel ſervice rendez-vous à l'Etat par votre continence? Quel ſervice à Dieu? Quel ſervice à vous-même? Vous vous ôtez des plaiſirs vertueux, à l'Etat des ſujets, à Dieu des Adorateurs. Si le Ciel vous avoit deſtiné à cette vie, il vous en auroit ſans doute averti, en vous privant de ce ſens le plus voluptueux de tous, contre

tre lequel vous avez sans cesse à luter.

L'Homme, plus aisé à frapper que capable de raisonner, a attaché de la grandeur à ce qui est difficile. Voilà la source de l'erreur qui fait du Célibat un état de perfection. Que le sort de tant de milliers d'hommes ne tienne qu'à un Sophisme! n'y a-t-il pas de quoi déplorer le malheur de la condition humaine? Si un de mes Ayeux avoit mal raisonné, la chaîne se feroit rompue, je ne serois pas au monde! Réflexion qui devroit reünir contre le Célibat tous ceux qui jouïssent de l'existence & qui en connoissent le prix.

»*Lorsqu'on fit la loi du Célibat pour un* »*certain ordre de gens, il en fallut chaque* »*jour de nouvelles pour reduire les hommes* »*à l'observation de celle-ci: le Législateur se* »*fatigua. Il fatigua la societé pour faire exécu-* »*ter aux hommes par précepte ce que ceux qui* »*aiment la perfection auroient exécuté comme* »*conseil.* Point de réponse».

La réponse étoit toute faite: elle est toute entiére dans le passage attaqué. Falloit-il se mettre en fraix de citations & de raisonnemens pour prouver un fait historique que tout le monde sçait, un fait encore existant?

Le Célibat *fatigue la societé*: en doutez-vous? Voyez l'embonpoint de l'Angleterre & de la Hollande, & l'Ethisie de l'Italie & de

de l'Eſpagne ; la vigueur de l'Allemagne Proteſtante & le dépériſſement de l'Allemagne Catholique. N'eſt-ce pas *fatiguer la ſociété* que de l'épuiſer ?

Le Dogme de la perfection du Célibat a produit en Europe les mêmes effets de la Deſtruction que la chaleur du Climat, la jalouſie du Maître, l'eſclavage des femmes ont produit en Aſie. Les Moines qu'ont-ils à reprocher aux Eunuques ? Les Eunuques ſont à plaindre, les Moines ſont mépriſables. Auſſi la Nature dédommage-t-elle les premiers & fait-elle le ſupplice des ſeconds.

Portons, par plaiſir, le flambeau du Calcul ſur les ſuites du Dogme du Célibat. Suivant les obſervations les plus exactes, un Etat qui ne ſouffriroit ni peſtes, ni guerres ni famine durant ſoixante années, doubleroit dans cet eſpace le nombre de ſes Citoyens. Cela poſé, tout Etat qui a Cent-mille Moines dans ſon ſein perd tous les ſoixante ans deux Cent-mille hommes, & un bien plus grand nombre s'il entretient toujours ſur pied ce nombre de Cent-mille. Ainſi en ſuppoſant que depuis l'année 1640. il y a eu en France *deux millions* d'ames qui ayent fait vœu de célibat, cet Empire a perdu & ces *deux millions*, qui lui ont été inutiles durant leur vie, & *quatre millions* qui feroient nés d'eux dans l'eſpace de Cent-vingt ans, & *deux millions* qui feroient provenus des enfans des premiers de-

depuis l'année 1690. jufqu'à cette année 1750. & *deux millions* qui proviendroient des enfans des deux derniers millions depuis cette année 1750. jufqu'à l'année 1810. Somme totale *dix millions*, perte immenfe, mais réelle : 1°. par-ceque les deux millions fur lefquels je bâtis, peuvent raifonnablement, fuppofés à l'abri des malheurs de la pefte, de la guerre, de la famine, propager en toute fureté: 2°. par ce qu'il s'enfuit que la France n'ayant que vingt millions d'ames & devant en avoir en 1810. trente millions, fans l'obftacle du célibat, elle perd le tiers de fes forces, puifqu'elle pouvoit acquerir ce tiers. Soyez à prefent étonné que des Etats, jadis extrémement peuplés, foyent aujourd'hui dégarnis.

Jettez un coup d'œuil fur le nombre infini d'hommes qui fe font voüés au Célibat depuis deux fiécles. Supputez les Defcendans qu'ils auroient eu dans cet efpace. Pour éviter toute chicane, n'ajoutez au nombre génératif qu'un nombre égal, vous trouverez un nombre auffi rempli que l'eft l'Europe. Que fera-ce fi vous vous livrez au calcul du Cours progreffif des Générations? Votre imagination vous créera des peuples immenfes d'êtres que le Célibat a anéantis. Que fera-ce encore fi vous confiderez la chofe avec les yeux de la foi; partant de ce principe, que les mille millions d'êtres qu'on compte communément fur la terre

font

ſont tous ſortis d'un ſeul homme, créé il y a autour de ſix mille ans, vous trouverez fort aiſément qu'une douzaine d'hommes, qui dès le commencement du Chriſtianiſme ſeroient entrés dans le Célibat, auroient fort bien pu priver le monde d'autant de millions d'habitans qu'il en renferme aujourd'hui.

Quis talia fando
Temperet a lacrimis? *

Je n'ignore pas que bien des gens ſenſés prétendent que le monde ne finira point tant qu'il y aura des Moines & des Abbés; mais cette prédiction ne me conſole pas. Le général, à mon avis, n'obſerve que trop bien le vœu de continence.

Le Célibat, diſent quelques-uns (& ceux là ne ſont pas les plus politiques) n'épuiſe point la ſociété : au contraire, il la ſoulage de membres qui lui ſeroient à charge.

Les guerres ne ſuffiſent-elles pas? Les peſtes, les famines, ne la ſoulagent-elles pas aſſez? La terre ne pourroit-elle pas nourrir tous ceux qui la cultiveroient? Si la population pouvoit être exceſſive, la Nature auroit remédié à cet excès. *Le Caractere, les paſſions, les fantaiſies, l'idée de conſerver ſa beauté, l'embarras de la groſſeſſe, celui d'une famille trop nombreuſe fatiguoient* déja

* Virg. Eneïd. L. 2.

déja cruellement la société. C'étoit un poison lent, qui couloit dans les veines du Corps Politique. Falloit-il encore ajouter à ce malheur le poison actif de la Loi du Célibat ?

Le Célibat, disent quelques autres (& ceux-ci ne sont pas les meilleurs Citoyens), décharge les familles d'un fardeau qui les accableroit. Que voulez-vous qu'on fasse de tant d'enfans ?

Plaisante objection ! Il n'y a pas assez d'enfans pour l'Etat, & il y en a trop pour les familles. Ces victimes sont nécessaires, dit-on ; & je dis, moi, qu'elles ne sont pas plus nécessaires en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, qu'en Angleterre, en Dannemarc, en Suéde, en Hollande. Que fait-on des Enfans dans ces Païs-là ? Ce qu'on pourroit, ce qu'on devroit en faire dans ce Pays-ci.

Plus on jette d'enfans dans les Cloîtres, plus l'état s'appauvrit ; C'est un mauvais remède, qui devient d'autant plus nécessaire, qu'il est plus fréquent.

On ne sçauroit trop augmenter les motifs de bien faire, ni trop affoiblir les motifs de ne faire rien. Nulle émulation dans un Etat, où l'oisiveté peut compter sur une ressource, où une simple façon de penser procure les mêmes avantages qu'une vie active, où un fainéant est au niveau d'un Citoyen

toyen laborieux, où l'on peut laisser les peines aux misérables & se reserver les plaisirs, où un Corps qui possede le tiers des revenus, ne paye pas le vingtiéme des charges publiques. Distribuez avec choix les richesses, dispensez les honneurs & la considération avec équité, les choses changeront de face; & le superflu du Célibataire pourvoira aux besoins du Citoyen. Le bonheur ou le malheur d'un Etat dépend de ses Loix. Introduisez en Espagne les Loix d'Angleterre; il y aura parmi les Moines des *Ansons* qui feront le tour du monde. Faites goûter aux Anglois les Loix Espagnoles; il y aura, parmi les Marins, des gens qui se borneront à faire le tour d'une Cellule.

Les erreurs des grands hommes sont contagieuses; on l'a dit, & je le repète pour justifier la liberté que je vais prendre d'en relever une de M. de M..... Il établit, en plusieurs * endroits de son Livre, une différence spécifique entre les conseils & les préceptes de l'Evangile. Cette différence est chimérique & tire sa source du systême des Mystiques, qui, s'étant placés hors de la portée des forces humaines, ont introduit l'opinion des divers degrés de sainteté; opinion directement contraire au but du Christianisme. Tout y est précepte, rien n'y est conseil; les Loix de Jésus-Christ n'ont pas toutes

* V. les Chapitres 6 & 7. du Liv. 24

toutes la sanction des peines & des récompenses, parceque cette sanction étoit inutile à une Religion, dont la baze portoit sur l'amour & non sur la crainte, qui exigeoit de l'homme des sacrifices volontaires, qui lui demandoit son cœur & vouloit le lui devoir.

Tout est précepte pour un véritable Chrétien : Il sait, qu'il est obligé de se servir de tous les moyens qui peuvent le conduire à la plus grande perfection, à laquelle il est appellé. Il regarde la sainteté comme un but, qu'il n'atteindra jamais à la vérité ; mais qu'il doit toujours tâcher d'atteindre.

Le bien, en fait de Religion, est toujours le mieux. Le Chrétien ne peut parvenir à la perfection absolue ; mais il y a une perfection rélative, qui ne demande que des efforts, & cette perfection dépend de lui. Il me semble, que l'Auteur de *l'Esprit des Loix* n'a pas fait ces réflexions, & qu'il auroit du les faire.

En voilà assez sur le Célibat ; quittons-le, pour n'y plus revenir.

Je n'ai été si long sur ce Chapitre que parce que j'ai eu pitié de l'Europe. Ce n'est pas que j'espere d'être écouté. La durée d'un préjugé est toujours en raison proportionelle de son absurdité. Chose étonnante ! Jamais les inconvéniens du Célibat n'ont été mieux sentis en France, & jamais la puissance

ſance du Clergé n'y a été, ſi bien affermie. Jamais le Miniſtere n'a mieux compris la néceſſité de remédier à ce malheur, & n'a été ſi éloigné de le faire. Admirons la politique de cette Cour qui ſait ſe faire reſpecter par des Anathémes dont on ſe joue & par des foudres qui ne bleſſent pas. Oh! quand finira l'Empire des noms & du Papier? Notre Poſterité, car l'erreur n'a qu'un tems, croira-t'elle qu'une ſuite de Vieillards très bornés ait réüſſi à bâtir la puiſſance la plus réelle ſur des Chiméres, & ſur des Chiméres des plus caracteriſées?

»Nous avons reproché à l'Auteur d'a»voir dit : *que la Religion Catholique con»vient mieux à une Monarchie & la Proteſ»tante à une République* «.

Cette propoſition tient au Syſtême de M. de M.... ſur l'influence du Climat, ſyſtême qu'il falloit renverſer avant-que d'en attaquer une conſéquence naturelle. C'eſt vouloir entrer dans la place ſans s'être ſaiſi du chemin couvert.

M. de M..... ne parle ici que d'une raiſon de convenance, & il peut compter ſur le ſuffrage de tous ceux qui examineront attentivement les rapports qui ſont entre les effets du phyſique des climats où le Catholiciſme s'eſt maintenu, où le Proteſtantiſme s'eſt établi, & l'eſprit de ces deux Religions; entre leur dogmes & les différens prin-

principes de l'Etat politique.

La Religion Catholique convient mieux à une Monarchie, parceque ses dogmes s'accordent mieux avec le but du Gouvernement Monarchique. La foi aveugle conduit à l'obéïssance passive. La Religion Protestante s'accommode mieux d'une République, parceque ses principes fondamentaux ont trait au but du Gouvernement Républicain. La foi éclairée sympatise à merveille avec l'Esprit d'indépendance & de liberté.

»Nous lui avons reproché d'avoir dit, »que, *quand* Montezuma *s'obstinoit tant à* »*dire, que la Religion aes Espagnols étoit bon-* »*ne pour leur Pays & celle du Mexique pour* »*le sien, il ne disoit pas une absurdité.* A ce »reproche, point de réponse «.

M. de M... avoit en main deux moyens de défense. Il pouvoit répondre, que *Montezuma* parloit ainsi dans la simplicité de son cœur, & que sa maxime, considérée relativement à ses préjugés, n'étoit point une absurdité, mais un bon mot. Il pouvoit répondre, que ce Prince, ne connoissant pas le fonds de la Religion qu'il rejettoit, n'en jugeant que par les apparences & par le culte extérieur, voyant combien il étoit difficile que des changemens extraordinaires s'introduisissent parmi des Peuples entiers, croyant peut-être que toute

Religion étoit bonne, que l'Etre suprême aimoit a être loüé de plusieurs maniéres différentes, & qu'il avoit permis la même variété dans les hommages qn'on lui rend, qu'il a mis dans le ramage des Oiseaux; que ce Prince, dis-je, sachant, qu'il y a des Religions plus propres, ce semble, pour un climat que pour un autre, pouvoit fort bien de ces principes arriver à cette conséquence : *La Religion des Espagnols est bonne pour leur Païs, & celle du Méxique pour le mien.*

Ces paroles, quelque sens qu'on leur donne, ne blessent point la majesté du Christianisme. La Religion des Espagnols étoit bien différente de la Religion Chrétienne: celle-ci est la Religion de la charité, celle-là etoit une Religion de Brigands; & il pouvoit bien se faire, qu'une telle Religion *ne fut pas bonne pour le Méxique*. Cette conjecture n'empêche pas, que *les Principes du Christianisme bien gravés dans le cœur ne fussent infiniment plus forts*, même dans le Méxique, *que ce faux Honneur des Monarchies, ces vertus humaines des Républicains, & cette crainte servile des Etats Despotiques.*

Voilà en entier la premiere partie de la Critique des Gazetiers Ecclésiastiques : ils ajoutent, que M. de M. *décline le combat*; & en effet, des Pygmées sont bien redoutables pour un Géant!

»Avec

»Avec beaucoup d'Esprit, disent-ils, il »ne trouve point de réponse à des reproches »accablans.« Il n'y avoit que six mois, qu'il n'avoit pas le sens commun : aujourd'hui, il a un Esprit infini.

Mieux lui vaudroit perdre sa Renommée
Que cueillir loz de si mauvais Alloy.

Falloit-il des réponses à des objections déja réfutées ? En falloit-il à des Gens, qui, d'entrée de jeu, prenoient des lettres de petits esprits, & qui, au lieu de se défaire de leur caractère dominant, & ne se souvenir d'eux-mêmes que pour s'éviter comme un écueil, commençoient l'analyse d'un livre de Politique par la Bulle *Unigénitus* ? En falloit-il à des Critiques, qui ayant en présomption ce qui leur manquoit en lumieres, décidoient de tout avec un esprit d'écoliers & un ton de maitres. En falloit-il à des Gazetiers, à qui leurs pensées & leurs expressions, leur esprit & leur cœur dispensoient de répondre ?

Nous lui avons reproché : Et qu'importe le blame ou la loüange des Jansénistes, leurs reproches ou leur approbation, à un homme qui ne tient qu'au parti de la vertu, à un sage qui n'est qu'aux gages de la vérité ? Des reproches sont-ils des Raisons ?

Nous lui avons reproché. Il faut être bien présomptueux pour s'ériger en Juges dans la République des Lettres ; République, où tous les

les Citoyens sont indépendans ; où l'on ne reconnoit aucune autorité ; où, pour un seul mauvais jugement, on est jugé & condamné mille fois !

Si un Corps, respectable au moins par sa vieillesse, vient de prendre la résolution de rentrer dans son droit de flétrir par des qualifications odieuses tout livre nouveau qui contredira ses opinions, il a pris conseil non de sa prudence, mais de son zèle, non de sa gloire, mais de sa piété.

Faire d'un bon livre, qu'on n'entend guères, l'Extrait superficiel de quelques propositions qu'on n'entend pas mieux ; qualifier ces propositions, charger ces épithetes d'idées odieuses ; confier à la presse le soin de multiplier & même d'immortaliser cette pieuse folie, cela pouvoit être fort bon dans les siécles passés ; mais voilà bien dequoi effrayer l'ingénieux & savant Auteur de l'*Histoire naturelle du Cabinet du Roi* ! Qu'importe à M. de B... & M. de M.... qu'un Corps célébre & nombreux se détermine à dire unanimément des injures à leurs Ouvrages. Ils n'auront pas moins à se féliciter, l'un d'avoir étendu la sphere du Monde Politique, l'autre d'avoir ouvert un Monde nouveau aux curieux Observateurs de la Nature. Ils permettront volontiers à la Sorbonne de défendre encore à la France de croire aux Antipodes. Aussi un de leurs Docteurs renferma-t'il un grand

sens

sens en peu de mots quand il dit en opinant : « *Tenez, Messieurs ! Vous êtes de fort grands* « *Théologiens & peut-être d'aussi mauvais Phi-* « *losophes. Laïssez donc là, si vous m'en croyez,* « *les livres d'Académie & bornez-vous à des* « *Theses de Collége.* »

Il est tems d'examiner la seconde Partie. Elle est destinée à la réfutation de *la Défense de l'Esprit des Loix.* L'arbitraire domine dans la premiere : la déraison régne dans celle-ci. Voyons, nous serons courts. Après M. de M.... il y a toûjours beaucoup à glaner.

On l'a accusé d'être *Spinosiste* & *Déiste* : Ces deux idées, a-t'il répondu, sont contradictoires. Que lui réplique t'on ? On étale une mince érudition ; on allégue un grand nombre de passages, où *Spinosa* établit le Théisme & la Révélation. On ajoute : „ Un „ Auteur, (pourra-t'-on dire) qui parle si „ dignement de Dieu, est-il Spinosiste ? Non „ seulement c'est un Spinosiste, mais c'est „ *Spinosa* lui-même : Oui, dans ce même „ Livre, où *Spinosa* parle de Dieu si digne- „ ment, *Spinosa* pose tous les fondemens de „ son Athéïsme „.

A cet air de confiance, à ce *oui* décisif, croiroit-on, qu'il n'est rien de plus faux ? Croiroit-on, que, dans tout le *Traité Theologo-Politique*, dont on cite le Chapitre 14. il n'y a pas un mot du systême impie, que *Spinosa*, Orthodoxe dans le

tems

tems qu'il l'écrivit, répandit ensuite dans un autre Traité? Croiroit-on, que des Critiques qui semblent vouloir se tirer du profond oubli, où ils sont tombés, en se signalant par quelque inimitié illustre, ayent osé avancer un fait entiérement faux, & dont il est si aisé de vérifier la fausseté? Cela n'est pas croyable; mais que voulez-vous? On avoit avancé, que M. de M.. étoit *Spinosiste* & *Déiste*; il falloit à tout prix qu'il le fut; on l'avoit dit en dépit du sens commun: il falloit bien le soutenir en dépit de la vérité & de la vertu. L'absurdité de l'accusation sautoit aux yeux; il falloit l'appuyer de l'imposture, & quoiqu'elle ne prouvât rien, on y a recouru; on sauvoit du moins la contradiction.

On l'a accusé d'Athéisme! *Je serois Athée*, a-t'-il dit, *moi qui ai parlé contre la fatalité des Athées*, dans la 1. Page de mon Livre?

On lui répond, que cela ne suffit pas, & »qu'il falloit *de plus* ne rien dire dont les »Athées pussent s'autoriser».

Et quels sont les Athées qui abusent des paroles de M. de M....? Je ne vois que les Gazetiers qui s'en formalisent. D'ailleurs, est-il quelque chose, qui soit à l'abri de l'abus? Les Athées s'autorisent bien des merveilles les plus étonnantes de la Nature, des connoissances qu'ils ont de quelques princi-

pes,

pes, de cet axiome très orthodoxe; *Rien ne se fait de rien!* Point de livre, où l'on ne voye l'Athéïsme en gros caractéres, quand on y portera des yeux d'Athée endurci ou de Jansénifte zèlé; quand on verra, comme le premier, un défordre monftrueux dans le plan le mieux conçu & le mieux exécuté; quand on verra, comme le fecond, le nœud de deux idées contradictoires. Les Gazetiers ont trouvé tous les fondemens du Spinofifme dans un livre où *Spinofa* raifonne en philofophe chrétien; pourquoi les Athées ne trouveroient-ils pas leur *méchanifme local* dans un livre dont tout le Syftême porte fur des principes diamétralement contraires au fatalifme?

„Mais, difent-ils, quand on veut s'éloi-„gner des Athées, il faut leur couper tous „les chemins qui pourroient les rapprocher „de nous „.

Et je dis, moi, que quand on veut convertir un Athée, il faut nous fermer tous les chemins qui peuvent nous éloigner de lui; il faut lui ouvrir tous les chemins qui peuvent le rapprocher de nous, c'eft-à-dire, être auffi prudent que charitable.

Les Critiques lui font fon procès fur ce qu'il a dit: que „la Loi qui en imprimant dans „nous-mêmes l'idée d'un Créateur, nous „porte vers lui, eft la premiére des Loix „naturelles *par fon importance & non pas dans „l'ordre de ces Loix* „; comme fi l'homme n'avoit

n'avoit pas des sentimens avant que d'avoir des idées nettes, comme s'il ne désiroit pas avant que de raisonner, comme s'il n'étoit pas naturel de pourvoir à la conservation de son Etre, avant que de penser Religion, comme si l'amour de nous-mêmes n'étoit pas antérieur à tout autre amour.

En vain, diront-ils; *ces sentimens sont puisés dans les ténèbres d'une raison corrompue par le péché*. On leur répondra, que pourvû qu'ils soient puisés dans la droite raison, ils sont avoués de Dieu & conformes à l'Evangile: on leur répondra qu'on ne sait aujourd'hui ce que c'est qu'*une raison corrompue par le péché*, & que la raison humaine ne peut être corrompue que par le préjugé, l'ignorance & l'esprit de parti: on leur répondra, que s'il est vrai, comme ils l'assurent, que *Mrs. de la Religion naturelle puisent leur Code* dans la Raison, ils procédent très sensément, vû que nous sommes raisonnables avant que d'être Chrétiens, & que nous ne sommes Chrétiens que parce que nous sommes raisonnables.

Les Critiques auroient souhaité, qu'au lieu de chercher l'origine des devoirs de l'homme dans la Religion naturelle, où elle est; M. de M..... l'eut trouvée dans la Religion révélée, ooù elle n'est point. Ils auroient souhaité, que dans un livre, où il s'agit de mettre au grand jour des principes faits

faits pour tous les hommes, il eut parti de principes, révélés à peu de personnes, & que, pour faire recevoir des vérités claires, il eut débuté par des vérités obscures. Mais il lui étoit très permis dans un ouvrage de Politique de mettre à l'écart la Grace, le Péché originel, & cent autres questions, dont le public est depuis longtems ennuié, & depuis longtems a raison de l'être.

Ils se recrient sur ce qu'il y a supposé un homme comme tombé des nues, laissé à lui-même & sans éducation avant l'établissement des sociétés *. „Recourir à de pareilles chi„méres pour y trouver l'origine & *l'Esprit* „*des Loix*, c'est ressembler, à leur avis, à „un homme qui fuiroit le Soleil & s'enfon„çeroit dans des ténèbres bien épaisses pour „voir plus clair „.

Il s'agissoit d'examiner, s'il y a des rapports antérieurs à l'établissement des Sociétés, s'il y a des loix dans la nature indépendantes des conventions, s'il y a dans le fonds des objets des relations éternelles & invariables : il s'agissoit de renverser le systême d'*Hobbes* qui raméne tout au conventionel, & d'élever l'édifice du Droit naturel.

Cela posé, M. de M..... ne pouvoit-il pas imaginer un être qui ne tint point à la société, qui, usant de sa raison & se repliant sur lui-même, considerât son état, réfléchit

* *P.* 43. de la Défense de *l'Esprit des Loix*.

fléchit ſur ſes devoirs, ſe rendit compte de ſes ſentimens ? N'eſt-ce pas le ſeul moyen d'établir ſur des fondemens inébranlables les Loix Naturelles ? Recourir à la Genéſe, ç'auroit été reſſembler à un Architecte, qui deſſineroit les dimenſions du toit avant que d'avoir fixé celles des fondemens.

L'éloge des Stoïciens leur a ſupérieurement déplu. „ Plus les Stoïciens auront été „irréligieux envers Dieu, & plus l'Auteur „ſera coupable d'avoir dit de leur Religion, „qu'il n'y en a jamais eu dont les principes „fuſſent plus dignes de l'homme & plus pro„pres à former des gens de bien, & qu'elle „ſeule ſavoit faire les Citoyens, les grands „hommes & les Empereurs. Quand on par„le ainſi d'une Secte Anti-Chrêtienne, & que „l'on dit : je ſuis Chrétien : le dit-on ſérieu„ſement „ ?

Belle Concluſion & digne de l'Exorde !

Ne peut-on pas loüer une Secte Anti-Chrétienne & néanmoins être bon Chrétien ? Je conçois bien, qu'un Appellant ne ſauroit loüer un Moliniſte ſans déroger au Janſéniſme : mais il me ſemble, qu'un Philoſophe peut rendre juſtice à la vertu par tout où il la trouve. M. de M.... n'a fait l'éloge que de la Morale des Stoïciens ; c'eſt à cette Morale qu'il a donné la préférence ſur celle de

de toutes les Sectes Payennes ; c'est évidemment le sens, qu'il faut donner à ces paroles : *il n'y en a jamais eu.* Trop sage pour ne pas admirer la lumiére que le Portique a répandu sur les devoirs de l'homme dans ces tems ténébreux, où il erroit à la merci de son aveugle raison, il est trop convaincu de la sublime supériorité des vérités Evangéliques, pour mettre en parallèle Zenon avec Jésus-Christ.

Ils l'ont accusé d'être Sectateur de la Religion Naturelle, parce qu'il a dit fort simplement, que « les Loix Civiles de quel»que Païs peuvent avoir eu des raisons pour »flétrir l'homicide de soi même ; mais qu'en »Angleterre on ne peut pas plus le punir »qu'on punit les effets de la démence.... »& d'une maladie.

Rien de plus innocent que ces paroles : Que n'ont-ils pas dit pour les envénimer? *Voyez ; il est severe contre les Moines & indulgent pour les Anglois : un Déiste n'oublie pas, que l'Angleterre est le berceau de sa Secte : il passe l'éponge sur tous les crimes qu'il y apperçoit* *. Est-ce sur de si frivoles conjectures, qu'il est permis de former une pareille accusation? Où en sera notre bonheur, notre gloire, notre sûreté, si l'on admet une fois cette maniére de procéder? Ne tient-il pour perdre & flétrir un homme qu'à répandre à grands

* Feuille du 9. Octobre 1749.

grands flots tout le fiel de la haine Théologique? La force & la clarté des preuves ne doivent-elles pas être toujours proportionnées à la grandeur de l'accufation?

L'Auteur de *l'Efprit des Loix* juftifie un ufage établi en Angleterre : donc il eft Déïfte. Bon Dieu! quel raifonnement! De ce qu'on penfe en Anglois fur une Loi Civile, s'enfuit-il qu'on penfe en Anglois fur les matieres de Religion?

Et puis, qui a dit aux Gazetiers, que la Grande-Bretagne eft le berceau du Déïfme? L'anecdote eft, en vérité, curieufe. Jufqu'ici, l'on avoit cru affez généralement, que le Déïfme avoit pris naiffance en Italie, & diverfes obfervations faites fur la nature & les effets de la fuperftition avoient fervi à rendre raifon de ce phénomène : l'on avoit jugé, qu'il étoit très naturel, que la Religion naturelle naquit dans un Païs, où la bigoterie avoit placé un fantôme à côté de la Religion revelée. On avoit dit; quand on croit trop, on rifque bien de ne pas croire affez : rien n'eft plus voifin d'un grand excès que l'excès oppofé : rien ne rapproche plus d'une petite foi qu'une foi volumineufe : rien ne fait plus d'incrédules qu'une fuperftitieufe crédulité.

Quant à l'Angleterre, c'eft de la liberté effentielle au gouvernement établi, que naiffent

ſent toutes ces idées bizares ſur la Religion, toutes ces objections impies contre les livres ſacrés, toutes ces brochures, où les vérités les plus ſublimes ſont attaquées. Les progrès que le Déïſme y a fait ſont une ſuite de la liberté, qui eſt ſelon quelques uns la fille, & ſelon d'autres, la mére de l'eſprit d'indépendance. Du reſte, il n'y a pas plus de Déïſtes à Londres qu'à Paris : il y a ſeulement plus de liberté & moins d hypocriſie. Je veux, qu'en Angleterre il y ait plus d'Eſprits-forts qu'en France : on ne ſauroit nier, qu'il n'y ait auſſi plus de bons Chrétiens ; ſi par bon Chrétien on entend un homme perſuadé. En France on croit parce qu'on a cru, en Angleterre parce qu'on eſt déterminé par le poids des raiſons. A Paris, on a la foi du Curé. A Londres, on a une foi qui appartient du moins à celui qui l'a.

Revenons au ſuicide. M. de M..... prétend, que » cette action tient à l'état Phy»ſique de la Machine, & *eſt indépendante de »toute autre cauſe* «.

Je ne dirai point avec les Gazetiers : *Cela fait horreur* ; mais je dirai bien, que le ſecond membre de cette période eſt mal penſé. Car, ſi le ſuicide eſt purement machinal, s'il dépend uniquement du Méchaniſme, *s'il eſt indépendant de toute autre cauſe*, la Loi de Dieu n'a pas plus de droit de le

flétrir

flétrit que les Loix Civiles, parce que les actions de l'homme ne sauroient être sujettes à la peine; dès qu'elles ne sont pas volontaires : elles cessent d'être criminelles dès qu'elles cessent d'être libres : l'homme n'est plus coupable dès qu'il n'est plus Agent.

Cette Proposition me fait donc de la peine, en ce qu'en dérobant le Suicide à la vengeance divine, elle semble l'autoriser. Peut-être faut-il l'expliquer plus favorablement, peut-être faut-il adoucir ces mots; *indépendante de toute autre cause* par ceux-ci : *tient à l'Etat Physique de* la Machine. Cette expression *tient* étoit si réservée, qu'elle n'annonçoit pas une entiere *indépendance*.

Une preuve bien claire de *l'impiété* * de l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, c'est la qualité de *grand homme* qu'il a donné à *Bayle flétrissant la Religion. Dire de* Bayle; *c'est un abominable, ce n'est pas une injure, c'est une vérité.*

Fut-ce une vérité, ce ne feroit pas moins une injure. Qu'on traite d'*abominables* des Critiques, qui, déterminés par la passion seule, ressemblent à ces animaux toujours avides de sang; le public dira : *c'est une vérité* : les Critiques ne feront pas moins en droit de dire : *c'est une injure.* Je choisis cet exem-

* Nouvelle du 26. Octobre 1749. Je cite mon garant, parce que le fait est si peu vraisemblable, qu'on ne le croiroit pas sur ma parole.

exemple, parce qu'il s'agit de rendre d'une maniere sensible ma pensée à des gens qui ne sentent point.

Quant au Philosophe de Rotterdam, les insultes des Jansénistes de Paris ne diminueront point sa gloire C'étoit un terrible homme que ce *Bayle*! On ne doit l'attaquer qu'avec respect, le combattre qu'avec crainte, le condamner qu'après l'avoir admiré : on ne foule aux piés, qu'en tremblant, un lion qui vient d'expirer.

M. de M...., l'a mieux refuté en deux pages, que *Jaquelot*, *Saurin*, *Le Clerc* en plusieurs volumes. J'ajouterois *Jurieu*, s'il n'y avoit une espèce d'indécence à comparer le Théologien le plus fougueux au Philosophe le plus modéré.

A propos de *Jurieu*, il me vient une idée, qui se lie à mon sujet. *Bayle flétrissant la Religion* étoit un *grand homme* & un mauvais Logicien : *Jurieu* défendant la Religion étoit bon Logicien & homme *abominable* : c'est que l'un avoit des talens & l'autre de la malice; c'est qu'on est *grand* par l'esprit & *abominable* par le cœur. N'allez pas croire, ami Lecteur, que je veuille vous insinuer, que les Gazetiers Ecclésiastiques soient des *Jurieu* : *Jurieu* avoit du mérite.

Il en est de *Bayle* comme de *César* dont on admire les conquêtes, & dont on déteste l'ambition. On applaudit au talent,

on en déplore l'abus. Le monde Littéraire a ses Héros comme le Monde politique ; & ces héros ne sont gueres plus vertueux dans l'un que dans l'autre.

Il falloit du Génie & un grand Génie pour attaquer la Religion Chrétienne, qui est si bien prouvée, pour rétablir le pyrrhonisme foudroyé, pour ramener toujours avec art les mêmes objections, pour montrer sous un nouveau jour les mêmes principes, pour rallier contre la vérité des troupes qu'on croyoit exterminées depuis plus de mille ans.

C'est dans ces qualités, que M. de M... a trouvé de la grandeur ; & cette grandeur ne l'a point ébloui ni découragé ; il a refuté *Bayle* & l'a refuté avec succès. Un Théologien traite ordinairement son Ennemi de Petit Homme : un Philosophe tel que l'Auteur de l'*Esprit des Loix*, admire un illustre adversaire, le plaint, l'attaque, & en triomphe. Le premier est zélé ; le second est généreux. *Leibnitz* dresse, dans sa Théodicée, un Mausolée à la gloire de *Bayle* qu'il place dans le Ciel, où il contemple la vérité sans nuage & sans voile : *Crousaz* le damne sans misericorde.

Parmi quelques Théologiens, c'est une espéce de mode de faire le procès à la Religion des plus grands Philosophes : ils ressemblent à ces affreux esclaves d'Orient, qui

qui ſoupçonnent toujours la fidélité de la plus belle femme du Serrail confiée à leur vigilance impuiſſante. Les *l'Hopitals*, les *Leibnitz*, les *Halleys*, les *Deſcartes* ſont accuſés d'Athéiſme. Quel ſervice aura-t'on rendu au Chriſtianiſme, quand on aura prouvé, que *Wolff*, *Monteſquieu*, *Pope* &c. ne l'ont pas cru, que ceux qui pouvoient le mieux en reconnoître la vérité l'ont regardé comme l'ouvrage de l'impoſture, & que les meilleurs Philoſophes ont été les plus mauvais Chrétiens ?

L'Article du mariage a fourni divers griefs aux Critiques. Je ne m'arrêterai point ſur ce qui concerne la Polygamie. Le *Défenſeur* de *l'Eſprit des Loix* les a réfuté victorieuſement.

Je dirai ſeulement deux mots ſur l'établiſſement du Mariage, que M. de M..... rapporte à *l'obligation naturelle qu'a le Pére de nourrir ſes enfans.* » Un Chrétien, diſent-»ils, le rapporteroit à Dieu même, qui don-»na une compagnie à Adam «.

Dans un Livre de Politique, il n'eſt pas queſtion de la Genèſe : dans un Livre, fait pour tous les hommes, il ne falloit alléguer que des raiſons à la portée de tous les hommes. M. de M...... écrivoit pour le Genre-humain, il falloit donc faire abſtraction des vérités particulieres, & n'en donner que de générales. S'il avoit cité ces paroles :

croiſſez & multipliez, à ce langage on auroit reconnu le Chrétien, & c'étoit le Philoſophe qu'il falloit montrer : cette citation auroit été une petition de principe & le fruit d'un zèle imbécille. Les deux Sexes ſont faits l'un pour l'autre : ils ont des deſirs, ils ſe cherchent, ſe rapprochent, s'uniſſent; ils voient naitre leur ſemblable d'une féconde jouïſſance; les liens ſe reſſerrent; l'amour ſenſuel diminue; la bienfaiſante amitié augmente; on s'attache à ces gages aimables d'une tendreſſe naturelle; on s'aime en eux parce qu'on ſe voit dans ſon ouvrage : il faut pourvoir à la ſubſiſtance de ces foibles & innocentes créatures, & dès-lors, il faut conſacrer les nœuds qui lient les deux intéreſſés. On prend le Ciel à témoin de ſa fidélité : le ſerment garantit la paternité; & l'obligation de nourrir ſes enfans, en établiſſant la néceſſité du ſerment, établit la durée du Mariage : tout cela eſt très indépendant de l'Hiſtoire d'Eve & d'Adam.

L'Ecriture Sainte eſt un grand arbre, fécond en fruits délicieux, mais qu'il ne faut préſenter qu'à ceux qu'un heureux hazard ou une Philoſophie éclairée a placés ſous ſon ombre.

Il n'y a pas moyen de tirer les Critiques des bras de l'autorité : ils la mettent ſans ceſſe à côté & ſouvent au deſſus de la raiſon. Au ſujet de l'acte de la Création, après

après quelques assertions improuvées, ils citent Saint *Thomas* & *Bossuet* : pour *Bossuet*, passe encore; mais S. *Thomas*! est-il un Auteur à alléguer dans ce Siécle-ci, à alléguer à un Philosophe?

A ces citations ils en ajoutent une infiniment respectable, celle de *Moïse*; mais elle ne vient nullement au sujet : Qu'importe? En cela, ils imitent Saint *Augustin*, qui fait de la Bible un nés de cire quand il dit, qu'on peut lui donner tous les sens qu'on veut, pourvu qu'ils ne soient pas contraires au Bon-sens. Ils auroient mieux fait de se rappeller le conseil d'un autre Pére, qui veut qu'on ne plaide pour une bonne cause que par de bonnes raisons, * conseil que ce Pére a pris rarement pour lui-même.

On fait grand bruit sur ce que M. de M..... a dit, que » la Création, qui pourroit être un acte arbitraire, suppose des »régles aussi invariables que la fatalité des »Athées «.

Qu'auroit-on dit, s'il avoit démontré avec *Leibnitz* & *Wolff*, que de tous les mondes possibles celui-ci étoit le seul éligible; & par conséquent aussi le seul possible par rapport à la nature divine? Qu'auroit-on

I 3 dit,

* *Quum quis, ad probandum fidem Christianam, inducit rationes minime cogentes, cedit in irrisionem infidelium. Credunt enim, quòd hujus modi rationibus innitamur & propter eas credamus.* Thom.

dit, ſi, allant de conſéquence en conſéquence, il avoit prouvé, que Dieu n'a pas pu abſolument créer un autre Monde?

Ce Syſtême, ſe feroit-on écrié, rentre dans la fatalité de l'Athée.

Cependant cette objection n'auroit eu de la force que pour ceux qui font conſiſter la liberté dans une eſpéce d'indifférence; dans le pouvoir de ſuſpendre, dans le balancement ſur les objets du choix. Elle n'auroit point effrayé ceux qui font conſiſter la parfaite liberté dans la plus promte détermination de la volonté; de maniere que Dieu ne choiſiroit jamais, à proprement parler, mais ſe détermineroit toujours.

Ainſi, quand même M. de M..... n'auroit pas voulu dire; »que la Création, qui »paroît d'abord devoir produire des régles »de mouvement variables, en a d'auſſi in»variables que la fatalité des Athées«; quand même il faudroit donner à ſon Texte le ſens que lui ont donné les Critiques, il ne s'enſuivroit pas, qu'il ôte à l'Être ſuprême ſa liberté; au contraire, on pourroit prouver, qu'il lui attribue celle qui eſt la plus parfaite.

Les Critiques ne ſont pas plus heureux ſur l'Article de la Tolérance Civile que ſur les autres. Cette matiere a été ſi bien éclaircie par *Bayle*, par *Noodt* & par *Locke*, que je ne conçois pas leur aveuglement à ramener

mener les futiles objections des Intolérans. Les Journalistes de *Trevoux*, qui ne manquent jamais de confirmer le Public dans l'idée qu'ils lui ont donné de leur caractere & de leur jugement depuis tant d'années, ont jugé à propos de copier en ceçi les Gazetiers Jansénistes. Tant qu'il s'agira de pendre, de bruler, de dragonner; Molinistes & Jansénistes, tous se réüniront pour la persécution; cela a été & sera toujours.

Mais laissons déclamer les deux partis contre les principes orthodoxes de la Tolérance. Est-il besoin de refuter qui se refute soi-même? Les uns & les autres ne reçoivent-ils pas ce principe, que la conscience errante entre dans tous les droits de la conscience éclairée? Ils se battront eux-mêmes, les premiers, tant qu'ils crieront contre les Loix pénales établies en Angleterre; les seconds, tant qu'ils invoqueront la Tolérance contre l'oppression. Les gens sensés se méfieront toujours d'un Dogme pratique, bon, employé contre les Protestans; mauvais, employé contre les Anti-Constitutionaires; d'un dogme, vrai à *Calais* & faux à *Douvres*, respecté dans l'un, détesté dans l'autre.

M. de M..... prétend non seulement, qu'on doit laisser les Consciences Libres, mais encore *qu'on doit permettre la Liberté du raisonnement*.

Les

Les Gazetiers répondent à cet Article de la *Réponse*, que *Spinosa en dit autant.*

Oui, *Spinosa* le dit & a raison de le dire. Tout le Monde l'a dit avant & après lui.

Si c'est-là être Spinosiste, tout bon Citoyen, tout bon Chrétien doit être Spinosiste. Plus haut, les Gazetiers blâmoient les Princes qui défendent de dogmatiser : ici ils blâment ceux qui permettent de raisonner.

Les Critiques *sont fachés de trouver dans l'Esprit des Loix, de ces traits qui décélent un Auteur.*

Et je suis fâché, moi, de m'être donné la peine d'examiner un Libelle, dout les Auteurs ne se sont pas seulement donné celle de masquer tant soit peu l'extrême bonté de leur caractere.

Il a paru d'autres Critiques de *l'Esprit des Loix* : mais elles sont si-tôt retombées dans le néant, qu'on peut dire, qu'elles ont été publiques *incognito.* J'excepte de ce nombre une petite Piéce de Vers qui parut dans la primeur. Elle est jolie, elle a été luë parce qu'elle est élégamment écrite. On la lit encore, parce que tel est le charme & le pouvoir de la Poësie, qu'avec l'habitude de déraisonner elle a le privilége de conserver l'existence à la déraison. Elle a décidé ceux, qui, incapables de lire *l'Esprit des Loix*, aiment qu'on venge leur amour propre & qu'on

qu'on médise de tout Livre qu'ils n'entendent pas. Ne ſoyons point ſéduits du brillant de cette Epitre Analytique : voyons ſi la raiſon n'y eſt pas ſacrifiée à l'attrait du paradoxe, à la légereté de l'expreſſion, & ſi l'erreur n'y paroit pas ſous l'habit des Graces ; de ces graces dont les mains ne devroient parer que la vérité & la vertu.

Avez-vous lû l'Eſprit des Loix :
Que penſez-vous de cet ouvrage ?
Ce n'eſt qu'un pénible aſſemblage
De Républiques & de Rois.

Le Poëte ſemble ſe méfier du jugement de ſon Ami ; il ſe hâte, avec plus de prudence que de politeſſe, de le prévenir. Dégouté d'un Livre, dont les beautés mâles ne peuvent guére affecter un Eſprit femelle ; fatigué d'une Lecture, dont les ſublimes objets ne peuvent faire qu'une impreſſion fort légere ſur un homme, qui, tournant ſans ceſſe autour d'un cercle de petits objets, fait ſon occupation de la bagatelle, ne connoit de plaiſir que celui de la frivolité, fait ſon étude unique du joli, du ſaillant, du gracieux, il veut que celui à qui il écrit partage ſon dégout & ſon ennui. En détaille-t-il les cauſes ? Non ; il ſe contente de qualifier l'Eſprit des Loix *de pénible aſſemblage* de Républiques & de Rois. Qui n'auroit pas lû les

autres

autres ouvrages du même Auteur, croiroit, que M. de M.... eſt un de ces Doctes compilateurs, qui emploient bonnement leurs triſtes veilles à endormir leurs Lecteurs, & qui ſe déſennuyent à ennuyer le Public. On diroit, que l'*Eſprit des Loix*, cet ouvrage qui fait tant d'honneur à la raiſon humaine, n'eſt que le fruit des recueils & l'ouvrage d'un érudit. Cependant, eſt-il de Livre, où le Genie ait pris un plus rapide eſſor? Il y a beaucoup d'érudition, mais elle n'y tient pas le premier rang, elle n'y figure qu'en ſecond: elle n'eſt pas le fondement de l'édifice, elle n'en eſt que l'ornement, & l'ornement néceſſaire. Ce n'eſt pas de l'érudition prouvée, mais de l'érudition prouvante, pour me ſervir des termes d'un des Ayeux de M. de M..... Ordinairement le Génie eſt étouffé par le ſavoir; ici, le ſavoir ſoutient les ailes du génie; ailleurs, épais, ténébreux, peſant, il fatigue; ici, brillant, lumineux, leger, il forme des principes ou fortifie des conſéquences. Le ſavoir rebute un lecteur tant ſoit peu délicat, parce qu'à la faſtueuſe oſtentation ſe joint le mauvais goût; ici, l'érudition eſt étalée ſans faſte, diſtribuée avec goût, embellie de toutes les graces du ſtile. Le Savant eſt un bœuf qui rumine; M. de M..... eſt un aigle qui plâne ſur toutes les parties de l'Hiſtoire: les faits ſont des faits entre les mains d'un Erudit;

dit; dans les siennes, ils sont ou des maximes ou des préceptes; tel un bloc de marbre, taillé par un Sculpteur habile, devient un Héros intéressant.

On y voit des mœurs de tout âge,
Du sentiment de tous les lieux,
Le Civilisé, le Sauvage,
Leurs Législateurs, & leurs Dieux.

Ne falloit-il pas, pour donner des Leçons au Genre-Humain, le rappeller à sa propre Histoire : & qui consulta jamais avec plus de discernement les Annales du Monde ? Le magnifique spectacle que M. de M..... présente à ses Lecteurs entroit nécessairement dans son Plan. Par les Scènes variées, par cette foule de tableaux changeans qu'il offre à nos yeux, son Livre est semblable à ces superbes galleries, où le goût, aidé de la richesse, rassemble en un petit espace la gloire de plusieurs siécles & les Chefs-d'œuvre de plusieurs Artistes. On diroit, que l'Auteur a vécu dans tous les âges, dans tous les Païs, qu'il est un Ancien né parmi les Modernes, par la variété de ses raisonnemens, étranger nulle part par leur profondeur, étranger par-tout par leur impartialité.

Sur tous ces objets d'importance
L'Auteur nous laisse appercevoir

Non

Non une simple Tolérance,
Mais une froide indifférence.
Tout lui paroît fruit du terroir.

Chacun a ses yeux : pour moi je n'ai point vu cette *froide indifférence* dont on accuse notre Politique ; mais j'y ai vu, en gros caractéres, l'amour de l'ordre, & la haine du vice ; un Philosophe qui, laissant indécises les questions douteuses & ne prenant aucun parti quand il est dangereux ou inutile d'en prendre un, vise toûjours au bonheur de ses semblables & déteste constamment la tyrannie, qui est un obstacle à ce bonheur.

Je n'ai point vu, que *tout lui parut fruit du terroir* ; mais j'ai vu un systême touchant l'influence du climat sur les Loix, que peu de personnes peuvent goûter, parceque peu de personnes peuvent en suivre la chaîne ; un systême, trop nouveau pour ne pas exciter les clameurs des Dévots, un systême trop fécond en conséquences pour ne pas prévoir qu'on ne manqueroit pas d'en tirer de mauvaises.

Je n'ai point vu, qu'il fasse de l'homme un Etre machinal, un Automate, un individu esclave des Loix du Monde Matériel, comme quelques-uns le lui ont attribué ; mais j'ai vu, qu'il avoit en main la clé de mille Paradoxes Politiques.

Le sol est la cause premiere
De nos vices, de nos vertus.

M.

M. de M.... n'a point avancé cette erreur : Seulement il dit d'après l'expérience, que le Physique du climat influe sur les Mœurs : de là, on peut inférer, que le sol est une des causes de nos qualités bonnes & mauvaises, mais non de nos vices & de nos vertus; choses différentes qu'il ne falloit pas confondre. Les qualités dépendent en partie de la Matiére, le vice & la vertu dépend de l'Ame seule. On nait avec des qualités; on acquiert des vertus. La Nature donne les qualités, la Raison les vertus.

> Néron *dans un autre hémisphere,*
> *Auroit peut-être été* Titus.

Et qui en doute? Qui doute, que, si *Néron* avoit été porté dans les flancs d'une autre Mére, s'il avoit sucé un autre lait & respiré un autre air, *Néron* eut été un autre homme? Autre cause, autre effet.

> *L'Esprit est le second mobile,*
> *Et notre Raison versatile*
> *Est dépendante des climats,*
> *Féroce au Païs des Frimats,*
> *Voluptueuse dans l'Asie;*
> *Le même ressort ici bas*
> *Détermine la fantaisie.*
> *Ainsi, sans un grand appareil,*
> *On peut dans le siécle où nous sommes*
> *Par le seul degré du Soleil*
> *Calculer la valeur des hommes* &c.

Mauvaiſe foi dans tout cet expoſé. M. de M..... en regardant le Phyſique du climat comme Cauſe, n'exclut pas les autres Cauſes & ne donne point à celle-ci le premier rang. La ſuite de cette tirade n'eſt qu'une copie de la même penſée. Il paroit, que le Poëte ſait fort bien faire ſon thême en pluſieurs façons.

La Liberté n'eſt qu'un vain titre,
Le culte un pur conſentement;
Et le climat ſeul eſt l'arbitre
Des Dieux & du Gouvernement.

M. de M..... doit avoir été ſurpris d'être accuſé d'être Anti-Républicain, lui qui a fait de ſi magnifiques éloges de la liberté, lui qui a dit; *Les Loix en Angleterre n'étant pas faites pour un Particulier plutôt que pour un autre, chacun doit ſe regarder comme un Monarque: aucun Citoien ne craignant aucun Citoien, cette Nation doit être fière: car la fierté des Rois n'eſt fondée que ſur leur indépendance* *; lui qui en a une idée ſi avantageuſe, qu'il prétend, que, *dans les Républiques, les hommes ſont Tout, & dans les Etats Deſpotiques ils ne ſont rien.*

Le

* *Une Dame Angloiſe liſant cet endroit;* voilà, *s'écria-t'elle,* un François que j'aime: je ſuis ſûre qu'il nous eſtime. Il nous repréſente comme un Peuple de Rois. *Elle fit là deſſus cette Epigramme, qui eſt ſur un autre ton.*

Un

Le culte un pur consentement. Quand on accuse un homme d'indifférentisme, il ne faut pas des preuves légères : je n'ai point trouvé ces preuves dans l'*Esprit des Loix* : j'y ai vu le Pyrrhonien refuté, l'Impie confondu, la Religion défendue. *Le culte est un consentement* : ces paroles, ni aucunes qui approchent du sens qu'elles renferment, ne sont point dans mon Edition.

Après cette Analyse infidéle, le Poëte n'a-t'il pas bonne grace d'assurer, que

Ce

Un étranger, docte Auteur, fin matois,
Et qui son trait bien visé vous desserre,
Parlant de nous bonnes gens d'Angleterre,
Nous a dépeints comme un Peuple de Rois :
Le compliment est tout des plus courtois,
Et fait de nous une gent fort gentille :
Car qui dit Rois dit d'aimables outils :
Et qui pourroit en peupler quelque Antille
Feroit sans doute un lieu des plus gentils.

* Voyez le *Magazin François*, 1750. Fevr. p. 65. *L'Esprit des Loix a reçu dans la Grande-Bretagne l'accueil le plus distingué ; on en a fait plusieurs éditions ; celle de* Glasgou *est très belle. Il a été cité à la Chambre haute. L'estime des Anglois est d'autant plus flatteuse, qu'ils n'en sont pas prodigues, sur tout envers les François. Une Angloise m'écrivoit l'été dernier* : » Les papiers Publics nous apprennent qu'on déchire M..... en France : Que n'a-t'il » écrit ici ? On lui eut érigé une statue «. *Cet ouvrage a été si goûté dans le Nord, que vraisemblablement il y deviendra un Livre Classique, & que, dans les Universités où l'on explique* Grotius *à la Jeunesse, on expliquera un jour M....*

Ce n'eſt point un Eſprit critique
Qui lui ſert ici d'Apollon.

Et que dirons-nous de ce jugement d'un Ouvrage, où il y a plus de choſes que de mots?

Voilà toute la politique
De notre moderne Solon.

Qu'un pâle Janſéniſte, qu'un Jéſuite zèlé parle avec mépris de *l'Eſprit des Loix*, je ne m'en étonne pas: c'eſt une choſe depuis longtems décidée parmi eux, que,

Nul n'aura de l'Eſprit hors eux & leurs amis.

Mais je ſuis ſurpris, que notre Poëte traite ſi cavalierement un homme, dont la plume n'a juſqu'ici enfanté que des chefs-d'œuvre, ſoit que ſa Muſe legére ait pris un maſque pour répandre avec plus de liberté le ſel de la raillerie ſur nos uſages & nos mœurs; ſoit qu'armée de la lyre elle ait ſoupiré les amours, chanté les tendres plaiſirs, exprimé les ſentimens, décrit le temple de la Volupté; ſoit que s'élevant aux plus ſublimes ſpéculations de la Politique, elle ait développé les cauſes de la Grandeur & de la Décadence de l'Empire Romain & prononcé des Oracles ſur la deſtinée des Peuples & des Rois.

Les Auteurs de la *Bibliothéque Raiſonnée* ont

ont été plus équitables. Ils ont dispensé les louanges les plus flatteuses à M. de M..... & mis son autorité au-dessus de celle de toute l'Europe, comme l'autorité de *Caton* dans *Lucain* est au dessus de celle des Dieux mêmes; &, quoiqu'ils l'ayent critiqué, on ne peut pas les soupçonner d'avoir couronné de fleurs la victime avant que de l'immoler. Voici à quoi se réduisent leurs remarques critiques.

Ils se récrient sur ce que notre Philosophe dit, que, *l'amour des Loix & de la Patrie demande* au Républicain *une préférence continuelle de l'intérêt* Public au sien propre.

Pour attaquer ce principe du Gouvernement Démocratique, ils citent * la Hollande où ils cherchent en vain cette belle vertu du *renoncement à soi-même*, comme si M. de M.., avoit prétendu, que l'amour du Bien Public donnât l'exclusion à l'espérance de notre Bien Particulier, comme s'il n'avoit pas prévenu toutes les objections de cette espéce, en observant dans le dernier Chapitre du 3. Livre, si je ne me trompe, qu'il ne disoit point ce qu'est un tel gouvernement, mais seulement ce qu'il devroit être pour être bien constitué; comme si la Hollande même ne prouvoit pas sa proposition. Pourquoi sa Constitution a-t-elle été altérée? Pourquoi le Peuple a-t-il voulu un Maître?

K Pour-

* Tome 43. 2me Partie.

Pourquoi a-t-il forcé ses Souverains à élire un Magistrat dont le pouvoir héréditaire l'achemine à l'absolu? La raison en est toute simple, & cette raison fortifie le systême attaqué : l'amour de la Patrie avoit disparu, l'ancienne frugalité avoit fait place au luxe, on ne sacrifioit plus son intérêt à l'intérêt Public, on cherchoit ces Héros qui avoient humilié la Maison d'Autriche, & on ne trouvoit que des Morts; en un mot l'Etat étoit *frappé dans son principe*, le ressort étoit usé.

Suivant les Journalistes, *la France* ne *fut* point *sous le Règne de Louis XIV. au plus haut point de sa grandeur rélative.* Car, disent-ils, ce que la France semble avoir perdu d'un côté par rapport à sa grandeur rélative, elle l'a regagné de l'autre par l'affoiblissement de sa Rivale, par l'augmentation de son commerce, par la réünion de la Lorraine.

Mais ont-ils fait attention, que si l'Autriche a été abaissée, l'Angleterre s'est élevée au plus haut degré de puissance, &. que sa Marine & son Commerce, en lui conférant l'orgueilleux empire de la Mer, l'approchent infiniment plus de la Monarchie universelle que toutes les Conquêtes de provinces? Ont-ils fait attention, qu'il s'est formé dans le Nord deux Puissances redoutables, qu'on n'y connoissoit pas le siécle passé, & que l'Europe a, par conséquent, acquis deux nouveaux Corps pour maintenir son équilibre, équilibre beaucoup mieux connu? Ont-ils

consulté l'histoire, qui leur auroit dit, que cette même partie du Monde, aujourd'hui si indocile aux volontés de la France, *se taisoit* devant Louïs XIV?

Ils attaquent son systême favori des Climats en prouvant par l'exemple des Lapons *qu'on n'a* pas *plus de vigueur, plus de hardiesse, plus de courage dans les climats froids que dans les climats chauds*, & par l'exemple des Peuples de la Zone Torride, *qu'on n'a* pas *plus de sensibilité dans les Pays chauds que dans les Pays froids.*

Il leur auroit été aisé de l'attaquer avec les mêmes armes par bien d'autres endroits; mais une réflexion suffit pour repousser tous ces assauts; c'est que M. de M..... n'a nullement prétendu parler des Peuples brulés par un Soleil ardent ou glacés par un froid extrême : ces Peuples sortent des Régles générales : aussi, ne sont-ils point policés, & par conséquent ils n'entrent point dans le plan d'un Livre où il ne s'agit que des Loix. Le même excès de froid ou de chaud qui empêche leur corps de s'étendre jusqu'à la mesure ordinaire du Corps humain, s'oppose au développement de leur Ame. La Nature en plaçant le Groënlandois sous la Zone glaciale & le Tombutois sous la Torride, semble avoir seulement ébauché la figure & l'esprit de l'un & de l'autre; mais par le mauvais usage qu'elle permet que nous

faſſions de ces deux préſens, elle ſemble vouloir les conſoler du refus qu'elle leur en a fait.

Le reſpectable * Auteur d'une Lettre, inſérée dans le 5e. Tome de la Nouvelle *Bibliothéque Germanique*, n'a pas été plus heureux. Cette Lettre roule ſur cette Loi de Moïſe : *Quand ton Frére, ou ton Fils ou ta Fille ou ta femme bien aimée, ou ton intime Ami qui t'eſt comme ton âme t'incitera, en te diſant en ſecret : allons & ſervons d'autres Dieux ; n'aye point de complaiſance pour lui & ne l'écoute point & que ton œuil ne l'épargne point & ne lui fais point de grace & ne le cache point ; mais tu ne manqueras pas de le faire mourir.*

»Cette Loi du Lévitique, dit M. de M... »ne peut être une Loi Civile chez la plupart »des Peuples que nous connoiſſons, parce »qu'elle ouvriroit la porte à tous les cri»mes ».

Là-deſſus, le Théologien (on leur avoit pourtant bien dit qu'on ne vouloit avoir rien à démêler avec eux) obſerve d'abord, que la Loi eſt dans le *Deuteronome* & non dans le *Lévitique*, & ſe récrie enſuite ſur l'omiſſion des paroles ſuivantes : *ta main ſera la premiére ſur lui pour le mettre à mort, enſuite la main de tout le Peuple, & tu l'aſſommeras de pierres & il mourra :* paroles qui prouvent,

* Au moins les Journaliſtes, dans une Note, donnent-ils ce Titre à ſa Plume. *Part. I.* p. 232.

vent, à l'en croire, lui, *Le Clerc & Maimonides*, que l'Israëlite tenté n'étoit point autorisé à tuer sur le champ l'Israëlite tentateur, comme l'a expliqué *Grotius*, & comme l'a cru apparemment M. de M. . . . . & conclut enfin par assurer que cette Loi qui revolte, quand même on la restreindroit à la simple dénomination, n'est point dure. Les qualifications qu'on donne aux choses dépendent beaucoup du caractère; celui de l'Auteur de l'*Esprit des Loix* est plein de douceur & d'humanité.

M. *de Voltaire*, dit dans son *Remercîment sincère*, que ce livre est sans plan, que les chapitres sont sans liaison, & que les matiéres n'y sont point enchainées les unes aux autres.

Des Esprits très Philosophes en ont porté un jugement plus avantageux; ils en ont admiré l'ordre & la méthode: Cette chaine est cachée, ont-ils dit, mais elle n'est point rompue; les principes sont bien posés & les conséquences bien déduites. Peut-être M. de *Voltaire* a-t-il cherché par ce Trait à se consoler du reproche qu'on lui fait depuis si long-tems de ne sçavoir point unir l'art du plan aux graces du détail: car est-il vraisemblable, que le fil par lequel M. de M... conduit ses Lecteurs à travers les détours du labyrinthe des Loix, ait échapé à la pénétration de ce Poëte Philosophe?

Quel-

Quelques-uns * en ont trouvé le ſtile Epigrammatique, comme ſi l'antithéſe, quand elle naît du ſein même du ſujet, ne faiſoit pas mieux ſentir les rapports des objets combinés; il a paru trop ſaillant & trop coupé à quelques autres, comme ſi ce ſtile, lâche ſous la plume de la plupart des Ecrivains, n'acquéroit pas de la force & de l'énergie entre les mains de celui-ci, comme s'il n'étoit pas établi que pour être utile à ſon ſiécle, il faut commencer par lui payer tribut.

M. l'Abbé *Pluche* travaille actuellement à une Critique de cet Ouvrage. Elle aura deux gros Volumes, c'eſt-à-dire, qu'elle n'en ſera que plus mauvaiſe,

Un homme employé à *lever les tributs du Roi de Lydie* en avoit fait imprimer autant. Il les ſupprima & fit bien : car, je vous prie, que peut-on dire de raiſonnable contre un Livre, qui, ſemblable à ce fameux païſage où la touche ſavante de *Rubens* a raſſemblé le Clair, le Coloré, le Vigoureux, réünit au ſuprême degré le Bon Sens, l'Eſprit & le Génie.

* V. la *Bibliotheque Impartiale* T. I. Art. I. Le *Fontenelle* du Nord, Mr. le Profeſſeur *Formey*, que je ſoupçonne d'en être l'Auteur, en a fait en 5. Extraits une Analyſe excellente. Le Journal des Sçavans de Paris n'en a pas dit le mot. A quoi attribuer ce ſilence ſur un Livre, qui a fait tant de bruit? Qui connoitra les principaux Auteurs de ce Journal, dira; c'eſt prudence.

F I N.

CATALOGUE DE LIVRES

Qui ſe trouvent

A GENEVE,

Chez ANTOINE PHILIBERT,

Libraire au Perron.

APparat Royal Fr. Lat. 8. 744.
Contes à rire 12. 3 vol.
Dictionnaire Geograph. trad. de l'Anglois (ſous *Paris*) 8. 749.
Diſſert. ſur l'Honoraire des Meſſes 8. 743.
Droit Public Germanique 8. 2 vol. *Amſt.* 749.
Ecole du Monde en 6 Part. 12. 2 vol. 750. *grand pap.*
Eſpion Turc *Tome VII. ſepar.* 12. 746.
Grecourt Supplem. de ſes Poëſies 12. 750.
Hiſtoire d une Grecque moderne, par l'Abbé *Prevoſt* 12. en 2. Part. 740.
——— de *Marguerite d'Anjou*, Reine d'Angleterre, par le même, 12. 4 Part. 750.
——— des Princeſſes de Bohême, par Mad. * * 12. 2 Part. 750.
Jeruſalem délivrée, du *Taſſo* 12. 2 vol. 749.
Imitation de J. C. en Vers par *Corneille* 12. 750.
Journaux des Siéges des Pays-Bas en 1746. 8. *Amſt.* 750. *avec fig.*
Lettres de la Marquiſe de M * * au Comte de R * * par *Crebillon* 12. 2 vol. 748. *grand pap.*
——— à Philis 8. 749.
——— Apologétiques du P. *Norbert* 8. 2. vol. 746.
——— d'un Philoſophe ſur le Syſtême de la Fatalité 8. 751.
Logique du Port-Royal 12. 738. *Septiéme Edition.*
Memoires du Comte de *Bonneval* 8. 3. vol. (ſous *Londres*) 737.

Memoires de Mlle *Bontemps*, par Mr. *Gueulette* 12. *Amst.* 738.
——— d'un Homme de qualité, par l'Abbé *Prevost* 12. 8 Part. en 2 vol. (sous *la Haye*) 749.
——— de Mlle *de Moras*, Comtesse *de Courbon* 12. 4 Part. 751.
——— du Card. *de Retz* & de Mr. *Joly* 12. 5. vol. (sous *Rotterd.*) 718.
——— d'un Bourgeois, qui s'est avancé dans le Monde, par Mr. *de Courci* 12. 2 vol. 750.
——— Chronol. du XVIIe Siécle, par le P. *d'Avrigny* 12. 4 vol. 725.
——— de Mr. Du *Guay-Trouin* 12. 740.
——— du Marquis de *Langallerie* 12. 743.
Observations sur l'Esprit des Loix, par Mr. l'Abbé *De La Porte* 8. 751.
Oeuvres de *Boileau* sans notes 12.
——— de *Chaulieu* & *la Fare* 12. 2 vol. 750.
Piéces pour & contre l'Esprit des Loix en 3. Part. 8. 752.
Poësies du P. *Du Cerceau*, avec ses Oeuvres de Theatre 12. 2 vol. 749-51.
——— de Mr. l'Abbé *de Bernis* 8. 752.
Pope Oeuvres diverses en Vers *in-16*. 750.
Préjugez du Public, par Mr. *De-Nesle* 12. 2 vol. 747.
Psycantropie, ou Theorie de l'Homme 12. 3. Part. 748.
Racine *Pére*. Oeuvres de Theatre 12. 3 vol. [sous *Par.*] 749.
——— *Fils*. Oeuvres diverses 12. 6 vol. *Par.* 748.
——— Poëme sur la Religion & la Grace, *gr.* 8. (sous *Par.*) 748.
Recherches sur les Vertus de l'Eau de Goudron 12. (sous *Amst.*) 748.
R*obinson* Vie & Avantures 12. 2 vol. (sous *Amst.*) 749. *sans fig.*
Secrets du petit Albert *in-18*. 750. *avec fig.*
Sinsart (le P. *Dom.*) la Verité de la Religion Cathol. démontrée contre les Protestans &c 8. 746.
——— Défense du Dogme Cathol. sur l'Eternité des Peines 8. 748.

APOLOGIE
DE
L'ESPRIT DES LOIX;
OU
REPONSES
AUX OBSERVATIONS
de M. DE L*. P**.

*Par M. De R***.*

Quid Leges ſine moribus!
Hor.



A GENEVE,
Chez ANTOINE PHILIBERT.

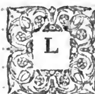
M. DCC. LII.

Quid leges sine moribus
Vanæ proficiunt? si neque fervidis
Pars iuclusa caloribus
Mundi, nec Boreæ finitimum latus
Durataque solo nives
Mercatorum abigunt; horrida callidi
Vincunt æquora Navitæ.

Hor. Od.



APOLOGIE
DE
L'ESPRIT DES LOIX,
OU
RÉPONSES
AUX OBSERVATIONS, &c.


L'Esprit *des Loix* a eu le sort de tous les bons Livres; il a excité bien des Critiques. Les uns ont prononcé au hazard sans entrer dans aucun examen, & se sont imaginé que l'on devoit recevoir leurs sentimens comme autant d'Oracles. D'autres ont opposé des autorités à des raisonnemens, & semblent avoir senti eux-mêmes, qu'ils étoient trop foibles pour combattre à armes égales. Je les compare à cer-

tains Heros de l'ancienne Chevalerie, qui ne demandoient pas mieux que d'attaquer des Géants, pourvû qu'auparavant quelque Enchanteur leur eût donné un Anneau magique qui eût la vertu d'ôter à leurs Adversaires l'usage des bras, & de les rendre entiérement immobiles.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* s'est néanmoins défendu contre ces Critiques. Il a admis les autorités par la raison que ce sont des autorités, excellente raison puisqu'elle est sans replique; mais il a fait voir qu'il n'avoit rien dit qui leur fût contraire, & qu'il avoit même inséré quelque trait qui prouvoit combien il les trouvoit respectables.

Depuis que la *Défense de l'Esprit des Loix* a paru, un Critique plus judicieux a entrepris de donner l'Extrait (*a*) de ce grand Ouvrage. M. D. L. P. s'étoit déja rendu célébre par des *Observations sur la Littérature.* On y avoit remarqué de la facilité, de l'éloquence, & ce qui est plus rare aujourd'hui, de la méthode, de la solidité. C'étoit beaucoup plus qu'il n'en falloit pour rendre compte de la plûpart des Ouvrages modernes. Mais ce n'étoit rien de trop pour un Extrait raisonné de *l'Esprit des Loix*, de l'Ouvrage d'un grand homme, & d'un Ouvrage de *vingt années.* (*b*) Auſ-

(*a*) Observations sur *l'Esprit des Loix*, ou l'art de lire ce Livre, de l'entendre, & d'en juger.

(*b*) Voyez la Préface.

Aussi M. D. L. P. qui s'étoit pénétré de la difficulté & de l'importance du sujet, a-t-il réuni toutes ses forces & déployé ce que peut offrir de plus frapant la Dialectique la plus ingenieuse. On doit lui sçavoir gré de s'être écarté de la route qui avoit été battue par les premiers Critiques. Il n'a point pris la plume seulement pour blâmer; il a commencé par observer les beautés, d'une maniére qui lui fait autant d'honneur qu'à M. de M. & s'il a crû y appercevoir des défauts, il n'a pas crû qu'il suffisoit de les indiquer en des termes vagues. Il a prétendu prouver que c'étoient des défauts, & pour cela il n'a eu recours à aucune autorité. L'autorité vaut sans doute une preuve, mais n'en est pas une : il s'est contenté de parler raison. »L'Auteur de *l'Esprit des Loix*, dit-il au commencement de ses Observations, (*a*) »ne parle de la Réligion que comme »Philosophe. Ce n'est que comme Philoso»phe non plus que j'examinerai ses principes; »si j'en trouve quelques-uns qui me paroissent contraires aux idées de la raison, je ne »me servirai que de ces mêmes idées pour »les combattre.«

Il n'est pas possible qu'avec de pareilles armes on ne fasse des objections au moins très-spécieuses, & très-capables de faire impression. Je me propose de répondre à celles

(*a*) Art. 1. p. 15

de M. D. L. P. sur l'*Esprit des Loix*. J'avouë ave M. *Clément* (*a*) qu'elles *étoient dignes d'une Réponse du Pr.* Mais un Auteur n'auroit jamais fait, s'il falloit répondre à tous les Critiques, même à ceux qui ont du mérite. D'ailleurs un Auteur qui fait d'aussi bons Ouvrages que l'*Esprit des Loix*, a quelque chose de mieux à faire que des Réponses.

Cependant comme *plusieurs personnes*, ainsi que le dit M. de M. lui-même, (*b*) *de ce que l'on garde le silence* concluent que *l'on y est réduit*, j'ai crû qu'il seroit utile de les tirer d'erreur; ce qui me donnera occasion d'entrer dans quelques questions qui regardent les Loix & les Mœurs, & qui sont toujours intéressantes. Si ces mêmes personnes, de ce que ma Réponse seroit insuffisante concluoient que l'objection seroit invincible, elles auroient certainement grand tort : tout ce qu'il faudroit en conclure, c'est que j'aurois fait une mauvaise Réponse. Il y aura toujours lieu de présumer que si M. de M. eût parlé lui-même, il n'auroit rien laissé à désirer.

Je sçais que *l'Esprit des Loix* est au-dessus de toute *Apologie*; mais *Herodote* est fort au-dessus de celle qu'a faite pour lui *Henri Etienne*;

(*a*) Nouvelles littéraires par M. *Clément*, à Londres 1751. Lett. 1.

(*b*) Défense de *l'Esprit des Loix* p. 256.

ne; & cela ne l'empêche pas d'être estimée.

Je ne m'engage point à répondre à toutes les Observations, mais seulement à celles ausquelles je croirai pouvoir répondre. Je ne m'engage point à penser toujours comme *l'Esprit des Loix*; si je suis le plus souvent du sentiment de M. de M. c'est qu'il l'appuie de raisons qui me paroissent le plus souvent convaincantes. Je me réserve la liberté d'avoir quelquefois un sentiment à part : ce ne sera point pour me donner un air de singularité; & je puis dire en un sens que j'aurai toujours le même sentiment, c'est-à-dire celui qui me paroîtra le plus vrai.

S'il est très-permis de critiquer un Ouvrage, à plus forte raison doit-il être très permis à tout le monde d'en prendre la défense. On laisse ordinairement ce soin-là à l'Auteur: il est plus facile d'objecter que de répondre. Le Critique peut choisir l'endroit qu'il juge le plus foible; mais la réponse est toujours déterminée par l'objection. Il est aussi plus flatteur de reprendre que d'admirer : ce qui a multiplié si fort le nombre des Critiques, & ce qui a fait naitre même quelques justifications, quelques Apologies, par le plaisir secret que l'on trouve à critiquer les Critiques. Tant il est vrai que le Cœur sçait se replier & nous fait souvent faire

 des

des choses opposées par le même principe.

Mais le plaisir des faiseurs d'Apologies est plus éloigné de sa source. C'est de-là qu'il est moins goûté ; c'est de-là qu'il y a tant de Sociétés qui s'occupent à remarquer ce qu'il y a de défectueux dans les Ouvrages nouveaux, & pas une qui se charge de répondre à ces Critiques trop nombreuses pour être toutes équitables.

Il seroit pourtant à souhaiter, généralement parlant, que les Auteurs ne se défendissent point par eux-mêmes. Ils le font presque toujours avec trop de passion ; & ayant raison au fonds, ils ont tort par la maniére d'exposer leurs raisons. De très-grands Philosophes ont reconnu ce défaut, & ne l'ont pas évité. Tous ce qu'ils ont pû faire a été de le réparer en quelque sorte en l'avouant, & de se ramener de tems en tems à la modération. *Descartes* répond aux objections de *Gassendi.* Descartes se laisse emporter à la chaleur de la dispute ; mais il le remarque, & il se corrige lui-même. »Jusqu'à présent, dit-il, j'ai mêlé de la »passion à mes raisonnemens. «De-là il donne à son adversaire les plus grands éloges. Qui croiroit que cet aveu vraiment héroïque ait donné lieu à un Ecrivain connu de traiter *Descartes* d'*impertinent*? (*a*

M.

(*a*) Voyez les *Mémoires secrets de la République des Lettres*, ou le Théâtre de la vérité, par l'Auteur des

M. de M. n'a pas même eu besoin d'un pareil aveu. Dans sa Défense, il a toujours ce ton moderé qui persuade, parce qu'un

Lettres Juives, à Amsterdam 1738. On raporte à Lettre IX. p. 381. ce passage de *Descartes* : *Hactenus verò Mens cum Carne disseruit ; sed jam in conclusione verum* Gassendum *agnosco, illumque ut præstantissimum Philosophum*, &c. On fait là-dessus la réflexion que voici : „Il regne dans tout ce compliment „un air de vanité, je serois tenté de dire de fatuité : „la comparaison de l'*Esprit* qui s'entretient *avec la* „*Chair* est impertinente" Une imputation aussi injurieuse, faite à un si grand homme, n'est appuyée que sur un contre-sens.

On s'est imaginé que *Descartes* en cet endroit se comparoit à l'*Esprit* vis-à-vis de *Gassendi* qu'il comparoit à *la Chair*. Quelle idée ! Quelle apparence que *Descartes* ait fait un parallele si offensant, pour un homme qu'il appelle au même instant & au même endroit „Philosophe très-célebre, aussi estimable par ses mœurs „& par son génie, que par sa science & sa profonde „érudition ! On n'a point entendu, *hactenus vero Mens cum Carne disseruit*. Cela ne signifie pas, „jusqu'à pré„sent l'*Esprit s'est entretenu avec la Chair.* „Cela signifie, jusqu'à présent l'*Esprit & la Chair* ont eu part à la dispute : c'est-à-dire, j'ai mêlé de la passion à mes raisonnemens ; ce qui est totalement différent, & ce qui s'accorde parfaitement avec la suite : *sed jam in conclusione verum* Gassendum *agnosco, illumque ut præstantissimum Philosophum suspicio, ut virum candore animi atque integritate vitæ celebrem amplector, & ejus semper amicitiam quibuscumque potero obsequiis demereri conabor.* La comparaison prétendue ne se trouve donc point dans *Descartes* : elle appartient entiérement à cet Ecrivain qui la nomme impertinente. L'explication que je viens de donner paroîtra naturelle à tous le

Sça-

homme capable de le soutenir montre une force de génie, avec laquelle on ne sçauroit manquer d'avoir raison. Chacun sent qu'un homme qui se possede toujours, qui est toujours maître de lui-même, ne porte point de jugemens précipités; & qu'il est le moins sujet à l'erreur.

M. de M. ne devoit rien à un Critique qui s'étoit déchainé *charitablement*; qui n'entendoit point, qui ne voyoit point; qui di-

Sçavans. *Mens cum Carne*, l'Esprit & la Chair, le Philosophe & l'homme, la raison & le tempérament ou la passion. Les bons Auteurs ont toujours employé ces mots dans ce sens; & *Bayle* lui-même dans son Dictionaire „la chair & le sang, c'est-à-dire, les préjugés & les passions “.

On lit dans ces Mémoires secrets : „Vous avez vû, „Monsieur, un échantillon des objections que *Gassendi* fit à *Descartes*. Ce dernier y répondit avec une „hauteur insuportable : dans les endroits où il vou„loit même affecter d'être poli, on découvre une va„nité extrême... C'est une fanfaronade digne du plus „hardi Gascon...... Cela révolte tous les honnêtes „gens, & ternit sa mémoire. Qui ne seroit indigné „de l'air cavalier & suffisant avec lequel il conclud, „&c. Pour mieux sentir l'impertinence & la fade pré„somption qu'il y a dans ce raisonnement, &c.

Mais s'il étoit vrai que *Descartes* fût si coupable pour n'avoir point assez ménagé *Gassendi*; que penser du M. d'A**. qui sur des fondemens très-légers, quelquefois sur des contresens, accuse *Descartes* de *vanité extrême*, de *hauteur insuportable*, de *fanfaronade digne du plus hardi Gascon*, de *suffisance*, de *fatuité* & *d'impertinence*? On ne sçauroit être trop circonspect quand on parle des grands hommes.

disoit avoir vu l'Esprit de la Bulle dans *l'Esprit des Loix.* Mais il se devoit à lui-même. Il a sçû répondre sans aigreur à des choses dures, à des reproches toujours terribles que font ordinairement ceux qui ne pensent pas à ceux qui pensent. S'il a fait sentir toute sa supériorité, ç'a été seulement par la force des raisons. Un Auteur aussi très-grand, le premier de ce siécle en plus d'un genre, non pas en Jurisprudence & en Politique, un Auteur que cela ne regardoit point, n'a pas été si réservé. Il avoit d'ailleurs à se plaindre du même Critique; & sa propre cause ne pouvant être plus favorable, il a pris le parti de M. de M. Mais il n'a pas imité sa modération Philosophique. Il a adressé à l'*homme Charitable* une Lettre (*a*) qui commence à la vérité par une raillerie légere & placée. Les traits ne sont qu'effleurer. L'Imagination s'échauffe, ils portent coup; elle s'allume par degrés, elle s'embrase, & la Lettre finit par un Sarcasme.

M. de M. joint à une imagination brillante un jugement profond; & il ne permet point les saillies, (*a*)

Où l'esprit brille aux dépens de l'esprit.

Par les égards qu'il a eu pour un Critique

(*a*) Remerciement sincere. Voyez la fin de la Lettre.

(*a*) *Rousseau.*

que qui en a manqué, on peut juger de ceux qu'il auroit pour M. D. L. P. qui l'a beaucoup plus loué que critiqué; pour un homme d'eſprit qui a bien mérité de la Littérature. Je dois à M. D. L. P. la juſtice qu'il a rendue à M. de M. & en faiſant l'Apologie de l'*Eſprit des Loix*, je dois me conformer aux diſpoſitions que l'Auteur a montrées à l'égard de ſes critiques. » Ceux »qui nous avertiſſent ſont, dit-il, les com»pagnons de nos travaux. Si le Critique & »l'Auteur cherchent la vérité, ils ont le même »intérêt; car la vérité eſt le bien de tous les hommes; ils ſeront des confédérés, & non des ennemis.

Les plus grandes vérités, ſurtout quand elles ſont nouvelles, ont beſoin d'être diſcutées; & elles y gagnent toujours. L'eſprit humain leur fait eſſuyer les viciſſitudes de ſa nature; & elles ſont foibles dans leur naiſſance. Comme elles dépendent d'un grand nombre de principes, les habiles gens ne les reçoivent qu'après les avoir enviſagées par toutes les faces : ce qui ne ſe peut faire ſans avoir recherché tout ce que l'on peut y objecter. La plûpart des principes qui ſont répandus dans *l'Eſprit des Loix*, & qui tiennent à une infinité d'autres principes, ſont des découvertes : quelques-uns même ſemblent Paradoxes. Pour s'aſſurer ſi ce ſont des vérités, il étoit néceſſaire que l'on raſſemblât les plus fortes objections :

c'est ce qu'a fait M. D. L. P. & son Ouvrage ne peut qu'être utile. Il renferme ce que l'on peut opposer de plus ingénieux, & de plus frappant. Mais il est juste à présent d'examiner ces objections même, de rechercher si elles tombent sur une partie essentielle du systême, ou seulement sur quelques endroits de détail, indépendans du fonds même de l'Ouvrage; si elles sont démonstration, ou si ce ne sont que des difficultés proposées qu'il est question de résoudre, des problêmes plutôt que des solutions. M. D. L. P. est bien éloigné d'attaquer tout l'Ouvrage; il convient que » c'est » un Ouvrage unique, & dans lequel il n'y » aura jamais autant à reprendre qu'à admirer. » Ce sont des images grandes, nobles, su- » blimes, qui naissent à chaque instant sous » la main de l'Auteur, excitent l'étonne- » ment des Lecteurs, & font de toutes les » pages de ce Livre comme autant de ma- » gnifiques tableaux. On y trouve une force » d'expressions, une noblesse de pensées, une » abondance de lumiéres, une profondeur de » réflexions, qu'on n'avoit point vûe enco- » re, & qu'on ne verra peut-être jamais dans » aucun de nos Ecrivains.

Sur tout cela je suis d'accord avec M. D. L. mais je ne le suis pas sur le défaut d'ordre & les contradictions fréquentes qu'il observe. En répondant à ces différentes Obser-

va-

vations, je ſuivrai l'ordre dans lequel elles ont été faites.

PREMIERE OBSERVATION.

ON trouve que l'*obſcurité régne dans le titre même de l'Eſprit des Loix*. On demande, *que ſignifie ce Titre dans le ſens de l'Auteur?* *M. de M. appelle les Loix*, „ *des* „ *rapports qui dérivent de la nature des cho-* „ *ſes.* „ *L'Eſprit des Loix eſt donc l'Eſprit de ces rapports? Cela eſt-il bien clair? Cela donne-t-il une idée nette de l'Ouvrage?*

RE'PONSE.

Il n'y a qu'à lire le Titre entier; l'Auteur explique dans le Titre même ce qu'il entend par *Eſprit des Loix*. L'Ouvrage eſt intitulé „ De l'Eſprit des Loix, ou du rapport que „ les Loix doivent avoir avec la Conſtitu- „ tion de chaque Gouvernement, les mœurs, „ le climat, la Religion, le Commerce, &c.

L'*Eſprit des Loix* dans le ſens de l'Auteur eſt donc ce rapport.

Si dans la définition de *l'Eſprit des Loix* on ſubſtitue au mot *Loi* la définition même de la Loi; on formera ſans doute une phraſe louche, mais non pas un ſens louche; & il ne s'agit ici que du ſens. Ces

Ces mots, *Loi*, *Esprit*, *Rapport*, pris en général, sans les appliquer à telle Loi, à tel Esprit, à tel Rapport en particulier, n'offrent que des idées abstraites, qui ne seront jamais *bien nettes*, jamais sensibles, parce que ce seront toujours des idées abstraites.

Il en est de même de ces Titres, l'*Ame du Monde* ou *le Théâtre moral de l'Univers*, qui selon M. D. L. P. auroient mieux convenu à l'Ouvrage de M. de M. *Cela* auroit-il été plus *clair? Cela* auroit-il donné *une idée* plus *nette*? Cela auroit promis davantage; mais M. de M * * * * a mieux aimé tenir plus que le Titre ne promettoit.

SECONDE OBSERVATION.

Le Livre de l'Esprit des Loix est un Ouvrage *décousu*, qui *manque* d'*ordre*, de *liaison*, de *méthode*. Il *est divisé en cinq cent quatre vingt treize Chapitres qui ne servent qu'à y répandre la confusion.... Il n'y avoit qu'à le diviser en cinq parties seulement, & faire voir quelle est la Religion, la Morale, la Politique, la Jurisprudence, le Commerce, qui conviennent davantage à chaque climat, à chaque sorte de Gouvernement.*

R E' P O N S E.

Il s'en faut de beaucoup que la division la plus

plus ſimple, la plus courte ſoit la meilleure. Le moyen de mettre dans chaque choſe le plus d'*ordre*, & le plus de netteté qu'il eſt poſſible, eſt de diviſer en plus de parties qu'il eſt poſſible. Plus on diſtingue de choſes dans une idée, moins elle eſt *confuſe*; plus une diviſion eſt compoſée, c'eſt-à-dire, plus y a de parties dans une diviſion, plus chaque partie eſt ſimple.

Les principaux Ouvrages de nos Philoſophes ſont diviſés en un très-grand nombre d'Articles, ou de §. C'eſt la méthode géométrique, c'eſt là plus parfaite, celle qui a le plus d'*ordre*, le plus de *liaiſon*. Le nom de *Chapitres*, joint à un grand nombre, étonne par préjugé; parce que l'on n'eſt pas accoutumé à voir un grand nombre de Chapitres. Mais les noms ſont ici indifférens; changez les noms, appellez les Livres de *l'Eſprit des Loix* des Chapitres, & les Chapitres des Articles; le nombre ne paroîtra plus exorbitant: M. de M. aura fait en cela comme nos autres Philoſophes.

Au reſte je n'ai garde de déſaprouver la méthode de M. D. L. P. L'arrangement des parties d'un Ouvrage dépend du deſſein, de l'intention générale qu'a eu l'Auteur. D'après ce principe, il ſe peut très-bien que M. de M. & M. D. L. P. ayent eu raiſon tous deux de ſuivre un ordre différent; puiſqu'il eſt clair qu'ils ont eu des intentions différentes.

tes. Ainsi la méthode de *l'Esprit des Loix* me paroît être la plus convenable à *l'Esprit des Loix*, de même que celle des Observations me paroît être celle qui leur convenoit le mieux.

M. D. L. P. est conséquent ; la division qu'il imagine quadre très-bien avec le Titre qu'il a imaginé : *l'Ame du Monde, ou &c.* Mais M. de M. a voulu traiter *de l'Esprit des Loix*. Ce dessein une fois déterminé, la maniére de l'exécuter, ou le plan, la méthode en résulte nécessairement ; & ce plan est précisément celui qui est annoncé dans le Titre, & développé au commencement de l'Ouvrage. On y trouve aussi la raison qui a dû faire préférer cette méthode à toute autre. C'étoit la seule qui convînt à l'Ouvrage & à l'Auteur.

„La Loi en général, dit M. de M. page 12. „ est la raison humaine entant qu'elle „ gouverne tous les Peuples de la terre ; & „ les Loix politiques & civiles de chaque „ Nation ne doivent être que les cas parti- „ culiers où s'applique cette raison humaine.

„ Il faut qu'elles se rapportent à la na- „ ture & au principe du gouvernement qui „ est établi, ou qu'on veut établir ; soit „ qu'elles le forment comme font les Loix „ politiques, soit qu'elles le maintiennent „ comme font les Loix civiles.

„ Elles doivent être relatives au *Physi-*

„ *que*

„ *que* du Pays, au climat glacé, brûlant „ ou tempéré, à la qualité du terrein, à „ sa situation, à sa grandeur, au genre de „ vie des Peuples, Laboureurs, Chasseurs „ ou Pasteurs ; elles doivent se rapporter „ au degré de Liberté que la constitution „ peut souffrir, à la Religion des Habitans, „ à leurs inclinations, à leurs richesses, à „ leur nombre, à leur commerce, à leurs „ mœurs, à leurs maniéres. Enfin elles ont „ des rapports entr'elles, elles en ont avec „ leur origine, avec l'objet du Législateur, „ l'ordre des choses sur lesquelles elles sont „ établies : c'est dans toutes ces vûes qu'il „ faut les considérer.

„ C'est ce que j'entreprens de faire dans „ cet Ouvrage. J'examinerai tous ces rap- „ ports ; ils formeront tout ensemble ce que „ l'on appelle *l'Esprit des Loix.*

„ Je n'ai point séparé les Loix Politiques „ des Civiles : car comme je ne traite point „ des Loix, mais de l'Esprit des Loix, & „ que cet Esprit consiste dans les divers „ rapports que les Loix peuvent avoir avec „ diverses choses ; j'ai dû moins suivre l'or- „ dre naturel des Loix, que celui de ces „ rapports & de ces choses.

Voilà en très-peu de mots, & sous un seul point de vûe le dessein de l'Ouvrage, le plan, la méthode. Elle consiste dans la distinction, & dans l'enchaînement de ces diffé-

différens rapports. Et que l'on ne soit point arrêté par leur multitude, si l'on veut connoître un grand nombre de vérités. Les Métaphysiciens font profession de traiter de la meilleure méthode. Consultons-les: ils nous diront (*a*) que „ les vérités ne sont que des „ rapports, & la connoissance des vérités „ la connoissance des rapports; que les vé„ rités générales ne sont fondées que sur „ les rapports des idées abstraites; & que le „ seul moyen d'augmenter nos connoissan„ ces, est de comparer ces idées l'une avec „ l'autre, & de trouver leur convenance, „ leur disconvenance, enfin leurs différens „ rapports “. On sent assez l'application de ces principes à la méthode qu'a suivie l'Auteur de l'Esprit des Loix.

A l'égard de l'ordre, les Loix ayant pour objet de gouverner les hommes, ont le rapport le plus direct avec le Gouvernement; puisqu'elles en sont partie. Ainsi M de M. a commencé & a dû commencer, par examiner la nature & les principes des différens Gouvernemens. Je me dispenserai de parcourir toutes les parties de l'Ouvrage, & de montrer les raisons de l'ordre où elles sont placées, & la liaison qu'elles ont les unes avec les autres; cela me meneroit trop loin. Si je me suis même arrêté sur

(*a*) V. *Malebranche* de la Méthode, Partie 1. Ch. V. & *Locke* L. V. Ch. 12. §. 7.

cette Observation, c'est que le défaut de méthode m'a paru le principal reproche que l'on puisse faire à un Ouvrage philosophique; & l'Objection étoit d'autant plus importante, qu'elle étoit faite par un Auteur qui a lui-même beaucoup de méthode.

A plus forte raison me dispenserai-je d'entrer dans le détail des pensées, dans les motifs de leur ordre & de leur enchaînement. Outre que cela feroit très-long, & par conséquent très-ennuyeux; il me semble que dans un Ouvrage tel que *l'Esprit des Loix* il suffit qu'il y ait de la méthode en grand : il peut y avoir dans le détail des choses qui paroissent détachées, & qui ne servent qu'à mieux lier tout le systême. Enfin il peut y avoir des raisons qui rendent nécessaires daus un Ouvrage philosophique cette régle de *Boileau*, qui ne devroit être faite que pour les Poëtes & les Orateurs.

Un beau désordre est un effet de l'Arr.

DE LA RELIGION.

Mr. De M. a dit en parlant des Etats despotiques : » On abandonnera son »pére, on le tuera même, si le Prince l'or»donne; mais on ne boira pas de vin s'il »le

»le veut, & s'il l'ordonne : les Loix de la »Religion sont d'un précepte supérieur, par»ce qu'elles sont données sur la tête du Prin»ce, comme sur celle des Sujets ; mais quant »au droit naturel, il n'en est pas de même ; »le Prince est supposé n'être plus un hom»me «.

M. D. L. P. observe que la *Religion qui interdit l'usage du vin, reprouve aussi le parricide, & que Mahomet en préscrivant à ses Peuples la sobriété & la tempérance, leur a défendu en même temps sous des peines encore plus griéves d'être injustes, cruels & inhumains envers leurs péres.*

Si cela étoit, la Loi de Mahomet seroit entiérement opposée à la nature du Gouvernement despotique ; car il résulte de la nature de ce Gouvernement, qu'un fils doit tuer son pére quand le Prince l'ordonne. Les hommes y étant tous esclaves, le fils n'appartient pas à son pére, il appartient au Prince ; il doit obéir à son maître, & ce maître l'est aussi de la vie du pére : en commandant un parricide, le *Despote* ne passe point les limites de son pouvoir. Je sçais que cela renverse toutes nos idées, toutes celles de la raison, de la nature ; mais il n'est pas ici question du droit de la nature, puisque le despotisme est contre la Nature même. La premiére Loi de la Nature est la liberté : à pro-

portion que vous altérez celle-là, vous altérez toutes les autres : ôtez-la, vous les détruisez.

Dans un pareil Gouvernement si les fils sont obligés d'être soumis à leurs péres, ce ne peut donc pas être par une suite du droit naturel ; ce ne peut pas être non plus par un précepte de Religion, puisqu'elle détruiroit le Gouvernement. Il faut pour cette subordination même recourir à la volonté du Despote ; il est censé avoir confié aux particuliers le soin de leurs enfans : de même qu'il est censé leur avoir confié les maisons qu'ils occupent, & les terres qu'ils cultivent ; & il dépend de lui de faire cesser à son gré une subordination dont sa volonté est le seul mobile. Les péres ne peuvent avoir de droit, de pouvoir sur leurs enfans, qu'autant qu'ils représentent le Despote ; les fils ne doivent d'obéissance, & même d'égard à leur pére, qu'autant que le Prince le veut, ou est censé l'avoir voulu. Tous les liens qui subsistent entre les Sujets ne peuvent être que les effets de la volonté du Despote qui les laisse subsister.

Mais les préceptes de la Religion sont toujours indépendans du Prince, parce qu'ils sont toujours censés venir de Dieu même. Ainsi un bon Musulman tuëra son Pere si le Prince l'ordonne, & ne boira pas de vin quand même le Prince le lui ordonneroit. La Religion Mahométane n'est

pas

pas seulement ridicule; elle est vitieuse, en ce qu'elle ne renferme point les Loix naturelles & les vertus humaines mises en préceptes & rendues par-là en quelque sorte divines; elle n'a point la pureté de la morale. C'est au moins un des plus beaux avantages de la vraie Religion, si ce n'en est point le caractere & la marque.

Le Despote ne pouvant avoir de frein que celui de la Religion, s'il commandoit d'en violer les préceptes, il s'exposeroit lui-même. » La Religion a plus de force dans les » Etats despotiques, comme l'a très-bien reconnu M. de M. » parce qu'elle est la seu- » le chose que l'on puisse opposer à la vo- » lonté du Prince.

Pourquoi cette puissance étant seule, est-elle plus forte que si elle étoit accompagnée de celle des Loix?

Par la raison qu'une force étant partagée entre deux puissances, chacune en a moins.

Au reste quoique la Religion ait plus de force dans le Gouvernement despotique, cela n'empêche pas que'elle n'en ait beaucoup dans les autres Gouvernemens. L'Auteur de l'*Esprit des Loix* est si peu *d'un sentiment opposé*, qu'il a traité des raports que les Loix doivent avoir avec la Religion dans chaque Gouvernement.

Mais *il dit expressément* » qu'un Courtisan

»se croiroit ridicule dans une Monarchie d'al-»léguer au Prince les Loix de la Religion. »Mais c'est un fait.

L'Auteur est si éloigné d'approuver la maniere de penser des Courtisans, que selon l'Observateur lui-même, il en fait un *portrait affreux*, c'est-à-dire qu'il en parle comme en a parlé *la Bruyere*. Un hommede la Cour peut sans doute être très-vertueux, & il y en a par-tout des exemples. Mais on ne dira pas que c'est un Courtisan; ce nom se prend ordinairement en mauvaise part (*a*) parce qu'il est très-rare que les hommes soient honnêtes gens, quand ils ont un très-grand intérêt de ne l'être pas.

Racine *introduit sur notre Théâtre* Abner *qui dans une Monarchie ne rougit point d'alléguer à sa souveraine* Athalie *les Loix de sa Religion.*

Cela est vrai, mais Abner n'est pas un Courtisan.

Dans l'endroit cité par M. D. L. P. quand *Abner* dit à *Athalie*,

Hé quoi, vous de nos Rois & la femme & la mére

Etes-vous à ce point parmi nous étrangere,

Ignorez-vous nos Loix?

Il ne lui fait point sa cour.

De

(*a*) V. la *Bruyere*. Mœurs du siecle, C. 8. *l'Esprit des Loix*, L. 3. C. 5. & Observations p. 57.

De la Religion en général on passe aux Religions particulieres, & on *prétend* dès le premier pas, *que l'Auteur s'est contredit* : on rapproche des passages dont les uns sont dans le Chapitre intitulé » Que le Gouvernement modéré convient mieux à la Religion Chrétienne, & le Gouvernement despotique à la Mahométane », * & d'autres se trouvent dans le Chapitre des Loix civiles propres à mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique «.

Je prie les Lecteurs de relire ces Chapitres, & les pages 22 & 23 des Observations. Toute l'objection roule sur la supposition que la *Religion la plus capable de tempérer le pouvoir arbitraire*, c'est-à-dire de diminuer le Despotisme, *est la plus convenable au Despotisme.* Mais si cette supposition même renferme une contradiction, ce n'est pas l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, c'est l'Observateur qui se contredit.

»Il convient, est-il dit dans *l'Esprit des Loix* Liv. XII. Chap. XXIX. « qu'il y ait »quelque Livre sacré qui serve de regle, »comme l'Alcoran chez les Arabes, les Li»vres de *Zoroastre* chez les Perses, le *Ve»dam* chez les Indiens, les Livres classi»ques chez les Chinois; le Code Religieux »supplée au Code civil, & fixe l'arbitraire.

»Il n'est pas mal que, dans les cas douteux,

 »les

* *De la Religion Chrétienne & de la Mahométane.*

»les Juges consultent les Ministres de la Re-
»ligion. Aussi en Turquie les Cadis inter-
»rogent-ils les Mollachs «.

Tout cela convient pour fixer le pouvoir arbitraire ainsi qu'on vient de le lire, pour mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique, ainsi que porte le Titre même du Chapitre. Mais fixer le pouvoir arbitraire, n'est-ce pas l'altérer, le détruire? Mettre un peu de liberté dans le Gouvernement despotique, n'est-ce pas évidemment le rendre moins despotique? Tout cela ne convient donc, tout cela n'est avantageux que parce que cela est contraire au Despotisme.

La Religion Chrétienne est sans contredit la plus propre à adoucir le pouvoir du Despote, à mettre de la liberté dans le Gouvernement despotique; & c'est par cette raison-là même qu'elle lui convient le moins, puisqu'il ne peut subsister avec elle. Les principes de M. de M. que l'on attaque, loin d'être contradictoires, sont une suite l'un de l'autre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer ici combien l'on est redevable à l'Auteur de *l'Esprit des Loix*. Quoiqu'il n'ait parlé de la Religion qu'entant qu'elle a rapport à la Jurisprudence & à la Politique, il n'a laissé échaper aucune occasion de prouver l'excellence du Christianisme. Une de ses perfec-

fections, que M. de M. a découverte, & que les Théologiens mêmes n'avoient pas encore apperçue parce que pour cela ce n'étoit pas assez d'être Théologien, & qu'il falloit être Philosophe profond & grand Politique; une des perfections de notre Religion est de ne pouvoir s'accorder avec le Despotisme, qui sous prétexte de gouverner les hommes, de les conduire, de les éclairer, les dégrade & les enchaîne.

Qu'un Despote soit Chrétien, ses Sujets ne seront plus des esclaves. La Religion les lui fera regarder tels qu'ils sont en effet, comme ses freres, comme des hommes; & il sera le premier à resserrer son pouvoir dans les limites de la nature & des Loix; il sera plus éclairé, il sera meilleur.

Il verra que la véritable grandeur consiste à être Maître de soi-même; & se défiant toujours de ses propres passions, il sentira que le plus grand malheur est de pouvoir ce qui est injuste.

Qu'un Despote soit Chrétien, il cesse d'être Despote, il devient Législateur. En paroissant diminuer son pouvoir, il l'agrandit en effet, il l'annoblit. Il ressembloit à un Chef de Negres; (*a*) il va commencer à être Roi. Il ne commandoit qu'à de vils escla-

(*a*) V. *L'Esprit des Loix*. Liv. 15. Chap. 4. Autre origine du droit de l'esclavage, & Chap. 5. de l'esclavage des Negres.

esclaves, il va régner sur des hommes. Plus les Sujets sont heureux, plus ils ont d'élévation dans l'ame; plus celui qui les gouverne est grand, plus il est heureux. Puisque ce sont les Sujets qui constituent le Prince, ce ne peut être que la grandeur, que la puissance, que le bonheur des Sujets, qui fasse la grandeur, la puissance & le bonheur du Prince.

La Religion Mahométane s'accommode mieux à la dureté du Gouvernement Despotique. Elle peut cependant l'adoucir un peu, y mettre un peu de liberté. Mais la Religion Chrétienne le feroit disparoître entiérement, & le rameneroit bientôt à la modération. Le Gouvernement modéré, le seul qui soit conforme à la nature & à l'équité, est le seul qui convienne à la vraie Religion; elle est un des gages de notre liberté & de notre bonheur. »Chose admirable! dit M. de M. » la Religion Chrétienne »qui ne semble avoir d'objet que la félicité »de l'autre vie, fait encore notre bonheur »dans celle-ci. »

Cette réflexion de M. de M. feroit, ce me semble, assez puissante pour arrêter les propos vagues des esprits forts qui se refusent aux choses les plus sublimes, qui ne sçavent point soumettre leur raison, & qui se déchaînent conrre la Religion Chrétienne. En leur faisant voir qu'ils jouissent des avantages

tages qu'elle procure, on leur apprendroit au moins à la respecter & à se taire.

Tout ce que je dis-là entre bien dans mon sujet, regarde bien l'Apologie de *l'Esprit des Loix*, mais non pas la Réponse aux Observations; elles sont pleines des sentimens les plus Orthodoxes, & respirent un homme pénétré de la vérité de sa Religion.

Au reste M. l'Abbé D. L. P. ne fait des objections que comme Philosophe & comme homme de Lettres. C'est à ce double Titre qu'il attaque ce Chapitre de *l'Esprit des Loix*. »*Que la Religion Catholique convient mieux »à une Monarchie, & que la Protestante »s'accommode mieux d'une République ». C'est dans ce Chapitre même que je puiserai ma Réponse.

On demande *sur quoi tout cela est fondé?* On trouve *les preuves*, *les raisons bien singulieres*; elles peuvent n'en être pas moins vraies. Voyons-les.

»Lorsqu'une Religion naît & se forme dans »un Etat, elle suit ordinairement le plan du »Gouvernement où elle est établie; car les »hommes qui la reçoivent, & ceux qui la »font recevoir, n'ont gueres d'autre idée de »Police que celle de l'Etat dans lequel ils »sont nés.

»Quand la Religion Chrétienne souffrit il »y a deux siécles, ce malheureux partage qui

»la

* *De la Religion Catholique & de la Protestante.*

»la divisa en Catholique & en Protestante, »les Peuples du Nord embrasserent la Pro»testante, & ceux du Midi garderent la Ca»tholique.

»C'est que les Peuples du Nord ont & au»ront toujours un esprit d'indépendance & »de liberté que n'ont pas les Peuples du Mi»di : & qu'une Religion qui n'a point de «Chef visible convient mieux à l'indépendan»ce du climat que celle qui en a un.

A cela on oppose : *si les Pays du Nord sont devenus Luthériens, si ceux du Midi sont restés Catholiques, si une partie de la Suisse est devenue Calviniste, c'est uniquement parce que Luther & Calvin ont prêché leur Doctrine en Suisse & en Allemagne, & qu'ils n'ont point pénetré vers le Midi de l'Europe. L'un est resté dans son Pays, parce qu'il y trouvoit de la protection, l'autre a quitté le sien parce qu'il n'y trouvoit point sa sûreté.*

Mais pourquoi l'un a-t-il *trouvé de la protection dans son Pays*? parce que sa *Doctrine* étoit conforme à la Politique de l'Etat. Pourquoi l'autre a-t-il été obligé de quitter le sien? Pourquoi n'y a-t-il point *trouvé sa sûreté?* Pourquoi s'est-il refugié dans un Pays Républicain, pourquoi y a-t-il prospéré? Par le principe même que l'on combat, » parce que la Religion Catholique convient » mieux à une Monarchie, & que la Pro» testante s'accommode mieux d'une Répu» blique.

Si

Si Luther eût débité ses erreurs en Italie ou en Espagne, & que l'Inquisition n'y eût point été établie, l'Espagne & l'Italie seroient peut-être Protestantes aujourd'hui comme la Saxe & le Brandebourg.

L'Inquisition ne s'est point établie au Nord, » c'est que les Peuples du Nord ont, & au- » ront toujours un esprit d'indépendance & » de liberté que n'ont pas les Peuples du » Midi.

Si les Pays du Midi sont restés Catholiques; ce n'est pas *uniquement parce que* Luther & Calvin *n'y ont pas pénétré*; car ils n'ont pas été dans tous les Pays où *leur Doctrine* se trouve établie. L'Italie qui fait partie du Midi de l'Europe, & qui est, ou ne sçauroit être plus Catholique, est cependant plus voisine de la Suisse où *Calvin* prêchoit, que les Pays du Nord où sa Doctrine est reçue. Pourquoi le Calvinisme n'a-t-il trouvé des Sectateurs qu'en remontant vers le Nord, & non pas en avançant vers le Midi ? N'aurons-nous pas toujours lieu de croire, humainement parlant, que cela vient du climat, d'une certaine indépendance qu'il inspire ? Veut-on nous faire changer de sentimens ? Nous voyons l'effet ; que l'on nous en assigne quelque cause plus vraisemblable.

La Suede, le Dannemark, l'Angleterre, les Electorats de Saxe, de Brandebourg, d'Hanovre, formoient-ils des Républiques, lorsqu'ils ont

ont embrassé les nouvelles opinions ? Et depuis qu'ils sont devenus Protestans, ont-ils cessé d'être gouvernés par des Souverains ?

»Dans les Pays même où la Religion »Protestante s'établît, les révolutions se fi-»rent sur le plan de l'Etat Politique. *Luther* »ayant pour lui de grands Princes, n'au-»roit gueres pû leur faire gouter une au-»torité ecclésiastique qui n'auroit point eu »de prééminence extérieure; & *Calvin* a-»yant pour lui des Peuples qui vivoient dans »des Républiques, ou des Bougeois obscur-»cis dans des Monarchies, pouvoit fort »bien ne pas établir des prééminences & »des dignités.

Les Républiques de Luques, de S. Marin, de Raguse, ne se sont-elles pas toujours parfaitement accommodées de la Religion Catholique..... Il est bien étonnant que parmi les sept ou huit Républiques que nous avons en Europe, il n'y en ait que deux ou trois qui ayent adhéré aux sentimens de Luther & de Calvin, tandis qu'elles avoient toutes un si grand intérêt à les suivre.

De ce que la Religion Protestante s'accommode mieux d'une République, il ne s'ensuit pas que toutes les Républiques soient Protestantes; il s'ensuit encore moins qu'elles *ayent grand intérêt* à l'être.

La Religion Catholique leur convient aussi; mais elles s'accommodent mieux de la Pro-

Protestante. C'est surtout dans les grandes matieres qu'il est nécessaire de prendre les termes dans leur précision.

Jusqu'à présent M. D. L. P. a combattu le sentiment de M. de M. mais il se rend à la fin; *il n'est pas douteux*, dit-il, *qu'un Peuple libre & accoûtumé à l'indépendance, comme sont les Républicains, ne s'accommode toujours mieux de la Religion qui le gêne le moins, & que pour cette raison il doit, humainement parlant, préférer la Protestante à la Catholique.* M. de M. n'a rien dit de plus. L'Observateur paroît ici en contradiction, & se trouve avoir tourné ses armes contre lui-même.

Mais c'est pour *tirer une conséquence tout-à-fait opposée à un des principes* de M. de M. & qui, si elle étoit juste, formeroit une contradiction dans *l'Esprit des Loix. S'il est vrai*, dit-on, *que la Religion la plus commode est celle qui s'accorde le mieux avec le Gouvernement le plus libre*, *il faut* que M. de M. *convienne nécessairement que l'Etat le plus despotique doit être aussi le plus disposé à recevoir la Religion la plus génante, la plus contraire à nos plaisirs, la moins conforme à nos goûts, à nos penchans, à nos inclinations, en un mot la Religion Chrétienne.*

Il faut avouer que ce raisonnement est très-spécieux; mais il n'est pas conséquent, parce que »les Loix de la Religion sont »don-

»données sur la tête du Prince, comme sur »celle des Sujets«. Ainsi la *Religion Chrétienne* seroit aussi la *plus génante* pour le Despote, la *plus contraire à ses plaisirs*, la *moins conforme à ses goûts*, *à ses penchants*, *à ses inclinations*, & dès-lors incompatible avec le Despotisme. *La Religion la plus commode* pour le Peuple, *est celle qui s'accorde le mieux avec le Gouvernement le plus libre* : de même que la *Religion la plus commode* pour le Despote est celle qui convient le mieux au Gouvernement Despotique; il n'y a point-là de contradiction.

Je remarque au contraire que les principes de l'*Esprit des Loix* non-seulement s'accordent entr'eux parfaitement, mais aussi qu'ils peuvent servir à faire voir l'enchaînement des plus grandes vérités. C'est cet enchaînement même qui forme *l'Esprit des Loix*. Qu'il me soit permis de suivre ici les traces de M. de M. c'est pour montrer l'excellence & la fécondité de ses principes. Je prens pour exemple celui dont je viens de parler, que »la Religion Catholique con»vient mieux à une Monarchie «. Et delà je tire une conséquence bien simple à la fois, & bien lumineuse.

Il est incontestable que le meilleur Gouvernement est celui qui s'accorde mieux avec la meilleure Religion; & il est incontestable que la meilleure Religion est celle qui

qui convient le mieux au Gouvernement le plus parfait : d'où il suit que (*a*) le meilleur Gouvernement est le Monarchique, puisqu'il s'accorde le mieux avec la Religion Catholique; & que la meilleure Religion, la seule vraie, est la Catholique, puisqu'elle convient mieux à la Monarchie.

Que de raisons de nous feliciter? Que ne devons-nous pas à M. de M. qui nous montre toute l'étendue, toutes les faces de notre bonheur!

„Si je pouvois, dit-il, dans la Préface, „faire ensorte que tout le monde eût de „nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, „son Prince, sa Patrie, ses Loix, qu'on „pût mieux sentir son bonheur dans chaque Païs, & dans chaque Gouvernement, „dans chaque poste où l'on se trouve; je „me croirois le plus heureux des mor„tels“.

Et moi, je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois contribuer à un si beau dessein, en faisant l'application des principes de M. de M. au Gouvernement, à la Religion, & au climat dans lesquels nous vivons. Je me croirois le plus heureux des mortels, si je pouvois faire sentir tout le mérite de l'Ouvrage & de l'Auteur.

C M.

(*a*) *L'Esprit des Loix*, de l'excellence du Gouvernement Monarchique. ch. 11. livre 5.

M. de M. dit dans le Chap. XI. du Livre XXV. „ * la Religion ancienne s'accorde „ avec le climat, & souvent la nouvelle s'y „ refuse „. Et il dit, Livre XXIV. Chap. XXVI. „ il semble, humainement parlant, „ que ce soit le climat qui a prescrit des bor„ nes à la Religion Chrétienne & à la Re„ ligion Mahométane ".

On prétend qu'il y a *dans la premiére de ces Propositions une contradiction manifeste avec la seconde. Car qu'on demande à l'Auteur quelle étoit en Asie l'ancienne Religion lorsque celle de Mahomet y prit naissance, il faudra bien qu'il convienne nécessairement que c'étoit la Religion Chrétienne. Donc, selon ses principes, c'étoit à elle, comme étant la plus ancienne, à s'accorder au climat, plutôt qu'à la Mahométane. Cependant tout le contraire est arrivé; & la Religion Chrétienne, malgré son ancienneté, faute de pouvoir s'accorder avec le climat, a été obligée de céder sa place à l'autre. Voilà donc le climat qui se déclare présentement pour la nouvelle Religion, au préjudice de l'ancienne, lui qui devoit, il n'y a qu'un moment, préferer toujours l'ancienne à la nouvelle.*

A cela je répons, 1°. Que M. de M. n'a pas dit *toujours*, mais „ souvent la nou„ velle s'y refuse „. Il a donc compris, & il a fait comprendre qu'il y avoit quelques exceptions : ainsi un exemple ne prouve

* *De la Religion par rapport au climat.*

rien ; voilà donc encore une contradiction que l'on a crû voir, & qui n'existe pas.

2°. La Religion ancienne d'un Païs n'est pas précisément celle qui y étoit lorsque la nouvelle s'y est établie. Certe Religion qui fait place à la nouvelle peut fort bien n'avoir été dans ce Pays que très-peu de tems, & par conséquent n'y avoir jamais été ancienne.

Et comme tout est relatif, & surtout ce qui consiste en nombre ; quelques siecles peuvent être peu de tems, vû le grand nombre de siécles où certaines Religions, & certaines pratiques Religieuses se sont maintenues dans le même Pays.

3°. Ce qui précede immédiatement la seconde Proposition rapportée par M. D. L. P. me paroit répondre à son Observation.

„ Lorsque la Religion fondée sur le cli-„ mat a trop choqué le climat d'un au-„ tre Pays, elle n'a pû s'y établir ; & quand „ on l'y a introduite, elle en a été chassée. „ Il semble, humainement parlant, que ce „ soit le climat qui a prescrit des bornes à „ la Religion Chrétienne & à la Religion „ Mahométane ‟.

Est-il possible, se récrie-t'on sur cette même Proposition, *que l'Auteur ait ignoré l'Histoire des six premiers siécles de l'Eglise? Il faut bien le croire sans doute, puisque s'il en avoit eû la plus légere connoissance, il auroit*

vû que jamais la Religion Chrétienne n'a été plus florissante que dans le temps qu'elle habitoit les plus belles Provinces de l'Asie?.... Est-il un endroit sur la terre où la Religion Chrétienne ait parû avec plus d'éclat, où elle ait produit des fruits plus excellens?... D'ailleurs est-il un Pays dans le monde qui convienne mieux à la Religion Chrétienne que celui où elle a pris naissance? Cette objection est une des plus fortes que l'on ait faites contre *l'Esprit des Loix*; essayons cependant d'y donner une Réponse solide.

La Religion Chrétienne n'a pas toujours été la même. Elle a varié au moins dans ses institutions particulieres; elle a eu ses vicissitudes, ses différences dans différens Pays: comme elle les a encore aujourd'hui dans les différentes parties de l'Europe.

Si on la suit depuis sa naissance, si on examine ces différences, on verra qu'elles ont toujours été relatives à celle des climats; il paroît même, humainement parlant, que cet *éclat plus grand* qu'elle a eu quelque temps dans une partie de l'Asie, que ces *fruits plus excellents* qu'elle y a produits, venoient du climat Asiatique.

Le Monachisme, par exemple, est un de ces fruits excellens; (*a*) „il est né dans les „Pays chauds d'Orient, où l'on est moins „porté à l'action qu'à la spéculation.

(*a*) V. *l'Esprit des Loix*, c. 8. liv. 14. Des Loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.

„En Asie le nombre des Dervichs, ou „Moines, semble augmenter avec la chaleur du climat; les Indes, où elle est excessive, en sont remplies. On trouve en „Europe cette même différence. „

M. de M. s'est contenté d'indiquer une cause de l'origine du Monachisme dans les Pays chauds d'Orient. J'en trouve encore une autre qui résulte aussi de ses principes: tant ils sont féconds.

Je remarque que les Solitaires y sont nés, que cette séparation de quelques hommes d'avec le reste de la Société a commencé dans ces mêmes climats où les femmes sont aujourd'hui séparées d'avec les hommes.

„Il y a de tels climats (*a*) où le Physique a une telle force, que la Morale n'y „peut presque rien. Laissez un homme avec „une femme, les tentations seront des chûtes, l'attaque sûre, la résistance nulle. „Dans ces Pays, au lieu de préceptes il „faut des verroux.

Ainsi dans les Pays chauds où la sensibilité pour le plaisir est extrême, ces hommes qui tendoient à la perfection du Christianisme, ont senti qu'ils ne pourroient parvenir à réprimer toutes leurs passions (*b*) s'ils

(*a*) Voyez *l'Esprit des Loix*, Liv. 16. Chap. 8

(*b*) Le *Miroir d'une Ame Pécheresse*, Chap. 4. observe que ceux qui ont les passions les plus vives sont faits pour le Monachisme. *Sciendum quod Mundum de*

s'ils ne se séquestroient entierement du reste de la Société. Les hermitages & les serrails sont également des barrieres qui séparent un sexe de l'autre, & qui ôtent les occasions du plaisir. Dès qu'ils ont les mêmes effets, ne semble-t'il pas, humainement parlant, qu'ils ont la même cause ?

Toute la différence qu'il y a entre les Anachoretes dans les déserts de l'Orient, & des femmes enfermées dans un serrail, différence qui est assurément très-grande ; c'est que le Législateur en suivant la disposition du climat, qu'il sentoit sans doute & que peut-être il ne voyoit pas, a réduit les unes à la retraite, & leur a fait une servitude de la vertu : au lieu que les autres éclairés par la Religion, & reconnoissant eux-mêmes leur foiblesse, ont été leurs propres Législateurs (*a*).

A mesure que le Christianisme s'est éloigné

bemus fugere propter quatuor ; primò enim solent sapientes recedere à loco infecto, & maxime qui vel ægros se sentiunt, vel ægrotaturos se agnoscunt. Cet Ouvrage est de quelque Chartreux, *à quodam Carturiense editum.* J'ai entre les mains l'édition qu'Antoine Cailleau un des premiers Imprimeurs-Libraires qu'il y ait eû à Paris, en donna en 1497.

(*a*) „Que dirai-je de la Pénitence & de la Mortification ? Les Juges n'exercent pas plus sévérement „la Justice que les Pénitens l'ont exercée sur eux-mêmes. Bien plus ! Les Innocens ont puni en eux avec „une rigueur incroyable cette pente prodigieuse que „nous

gné de ces Pays ardents, on a vû aussi l'ardeur de ces austérités diminuer dans le même rapport, parce qu'elles ont cessé d'être si nécessaires. Le Monachisme a quitté les déserts, il s'est répandu dans les Villes ; la vertu qui coûte toujours beaucoup quand elle est extrême, (*a*) a paru naturellement devoir coûter moins d'effort dans les Pays plus tempérés.

Considérons encore ces premiers siécles de l'Eglise que l'on oppose. Tandis que ces humains s'armant de toute leur imagination contre elle-même, passoient les bornes des perfections humaines, qu'ils s'enfonçoient dans la retraite pour s'élever à celles des Anges, & que s'arrachant au monde pour s'arracher à eux-mêmes, devenus héros spéculatifs, (*b*) nouveau genre d'héroisme, ils s'abî-

„nous avons au péché«. Mr. *Bossuet* sur l'Histoire universelle. Paris 1739. p. 335.

(*a*) Les anciens Philosophes se sont bien trompés en assurant que la vertu consiste toujours dans la modération ; car la Religion nous apprend que le Célibat qui est l'Abstinence, est infiniment plus parfait que le Mariage ou la Continence. Gardons-nous bien de les blâmer ; sans la Religion nous nous serions trompés comme eux.

(*b*) „La Vie de Saint Jean Baptiste qui parut si sur„prenante aux Juifs, est devenue commune parmi les „Fidéles ; les déserts ont été peuplés de ses imitateurs; „& il y a eû tant de Solitaires, que des Solitaires plus „parfaits ont été contraints de chercher des Solitudes „plus

s'abîmoient (*a*) dans les méditations sublimes de la Religion Chrétienne ; nous voyons cette même Religion moins rigide alors dans ses dogmes à l'égard de ceux qui restoient dans la Société, tolérer, permettre dans ces climats des choses qui sont aujourd'hui défenduës dans le nôtre.

On accordoit plus à la nature ; on pouvoit jouir des avantages du Mariage sans embrasser ses liens. Il a été permis même aux Chrétiens d'avoir des Concubines, & cela non-seulement dans les pays chauds de l'Orient & dans le Berceau du Christianisme, mais aussi dans sa maturité & dans les Pays chauds de l'Europe. Un Concile tenu en Espagne dit expressément, (*b*) „Celui qui n'a „ point d'Epouse, & qui au lieu d'Epouse „a une Concubine, est toujours dans la Communion des Fidéles, pourvû cependant „qu'il n'aime qu'une femme, soit qu'il l'aime à titre d'Epouse, ou à titre de Concubine.

„plus profondes. Tant on a fui le Monde ! Tant la „Vie Contemplative a été goûtée ! Tels étoient les „fruits précieux que devoit produire l'Evangile „ V. *Bossuet* dans l'endroit cité.

(*a*) *Bone Deus, hæc omnia fecisti in Abysso; exaudi ergo clamantem de Abysso ad te*, V. August. *Meditat.* 22.

[*b*] *V. C. Is qui non habet & seq. distinct.* 34. *ubi hæc verba è Concilio Toletano. Is qui non habet Uxorem, & pro Uxore Concubinam habet, à Communione non repellatur; tamen ut unius mulieris, aut Uxoris, aut Concubinæ sit conjunctione contentus.*

„bine „. Dans des jours que de grands Théologiens, & d'habiles Jurisconsultes appellent les plus beaux jours du Christianisme, les Loix Civiles (*a*) se sont réunies aux Loix Ecclésiastiques & se sont prêtées en quelque sorte à la foiblesse du climat. Depuis on a changé ces usages qui se sont trouvé des abus; mais c'est en s'éloignant des climats brûlans, c'est dans des Pays plus calmes que la Doctrine Chrétienne elle-même s'est épurée, & qu'elle a par degrés atteint le point de perfection où elle est aujourd'hui parmi nous.

Dès qu'une fois elle y est parvenue, elle s'y est fixée; la pureté du Christianisme est partout nécessaire, je le sçais, dans les sables brûlans de la Syrie comme dans les glaces de la Norvege. Mais si l'on veut remonter à la source & à l'origine de cette perfection, l'Histoire nous la montrera toujours sous un Ciel tempéré, & surtout dans notre climat & sous nos Rois.

Tant qu'a duré l'Eglise d'Orient, elle a toujours été moins parfaite, ou moins austere à l'égard des Ministres mêmes de la Religion, que leurs fonctions obligeoient de vivre dans la Société. Dans un des plus fa-

(*a*) Voyez les Novelles de Justinien, *passim. V. de veteri ritu Nuptiarum & de jure connubiorum*, Brisson. Anton. & Franc, Hotman. *An Christianis Concubinas habere liceat.*

fameux Conciles (*a*) où toute l'Eglise étoit assemblée, on agite beaucoup la question si les Ordres sacrés sont compatibles avec le Mariage? L'Orient & l'Occident se partagent. Tous les Ecclésiastiques de l'Afrique, de l'Asie, &c. embrassent l'affirmative; mais ceux des Pays froids & tempérés qui formoient l'Eglise d'Occident, ceux de la Germanie & des Gaules s'offrent d'eux-mêmes, vont au devant du précepte, & se dévouent sans réserve à la chasteté (*b*). L'usage est resté différent à cet égard dans les mêmes tems, mais dans différens climats.

Nous avons un ancien Traité de la chasteté des Prêtres & autres Ministres de l'autel, imprimé à Paris à la fin du quinziéme siécle. »On voit, y est-il dit dans le Chap. 28. (*c*) »que l'Eglise Occidentale, quant à l'observance

(*a*) C. *Cum in præterito. Di.* 84. *& Syn. Nicen. D.* 30.

(*b*) V. *Baron. Annal.* V. l'Histoire Ecclésiastique. V. *Tractat. de mundit. & castitate Sacerdotum ac cæterorum Ministrorum altaris*, C. 28. *Quomodo Occidentalis Ecclesia devovit castitatem in Nicenâ Synodo.*

(*c*) *Ibid. eod. Cap. Ex precedentibus autem apparet Occidentalem Ecclesiam ab eâ quæ Orientalis dicitur, quoad observantiam castitatis omninò distingui. Orientalis enim Ecclesia in suis Ministris castitatem non servat, sed matrimonio impunè ac liberè uti potest. Postquam tamen ejusdem Ecclesiæ Ministri ad ordines sacros sunt promoti, amplius sibi uxores copulare non possunt, sed ex-tunc, si jam copulatas non habeant, ad servandam perpetuam continentiam alligantur. Qui igitur in Ecclesiâ illâ continere non valet, si*

» vance de la chasteté, doit être entiérement » distinguée de celle que l'on appelle Orien- » tale; car cette derniere n'exige point la » chasteté dans ses Ministres; mais elle peut » impunément & librement jouïr du mariage. » Cependant après que les Ministres de cette » même Eglise sont parvenus aux ordres sa- » crés, il ne leur est plus permis de prendre » d'Epouses, & à compter de ce temps, » s'ils n'en ont point pris, ils sont obligés „ à une perpétuelle continence. Celui donc „ qui dans une telle Eglise ne se sent point „ la force de se contenir, s'il aspire néan- „ moins à l'ordre sacré, n'a qu'à prendre „ femme avant de monter à un tel ordre. *C.* „ *Si quis eorum. dist.* 22. *& C. cum olim. de* „ *Clericis conjugatis.* Mais dans notre Eglise „ que nous appellons Occidentale, parce „ que nous sommes nous-mêmes Occiden- „ taux

si ad ordinem sacrum cupit ascendere; priusquàm ad talem ordinem ascendat, uxorem accipiat. Si quis eor. dist. 32. *&* C. *cum olim. De Clericis conjugatis: sed in Ecclesiâ nostrâ quam Occidentalem appellamus, cum & nos Occidentales sumus, scilicet in partibus constituti, nequaquam licitum est,* &c. Dans le Chapitre suivant on cherche les causes & les raisons de cette perfection Occidentale. C. 25. *Causæ & rationes quibus mota fuit Ecclesia Occidentalis castitatem in suis Ministris devovere & se uxoribus matrimonialibus minimè copulare ... Prima est quia, ut dicitur in C. quod ad te. de Cler. conjugatis; aliquis simul voluptatibus vel carnalibus desideriis, & divinis officiis, seu ecclesiasticis Ministeriis, congruè vacare non potest; non enim benè convenit Psalterium cum citharâ.*

„ taux & placés dans les parties de l'Occi-
„ dent, il eſt tout-à-fait illicite à tout Clerc
„ conſtitué dans les ordres ſacrés, de con-
„ tracter un Mariage, ou de faire uſage de
„ celui qu'il auroit auparavant contracté, par-
„ ce que les Miniſtres de l'autel, ſuivant la
„ Conſtitution de cette même Egliſe, ſont
„ obligés à la continence & à la chaſteté. *C.
„ Miniſt. diſt.* 81.

Par le même principe les Occidentaux ont été plus auſteres dans le ſiécle & au milieu des écueils; & les Orientaux l'ont emporté dans la ſolitude, & ont été plus loin dans la ſpéculation. Les Saints qui dans les Pays où l'imagination eſt moins bouillante ſe ſont livrés à la vie myſtique, ont éprouvé des tiédeurs, & ſe ſont quelquefois ſenti froids eux-mêmes comme le climat (*a*). Ainſi les avantages des climats ſont compenſés; ainſi chaque Egliſe, chaque partie du Monde a contribué à affermir le *Catholiciſme* qui s'eſt formé de l'aſſemblage des perfections les plus hautes que la Nature avoit diſperſées dans l'Univers.

Dans tout cela je ne rapporte que des faits; il en eſt du principe du climat, découvert par M. de M. comme de celui de l'Attraction confirmé par M. *Nevvton.* Ce ne ſont que des faits raprochés; tout le mérite conſiſte à s'être

(*a*) *Tepui & frigui à fervore Orationis, & jam ſine ſenſu frigidus remanſi.* Bernard. *Meditat.*

s'être apperçu de leur rapport, à l'avoir saisi. Ce sont des raisons humaines, des causes éloignées auxquelles chacun peut appliquer telle autre cause plus prochaine qu'il jugera à propos. M. de M. ni M. *Newton* n'ont pas dit que tout cela n'étoit pas de l'impulsion, ils ont dit seulement que tout cela étoit.

Le morceau de Poësie que cite (*a*) M. D. L. P. & où il n'est parlé que de Martyrs, me paroît contre lui-même. Les persécutions que la Religion Chrétienne a essuyées *dans les plus belles Provinces de l'Asie* ne prouvent pas qu'elle *s'accorde mieux avec ces climats.* C'est comme si quelqu'un disoit, l'air d'un tel Pays me convient le mieux, c'est mon air natal : il est vrai que j'y ai beaucoup souffert, & qu'ailleurs je suis tranquille ; il est vrai que j'y ai éprouvé mille maux, mais je les ai supportés avec une constance admirable.

Mais rien n'est plus bisarre, rien n'est plus inconstant que le climat, celui du Jourdain voulut essayer de toutes les Religions.

Il sera toujours vrai-semblable que celles qui y ont subsisté le moins lui convenoient le moins ; & cette vraisemblance deviendra une preuve humaine, si la raison nous montre que les tempéramens qui résultent de ce climat sont des plus contraires aux Préceptes de ces mêmes Religions.

On

(*a*) Observations, pag. 38. & 39.

On dira donc la Religion d'Eté, la Religion d'Hiver.

A Dieu ne plaiſe que l'on tienne jamais un pareil langage : on ne dira pas non plus la Religion d'Europe, la Religion d'Aſie.

La véritable Religion, celle dont la morale eſt la plus pure, celle qui apprend chaque homme à être heureux & à contribuer au bonheur des autres, eſt, je le répéte, de tous les Pays & de tous les tems. Il ſeroit à déſirer qu'elle regnât ſeule dans l'Univers : mais il n'en eſt pas moins vrai que certains points de cette morale toute-ſainte ſont plus difficiles à obſerver dans certain climat, dans certaine ſaiſon.

L'Hiver on eſt naturellement plus porté à l'intempérance, & l'Eté à l'incontinence. C'eſt delà que les Anciens partageoient l'année entre Bacchus & Vénus ; il eſt le Dieu de l'Hiver, & de l'Automne ; elle eſt la Déeſſe de l'Eté & du Printems.

Te, Dea, te fugiunt Venti, te Nubila Cœli,
Adventumque tuum : tibi ſuaves Dædala Tellus
Summittit Flores. Tibi rident æquora Ponti,
Placatumque nitet diffuſo lumine Cælum.
Nam ſimul ac ſpecies patefacta eſt Verna Diei
Et reſerata viget Genitabilis aura Favoni,
Aeriæ primùm Volucres te, Diva, tuumque
Significant initum, perculſæ Corda tuâ vi,

Inde

Inde feræ Pecudes persultant pabula læta,
Et rapidos tranant amnes; ita capta lepore
Illecebrisque tuis omnis Natura Animantûm.
Te sequitur cupidè, quo quamque inducere pergis.
Denique per Maria ac Montes Fluviosque rapaces
Frondiferasque domos Avium, Camposque virentes
Omnibus incutiens blandum per Pectora Amorem
Efficis ut cupidè generatim Sæcla propagent.

(*a*) Déesse dont l'aspect dissipe les Nuages,
La Terre est sous vos Loix, les Fleurs sont ses hommages.
Neptune menaçant, vous regarde & sourit;
Et le Ciel devant vous s'appaise & s'éclaircit.
A peine du Printems on voit briller l'Aurore,
L'haleine du Zéphir ouvre le sein de Flore;
Les Oiseaux dans les airs chantent votre retour;
Et leurs tendres accens sont la voix de l'Amour.
Les Troupeaux indomptés, loin des Forêts profondes,
Bondissent dans la plaine, & traversent les ondes;
La Nature égarée au gré de vos appas,
Respire Vénus même, & suit par-tout vos pas.
Vous embrâsez les Mers, les Fleuves, les Montagnes,
Vous régnez dans les bois, dans les vertes campagnes;
En répandant par-tout l'Amour & ses désirs,
Vous ranimez le Monde, ouvrage des Plaisirs.

Si

(*a*) Persuadé que la Poësie ne sçauroit être rendue que par la Poësie, j'ai crû devoir essayer de traduire en Vers ce beau morceau de *Lucrece*.

Si l'Europe n'est pas Mahométane comme l'Asie, c'est que Mahomet étoit en Asie & non pas en Europe. Cette raison est naturelle & vraie.

Ce n'est pas-là une raison ; car 1°. Mahomet n'a pas été dans tous les Pays où l'on est Mahométan. 2°. Il s'ensuivroit que s'il fût venu en Europe, nous serions Mahométans. M. D. L. P. rejetteroit bien loin cette conséquence ; il faut donc qu'il abandonne le principe.

Mais comment peut-on tirer cette prétendue raison de la nature & des vérités reçues? Comment ! de ce qu'un homme est né dans un Pays, de ce qu'il y habite, s'ensuit-il que l'on doive nécessairement y recevoir toutes ses opinions particuliéres ? Si cela étoit, il n'est point de Contrée où toutes les Sectes ne se trouvassent confondues, non-seulement toutes celles qui existent, mais même toutes les Sectes possibles ; car il n'est point de Contrée où les opinions les plus extravagantes n'ayent eû quelque Partisan.

Elles ne réussissent que quand elles simpatisent avec le climat, c'est-à-dire, quand les hommes qui vivent dans ce climat ont interêt de les recevoir. *Cette raison est naturelle & vraie.* Ainsi ,, l'opinion de la Metempsyco- ,, se (*a*) est faite pour le climat des Indes. ,,L'ex-

(*a*) V. *l'Esprit des Loix*, L. XXIV. Ch. XXIV. & les Observations, p. 42.

„ L'excessive chaleur brûle toutes les cam-„ pagnes, on n'y peut nourrir que très-peu „ de bétail ; on est toujours en danger d'en „ manquer pour le labourage, les bœufs ne „ s'y multiplient que médiocrement, ils sont „ sujets à beaucoup de maladies : une Loi „ de Religion qui les conserve, est donc „ très-convenable à la Police du Pays.

Pythagore que l'on regarde comme le premier Auteur du sentiment de la Métempsycose, [a] *ne pensoit peut-être gueres à tout cela,* non plus que *Moyse à la santé de ses fréres lorsqu'il leur défendit de manger du Cochon.*

L'objet général des Loix est l'utilité des hommes. N'est-il pas évident que le Législateur l'a eu cet objet, lorsqu'il l'a rempli, lorsqu'elles sont utiles au Pays où il les a établies ? Peut-on attribuer au hazard une chose qui suppose un dessein ?

Un précepte de Religion peut très - bien être un précepte de Santé. Ce sera deux biens à la fois, & nous y trouverons le salut du corps & de l'ame. Plusieurs Médecins Catholiques [b] ont remarqué que le Carême, le jeûne, ces institutions divines, étoient encore de très-bonnes institutions humaines.

[a] *Pythagore* n'est pas le premier Auteur de la Métempsycose. V. Histoire Critique de la Philosophie. L. III. Chap. XIII. Art. 7.

[b] V. entr'autres M. *Le Long* contre le Docteur *Fucce* Médecin Protestant.

Je croirois manquer à l'Apologie de *l'Esprit des Loix*, & à ma propre défenſe, ſi je ne faiſois voir dans cet Article, que le principe du climat ne peut bleſſer en rien la Religion Catholique ; qu'il eſt prouvé par des uſages qui ſubſiſtent actuellement dans les Pays où on la profeſſe ; enfin qu'il a été entrevû par pluſieurs Docteurs, & même par des Théologiens Catholiques, puiſqu'ils ont poſé des Maximes qui ſont évidemment les conſéquences de ce principe, & des Maximes qui en ſont les Prémices.

Il eſt inconteſtable que tous les tempéramens ne ſont pas les mêmes, que des Hommes naiſſent plus ou moins vifs, qu'ils apportent en naiſſant des diſpoſitions plus ou moins fortes à certaines paſſions. Il eſt auſſi inconteſtable, que ſuivant cette différence on a naturellement plus ou moins de peine à pratiquer les vertus morales, & à recevoir les Loix ſoit divines, ſoit humaines, ſoit Civiles, ſoit Politiques, qui obligent à la pratique de ces vertus. Je pourrois me contenter de l'évidence de ces propoſitions, & je ſerois autoriſé à en conclure qu'elles ne choquent point la Religion : car les Vérités ne ſçauroient ſe nuire. Mais allons plus loin.

Dans quelque Pays que ce ſoit, il y a des tempéramens de toute eſpece : prenons les deux extrêmes, les uns chauds & impé-

pétueux, & d'autres froids & tranquilles. Les uns sont en plus grand nombre dans les Pays chauds, & les autres dans les Pays froids. Dans ces derniers la Nature a plus de besoin, il est plus difficile d'être sobre; l'intempérance, l'yvrognerie sont plus communes. Dans les premiers l'imagination est plus sensible, & donne plus de prise à l'amour; la Continence, la Chasteté y sont plus ou moins excusables selon la différence du tempérament, & par conséquent du climat, quoiqu'ils soient toujours des vices. Les mêmes vertus sans cesser d'être des vertus sont à différens hommes, à différentes Nations, plus ou moins *méritoires*; c'est le langage de tous les Théologiens.

Il résulte cependant de ce langage que la Religion qui défend l'usage du vin, qui permet celui des femmes, doit trouver, (humainement parlant,) un plus grand nombre de Partisans dans les Pays chauds; & que celle qui exige la chasteté la plus parfaite doit y trouver le plus d'obstacles. C'est précisément tout ce qu'a dit M. de M. voilà tout le principe du climat. On voit donc que loin de blesser la Religion, il est conforme à la saine Théologie.

Que sont devant Dieu tous ces obstacles humains? Ils ne peuvent servir qu'à faire éclater toute sa puissance. Eh! quel parti n'en ont point tiré tous les grands hommes de

l'Eglise? C'eſt par les obſtacles qu'elle a eu à ſurmonter, qu'ils ont ſçû prouver qu'elle étoit l'ouvrage de Dieu-même.

Douter que le climat influe ſur les mœurs, & par conſéquent ſur l'obſervance de la Religion, ce ſeroit ignorer entièrement l'Hiſtoire. Les Hiſtoriens, les Voyageurs nous parlent tous de cette multitude de femmes publiques que l'on ſouffre en Eſpagne, en Italie, & même à Rome, au centre de la Catholicité. Elles y ont un quartier à part & des Loix particuliéres; elles y forment un Corps, une Communauté : ce que l'on ne trouve dans aucun Pays froid, ni même dans les Pays tempérés de l'Europe. Les Légiſlateurs ſacrés n'ont-ils pas été obligés de deſcendre à ces vûes profanes? Pour empêcher des vices affreux, n'ont-ils pas été obligés de tolérer dans les Pays chauds ceux de la nature?

En vain quelques Papes animés d'un ſaint zèle ont-ils fait les plus grands efforts pour abolir les Courtiſannes, (on appelle ainſi à Rome les femmes publiques;) ils les ont bientôt rappellées eux-mêmes, ou du moins ſouffertes, non ſans gémir ſur l'aſcendant prodigieux qu'ont les paſſions ſur l'humanité. Elles reſſemblent à ces fleuves profonds & rapides qui ſortent de leur lit dans quelques endroits : ſi on veut les y reſſerrer, ſi on leur oppoſe des Digues, ils les rompent,
ſe

ſe répandent dans la campagne, & font les plus violens ravages. L'expérience, ce grand Maître de l'homme, nous a appris que l'excès de la Vertu produiſoit dans quelques circonſtances l'excès du vice; elle nous a appris que l'intérêt même de la Religion exigeoit que les Loix Civiles y dérogeâſſent quelquefois.

Je ne dis-là rien qui n'ait été dit par des Théologiens habiles & Orthodoxes; & ce n'eſt point une morale nouvelle. Remontons à la ſource de l'Imprimerie & de notre Littérature; nous trouvons dans le quinziéme ſiécle nn Traité des régles & des maximes [a] où *Jean* de *Gerſon*, Prêtre Docteur, & Chancelier de l'Egliſe Cathédrale de Paris ſe propoſe de renfermer dans un ordre Mathématique preſque toute la Théologie pratique & morale. Il décide expreſſément que les Loix doivent être plus ou moins rigides à l'égard de certains vices ſelon les Pays, & les tems: il poſe cette maxime tres-judicieuſe qui a été depuis ſi ſouvent répetée, [b] que „dans toute ſociété l'on peut,

 „&

[a] *Tractatus Magiſtri* Joannis de Gerſonno *Cancellarii Pariſienſis, de regulis Mandatorum, qui ſtringit concluſionum proceſſu ferè totam Theologiam practicam & moralem.*

[b] *In omni Republicâ tolerari poſſunt aut debent vitia quæ abſque deteriori periculo neque corrigi, neque exſtirpari valent. Quando autem illud eſſet, quando non, diff-*

„& l'on doit tolérer les vices que l'on ne „ſçauroit empêcher ſans un plus grand pé„ril. Il eſt difficile, continue-t-il, & ſou„vent impoſſible, de donner là-deſſus des „régles générales, parce que cela dépend „des circonſtances particuliéres. C'eſt aux „Prélats ſupérieurs, & aux Sages à détermi„ner les cas; il en eſt ainſi des femmes pu„bliques, des uſures & autres choſes ſem„blables que l'on permet dans quelques en„droits; & peut-être feroit-il à propos d'en „faire de même ſelon les Pays & ſelon les „temps à l'égard des Prêtres qui ne feroient „pas auſſi chaſtes que l'exige la Sainteté de „leur Miniſtére„. C'eſt ainſi que je crois devoir traduire *Sacerdotes Concubinarii.*

Que l'on n'aille point s'imaginer que cet Auteur ſoit un Caſuiſte relâché; ſi on peut lui faire quelque reproche, c'eſt plutôt d'avoir porté trop loin le ſcrupule ſur ces matiéres, comme on peut s'en convaincre par le Titre même d'un autre de ſes Ouvrages imprimés [a]. C'eſt

difficile eſt & ſæpè impoſſibile generaliter definire niſi prout circonſtantiis particularibus inſpectis Prelati ſuperiores & Sapientes determinabunt. Perindè eſt de Meretricibus, uſuris, & conſimilibus quæ quandoque permittuntur : & ita de concubinariis Sacerdotibus pro loco & tempore ſtaret fortè faciendum : ibidem.

[a] *Eximii in ſacrâ paginâ Doctoris* Joannis de Gerſonno *Eccleſiæ Pariſienſis quondam Cancellarii digniſſimi, Tractatus de pollutione nocturnâ, an impediat celebrantem, an non?*

C'eſt un des Docteurs les plus auſtéres, un des Prêtres les plus ſages, enfin un des hommes auxquels on attribue l'Imitation de J. C. Livre d'une ſimplicité admirable. Cet homme cependant ne balance point à aſſurer que les lieux, les Pays rendent néceſſaire la tolérance de certains vices. La même choſe a été dite après lui par un nombre preſqu'infini de Caſuiſtes. Que l'on ne ſoit donc pas allarmé du principe du climat : s'il pouvoit être dangereux, ce ſeroit par les conſéquences ; mais les plus fortes, les ſeules importantes ſont admiſes depuis très long-temps & reconnues preſqu'univerſellement.

Les Livres Saints dans leſquels on trouve toutes les vérités ou dévelopées ou renfernées encore dans leur germe, nous parlent toujours de la prédilection du Seigneur pour certain Pays, pour certaine Nation. Qu'eſt-ce que la terre promiſe, ſinon un climat où Dieu avoit attaché les plus grands bienfaits ? *David* conſidérant les faveurs particuliéres dont la Judée avoit été comblée, ne ſe récrie-t-il pas, *Dieu n'a point également partagé toutes les Nations* ?

Mais nous, à regarder ce partage tel qu'il ſubſiſte actuellement, que de graces n'avons-nous pas à rendre à l'Etre ſuprême qui nous a placé dans un climat tempéré où les vertus ſont en quelque ſorte naturelles, où l'on peut parvenir plus facilement au point de perfec-

tion

tion que demande la Religion Chrétienne! *Non fecit taliter omni Nationi.*

M. D. L. P, je ne ſçaurois aſſez le répéter, n'a employé que des raiſons purement Philoſophiques; auſſi en démontrant toute l'*Ortodoxie* du principe du climat, je ne répons point à ſes Obſervations, mais je juſtifie les Réponſes que j'ai données, & je démontre de plus en plus que les ſentimens dont je fais l'Apologie ſont irréprochables à tous égards, & ne choquent aucune des choſes reçues.

Par-là je répons à la *ſuite de l'Examen critique* où l'on entreprend de repliquer à la Défenſe de *l'Eſprit des Loix*. Dans cette replique, il n'y a aucune objection que je n'aye réfutée dans cet article. Mais le Critique anonyme prend par tout un ton trop emporté pour que j'aye crû devoir lui répondre directement. Quel zéle pour la Religion que de s'attacher à prouver que tous les grands hommes n'en ont point? Qu'il eſt différent de celui des Péres de l'Egliſe qui prenoient pour des Chrétiens tous les Philoſophes vertueux, & qui juſtement touchés de la Morale de *Platon* préſumoient que Dieu l'avoit éclairé, & l'avoit appellé à lui du ſein même du Paganiſme; ils préſumoient que les vérités de notre Religion lui avoient été révélées avec les vérités morales qui en ſont inſéparables. Par-tout où ils trouvoient

d

de la douceur, de la modération, de l'humanité, ils croyoient voir les traces du Christianisme.

Observation Particulière.

M. D. L. P. *finit l'Article* de la Religion *par des propositions* tirées de l'Esprit des Loix qui *n'ont pas un rapport bien direct avec le climat, mais qui renferment*, selon M. D. L. P. *des contradictions qu'il ne lui est pas possible de dissimuler.*

Il rapproche ce qu'a dit l'Auteur dans le premier Chap. du Liv. XXIV. „La Religion „Chrêtienne qui ordonne aux hommes de „s'aimer veut sans doute que chaque Peuple „ait les meilleures Loix Politiques & les „meilleures Loix Civiles „, & ce que l'Auteur a dit Liv. XXII. Chap. VII. „Lorsque „l'Etat est satisfait d'une Religion déja éta„blie, ce sera une très-bonne Loi Civile de „ne point y souffrir l'établissement d'une „autre.

De ces deux Propositions, l'Observateur *forme ce raisonnement. La Religion Chrêtienne veut que chaque Peuple ait les meilleures Loix Politiques & les meilleures Loix Civiles. Or est-il que c'est, selon l'Auteur, une très-bonne Loi de ne pas souffrir à Constantinople, par exemple, d'autre Religion que celle de* Mahomet, *puisque l'Etat en est satisfait : donc pour obéir*

obéir à la Religion Chrétienne, il faut être Mahométan à Constantinople.

1°. La raison qui a fait mettre à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* la premiére Proposition, me fait répondre qu'un Etat ne peut être parfaitement satisfait que de la Religion Chrétienne ; ainsi point de contradiction.

2°. La Religion Chrétienne veut que chaque Peuple ait les meilleures Loix Civiles ; mais elle veut avant tout que chaque Peuple soit Chrétien ; elle est la seule Religion. Toutes les sectes qui usurpent ce nom sont toujours étrangéres dans l'Univers.

„ La Religion Chrétienne qui ordonne aux „ hommes de s'aimer, veut que chaque Peu„ple ait les meilleures Loix Politiques & „ les meilleures Loix Civiles, parce qu'elles „ sont *après Elle* le plus grand bien que les „ hommes puissent donner & recevoir „.

1°. L'argument de M. D. L. P. est autant contre M. *Bossuet* que contre M. de M. Le sçavant Evêque de *Meaux* convient que c'est une très-bonne maxime politique d'empêcher les nouveautés dans la Religion en général : mais il fait voir en même tems que cette maxime doit demeurer sans application à l'égard de la Religion Chrétienne (*a*) dont le caractére est la douceur. M. de M. n'a-t'il pas fait la même chose ? N'a-

(*a*) Voyez le discours sur l'Histoire universelle, p. 405. & suiv.

N'a-t'il pas dit : „ sur le caractére de la „ Religion Chrétienne, & celui de la Maho- „ métane, l'on doit sans autre examen em- „ brasser l'une & rejetter l'autre „.

Ces mots *sans autre examen*, ne montrent-il pas bien clairement que ce n'est point au Christianisme que l'on doit appliquer „ le principe fondamental des Loix Po- „ litiques en fait de Religion „ qui se trouve dans *l'Esprit des Loix* L. X. Ch. XXV. & que voici : „ Quand on est maître de „ recevoir dans un Etat une nouvelle Re- „ ligion ou de ne la pas recevoir, il ne faut „ pas l'y établir „.

D'ailleurs ces mots *quand on est maître*, rendent encore cette maxime sans application à la Religion Chrétienne qui tient son empire de Dieu même, & qui est infiniment supérieure à toutes les puissances humaines. C'est malgré elles, c'est en triomphant de la Politique humaine, que le Christianisme s'est établi; & M. *Bossuet* qui nous le fait remarquer, en conclut que Dieu agissoit dans cet Ouvrage.

„ Un plus grand intérêt, dit-il, en parlant des différens obstacles qui s'opposoient à l'établissement de notre Religion, „ un „ plus grand intérêt va remuer une plus „ grande machine. L'intérêt de l'Etat va „ faire agir le Sénat, le Peuple Romain & „ les Empereurs.

„ Il

„Il y avoit déja long-tems que les Or-„donnances du Senat défendoient les Reli-„gions étrangeres. Les Empereurs étoient „entrés dans la même politique ; & dans cet-„te *belle* délibération où il s'agissoit de re-„former les abus du Gouvernement, un „des principaux réglemens que *Mecænas* pro-„posa à *Auguste*, fut d'empêcher les nou-„veautés dans la Religion, qui ne man-„quoient pas de causer de dangereux mou-„vemens dans les Etats. La maxime étoit „*véritable* : car qu'y a-t'il qui émeuve plus „violemment les esprits, & les porte à des „excès plus étranges?

LA MORALE.

JE ferai plus court sur cet Article, & encore plus court sur les Articles suivans. Comme la Morale fait la principale partie de la Religion, il n'étoit guéres possible que je ne renfermâsse dans le précédent bien des choses qui ont rapport à celui-ci. Morale, Religion, Politique, Jurisprudence, quatre grands objets qui rentrent l'un dans l'autre.

* Aussi ce qui est moral dans les Observa-tions

* *De la Vertu.*

est politique dans *l'Esprit des Loix*. L'Auteur a recherché les principes des divers Gouvernemens, & il a trouvé que la crainte est le principe du Gouvernement Despotique, l'honneur celui du Monarchique, & la VERTU celui du Républiquain.

L'Auteur s'est expliqué sur ce qu'il entendoit par *vertu*; il a déclaré L. III. Chap. V. qu'il parloit » de la vertu politique qui » est la vertu morale en tant qu'elle se dirige au bien général «. De-là il suit que la vertu dans le sens de l'Auteur est l'amour de la Patrie, de la République, & que cet amour est celui de l'égalité & de la frugalité, conséquences que l'Auteur a aussi développées (*a*). Mais il ne s'ensuit pas, ainsi que le prétend l'Observateur, qu'il n'entende *ni la probité, ni la justice, ni la bonne foi, ni toutes les qualités qui font l'honnête homme*. Il est clair au contraire, d'après les expressions mêmes de l'Auteur, qu'il comprend toutes ces qualités en tant qu'elles sont des vertus morales, & qu'en même temps elles se dirigent au bien général, deux choses nécessaires pour former la vertu politique.

Ce ne sont pas les actions, c'est leur motif

(*a*) Voyez Liv. V. Chapitre „ Ce que c'est que la „vertu dans l'Etat Politique. Ce que c'est que l'amour „de la République dans la Démocratie. Comment „on inspire l'amour de l'égalité & de la frugalité.

tif qui fait la vertu. Un homme eſt juſte parce qu'on le puniroit s'il ne l'étoit pas, il n'eſt pas vertueux : un autre pour obtenir des diſtinctions, il n'eſt pas vertueux non plus; l'homme vertueux eſt celui qui eſt juſte, parce qu'on doit l'être : en un mot le caractére de la vertu eſt d'être entiérement indépendante de tout ce qui n'eſt pas elle.

Quand on a une fois bien compris cela, on ne trouve pas de contradiction dans tout ce que dit à ce ſujet l'Auteur de l'*Eſprit des Loix*, pas même de paradoxe; on voit que tout y eſt vrai & naturel, & qu'il n'y a rien dont on puiſſe s'offenſer.

On raſſemble, *Obſerv.* p. 51 & 52 quelques propoſitions diſtribuées chacune à leur place dans différens Chapitres de *l'Eſprit des Loix*. On dit enſuite, *pour peu qu'on y veuille réflechir, on ſentira bientôt la fauſſeté de toutes ces propoſitions*; & moi je dis, on en ſentira bientôt la vérité. L'Auteur de *l'Eſprit des Loix* l'a prouvée dans les Chapitres mêmes dont on a tiré ces Propoſitions. Voyez Chap. III. V. & VI. du Liv. III. & Chap. III. du Liv. IV.

Mais on lui fait dire que la vertu eſt *l'amour de l'Etat*, *l'amour du Gouvernement* en général. Où l'a-t'il dit?

Et cela ſeroit abſurde; car de même qu'il y a de très-bons Gouvernemens, à commen-

men-

mencer par celui dans lequel nous vivons, il y en a de très-mauvais, ne fut-ce que chez les Cannibales. Dans ces derniers, pour être vertueux il faudroit donc être injuste & barbare.

Il semble que l'on a confondu l'amour de la Patrie & l'amour de l'Etat, du Gouvernement ; ce qu'il est nécessaire de distinguer, puisque cela se trouve quelquefois opposé ; par exemple, l'amour de la Patrie, & l'*amour du Despotisme.* Quoi de plus opposé qu'un homme qui aime la Patrie, & celui qui a me qu'elle soit esclave ?

Mais si la vertu dans une République est l'amour de la République, *la vertu dans le Gouvernement Despotique est donc aussi l'amour du Despotisme.*

La République & le Despotisme sont deux choses très différentes ; on ne peut donc conclure de l'une à l'autre.

La vertu dans une République est l'amour de la République, parce que cet amour est la même chose que celui de la Patrie, ainsi qu'on peut le voir dans tous les Historiens qui ont employé indifféremment l'une ou l'autre de ces dénominations. Nous en sommes nous-mêmes si pénétrés, nous en avons si bien la même idée, qu'à la premiere réprésentation d'une Tragédie, dès que nous entendons parler d'*amour de la Patrie*, nous

nous concevons auſſi-tôt qu'il s'agit de République & de Républicains.

Il eſt à remarquer que l'on n'entend point par ces mots l'amour du Pays natal, mais l'amour de l'égalité & de la frugalité. Ainſi lorſqu'on dit que dans les Monarchies „ l'E„ tat ſubſiſte indépendamment de l'amour de „ la Patrie „, on dit qu'il ſubſiſte indépendamment de l'amour de l'égalité & de la frugalité; & cela eſt très-vrai; & c'eſt un grand avantage de ne point dépendre de ces vertus ſi parfaites, de ces vertus totalement déſintéreſſées, des véritables vertus qui ſont ſi rares parmi les hommes.

Nous avons peine à concevoir qu'elles exiſtent & même qu'elles ayent exiſté, quoique nous en diſe l'Hiſtoire ancienne; tant il eſt vrai que cela eſt éloigné de nos mœurs.

On lit dans *l'Eſprit des Loix* L. III. Ch. VI. *comment on ſupplée a la vertu dans le Gouvernement Monarchique.* „L'honneur, c'eſt-à-dire, le préjugé de chaque perſonne, & de „chaque condition prend la place de la vertu „& la repréſente par tout; il y peut inſpirer „les plus belles actions; il peut, joint à la „force des Loix, conduire au but du Gou„vernement, comme la vertu même.

On lit dans l'*Eſprit des Loix*, Ch. VII. *du principe de la Monarchie* „l'honneur fait mou„voir toutes les parties du corps politique; il „les lie par ſon action même, & il ſe trouve

„que

„que chacun va au bien commun, croyant „aller à ses intérêts particuliers.

On lit dans *l'Esprit des Loix* Ch: VII. „L'honneur inconnu aux Etats Despotiques „où souvent même on n'a pas de mot pour „l'exprimer, régne dans les Monarchies ; „il y donne la vie à tout le Corps politique, „aux Loix & aux vertus même.

De-là il suit que nous sommes les mieux partagés ; la crainte est le partage des ames viles, & l'honneur celui des ames nobles.

A l'égard de la vertu, je parle de la véritable, de celle qui est parfaitement désintéressée ; ceux qui y croyent encore, conviennent qu'elle déroge, puisqu'ils disent qu'elle se trouve parmi les Roturiers, au moins autant que parmi les Nobles.

Mais pour peu qu'on ait d'expérience du Monde, on pense qu'il en est de la vertu comme de l'âge d'or où elle régnoit, dit-on, & que tout cela ne se trouve que dans les Livres & dans le cerveau des Poëtes.

Et comme l'on ne peut juger que d'après ce que l'on a vû, on est porté à croire avec M. D. L. P. que * *dans tous les Gouvernemens du Monde, les hommes ne sont francs & polis que parce qu'ils y trouvent leur intérêt particulier, & que ces deux vertus peuvent tourner à leur avantage.* Quelles vertus qui dépendent de l'intérêt particulier ! Dans tous

* *De la franchise & de la politesse.*

les cas où elles ne se rencontreront pas avec lui, elles seront des vices.

M. D. L. P. fait beaucoup d'honneur à la Politesse en lui donnant le nom de vertu : elle est au plus un art qui prend les dehors de quelques vertus ; elle ressemble à la douceur & à la modestie, comme un tableau à la belle nature. La politesse & la peinture consistent dans la superficie.

Il est aussi clair que l'on ne pense pas les choses que l'on dit seulement par politesse, qu'il est clair que des fleurs que l'on voit sur un tableau n'existent pas.

En considérant le principe de la politesse il paroît qu'elle est née dans les Monarchies : en considérant ses effets il paroît qu'elle est propre à les faire naître ; par-là je répons à ce que M. D. L. P. dit de la politesse dans les Républiques.

Il est dit dans *l'Esprit des Loix* que l'éducation des Monarchies doit mettre dans les mœurs une certaine franchise. „On y veut „donc de la vérité dans le discours, mais „est-ce par amour pour elle ? point du tout. „On la veut parce qu'un homme qui est ac„coutumé à la dire paroît être hardi & libre. „En effet, un tel homme ne dépend que „des choses, & non pas de la maniére dont „un autre les reçoit.

M. D. L. P. prétend que c'est plûtot dans les Républiques *dont la liberté fait, pour ainsi dire,*

dire, le caractère distinctif, qu'on dit la vérité pour paroître libre, & que la franchise n'a pour principe qu'une vaine ostentation d'indépendance.

Si l'éducation dans une République inspire de la vanité, de l'ostentation; elle sappe les fondemens de la République qui sont l'amour de l'égalité & de la frugalité.

On prétend encore trouver en cet endroit une contradiction. Pour abréger, je ne rapporterai point l'Observation : on peut la voir pag. 65 & 66. elle roule sur plusieurs suppositions.

Elle suppose que *dire la vérité par amour pour elle*, & *n'avoir que la vérité & la simplicité pour objet*, soit la même chose. Mais il y a entre ces deux idées toute la différence qui est entre un bon homme & un homme de bien.

Elle suppose que l'Auteur de l'*Esprit des Loix* ait dit que dans les Monarchies, le peuple n'avoit jamais que la vérité & la simplicité pour objet; au lieu qu'il a dit seulement (*a*) que c'étoit-là le motif de la simplicité du peuple, c'est-à-dire, lorsque le peuple est franc, il ne l'est que par simplicité.

Enfin elle suppose qu'un homme dont la franchise n'a que la vérité & la simplicité pour objet, ne puisse très-bien être fourbe dans les circonstances où il aura d'autres ob-

 jets,

(*a*) Voyez Liv. IV. Chap. II.

jets, où il sentira qu'il est de son intérêt de l'être, & qu'on l'est avec lui.

M. D. L. P. soutient avec M. *de la Rochefoucault*, que l'amour propre a toujours quelque part à la franchise & aux autres vertus, que l'*homme se recherche toujours lui-même.... Tout le reste*, (dit l'Observateur,) *n'est que paradoxe, & ne se trouve point à sa place dans un Ouvrage aussi grave que l'Esprit des Loix. Quand* Ciceron *pour s'égayer, & pour exercer son esprit a voulu donner une apparence de vérité à quelques propositions singulieres & paradoxales, il l'a fait dans un petit Ecrit séparé, mais il n'a pas choisi pour cela son Traité des* Loix.

Ma Réponse est bien simple : j'ouvre les Livres de Ciceron *de Legibus*, & j'y trouve en mille endroits ce même sentiment que l'on traite ici de paradoxal ; j'y trouve expressément que l'homme qui se recherche lui-même n'est point vertueux: » lorsque ce n'est point la probité seu»le, dit ce fameux Républicain (*a*), qui nous enga»ge

(*a*) *V.* Cic. de Legib. lib. I. *Tum autem qui non ipso honesto movemur ut boni viri simus, sed utilitate aliquâ, atque fructu, callidi sumus, non boni.... Per se igitur jus est expetendum & colendum; quod si jus etiam justitia, si reliquæ quoque virtutes per se excolendæ.... eademque omnium virtutum causa & sententia est; ut enim quisque maximè ad suum commodum refert quæcumque agit, ita minimè est vir bonus. Ut qui virtutem præmio metiuntur, nullam virtutem nisi malitiam putent. Ubi enim*

»ge à être honnêtes gens, mais quelque in-»térêt particulier, nous sommes des gens »adroits, & non-pas des gens de bien... »C'est donc seulement pour elle-même que »l'on doit aimer, pratiquer la justice & les »autres vertus... Telle est la nature de la »vertu; car toutes les fois qu'un homme rap-»porte ses actions à son propre avantage, »quelque bien qu'il fasse, ce n'est pas un »homme de bien; de sorte que ceux qui »mesurent la vertu par l'avantage qu'elle »peut procurer, la détruisent & ne la re-»gardent que comme une certaine adresse. »Et où est l'homme bien-faisant, si person-»ne ne rend des services seulement par rap-»port à autrui?... C'est donc pour s'enten-»dre louer que ces hommes ne commettent »point de crimes & se comportent avec dé-»cence; & s'ils ont de la pudeur, s'ils ne »tiennent point des discours infâmes, c'est »seulement pour s'acquérir une bonne répu-»tation! Mais si l'on est porté à la vertu »par des objets qui lui sont étrangers, il est »nécessaire qu'il y ait quelque chose de mieux »que la vertu même; est-ce l'argent, ou »*l'honneur*?

 Je

enim beneficus, si nemo alterius causâ benignè facit?... Innocentes ergo & verecundi sunt ut benè audiant, & ut rumorem bonum colligant erubescunt, & pudet impudica loqui... Nam si propter alias res virtus petitur, melius esse aliquid quam virtutem necesse est, pecuniam an honores?

Je fais fur tout ceci une réflexion générale. Je rapproche les Auteurs qui ont écrit fur la Morale dans des Républiques trèsbien conftituées, & dans une Monarchie trèsbien réglée. *Ciceron* & *Platon*, qui avoient l'efprit & le cœur Républicain, préfentent par-tout l'amour de l'égalité & de la frugalité, & difent que chacun ne doit avoir dans toutes fes actions d'autre objet, que le bien commun, & que telle eft *la nature de l'homme.* M. de la *Rochefoucault* & M. *la Bruyere* nous difent que l'homme rapporte tout à lui-même; que l'intérêt, l'amour propre eft le mobile de toutes nos actions, & même de celles que nous appellons vertus; voilà les deux principes. Les uns & les autres ont peint l'humanité telle qu'ils l'ont vûe. M. D. L. P. dans l'objection à laquelle je viens de répondre, parle comme Mrs. de la *Rochefoucault* & la *Bruyere.* Faire ici l'Objection, c'eft prouver le principe même que l'on attaque.

* A l'égard de l'Obfervation que fait M. D. L. P. pag. 69., 70, 71. pour y répondre il fuffit de rapporter de fuite le paffage de *l'Efprit des Loix* : » Les femmes font »nubiles dans les climats chauds à huit, »neuf & dix ans; ainfi l'enfance & le ma»riage y vont prefque toujours enfemble. »Elles font vieilles à vingt; la raifon ne fe »trou»

* *Du Mariage. P. C.*

»trouve jamais chez elles avec la beauté. »Quand la beauté demande l'empire, la rai-»son le fait refuser; quand la raison pour-»roit l'obtenir, la beauté n'est plus. Les fem-»mes doivent être dans la dépendance, car »la raison ne peut leur procurer dans leur »vieillesse un empire que la beauté ne leur »avoit pas donné dans leur jeunesse même. »Il est donc très-simple qu'un homme, lors-»que la raison ne s'y oppose pas, quitte sa »femme pour en prendre une autre, & que »la Polygamie s'introduise «.

Tout le monde entend que ces mots, *quitte sa femme pour en prendre une autre*, ne signifient pas qu'il renvoye la premiére, mais seulement qu'il passe dans les bras d'une autre : ce que M. de M. a dit de la maniere la plus décente. Cela ne peut pas s'entendre du *divorce* ni de la *répudiation*, puisqu'il y est dit expressément que cela doit s'entendre de la polygamie.

M. D. L. P. examine ensuite *si c'est avec raison qu'on a accusé l'Auteur de l'Esprit des Loix d'avoir un peu maltraité le beau Sexe.*

Mais il le justifie pleinement de cette prétendue accusation, puisqu'il cite cet endroit de *l'Esprit des Loix* : » Il est heureux de »vivre dans ces climats qui permettent qu'on »se communique, où le Sexe qui a le plus »d'agrémens semble parer la société, & où »les femmes se réservant au plaisir d'un seul, »ser-

»ſervent encore à l'amuſement de tous «. Qui a jamais fait un plus bel éloge du beau Sexe !

M. D. L. P. dit que l'*Auteur* en cet endroit *veut parler ſans doute des femmes dans les Républiques*. Mais il eſt clair, & tout le monde l'entend ainſi, que l'Auteur parle auſſi des femmes dans les Monarchies, & qu'il a ſurtout en vûe les femmes de France, puiſqu'il n'eſt point de Pays au monde où l'on ſe communique davantage ; en un mot il eſt clair que l'Auteur parle de tous les Pays où les femmes ne ſont point dans la ſervitude domeſtique.

Mais que cette ſervitude ſoit plus conforme au Phyſique de certains climats, c'eſt une choſe dont on ne ſçauroit douter raiſonnablement, à moins que l'on ne veuille auſſi révoquer en doute que les paſſions ſoient plus vîves dans les Pays chauds : ce dont on eſt convenu dans tous les temps & dans tous les âges (*a*).

En Europe même les femmes ſont moins libres vers le midi par la force ſeule du climat, & indépendamment de la Religion & du Gouvernement. On n'y met guères de différence entre ſurprendre dans un tête-à-tête, & convaincre d'adultere.

Dans des climats plus chauds, il eſt néceſſai-

(*a*) V. M. *Bayle*, Dictionnaire critique. Art. *Bacchus*.

cessaire que les femmes soient entièrement séparées d'avec les hommes. Mais remarquez avec l'Auteur de *l'Esprit des Loix* que la servitude est indépendante de la Polygamie (*a*).

»Il y a de tels climats où le Physique a »une telle force, que la Morale n'y peut »presque rien ». Cette proposition détachée, & rendue par-là générale, peut paroître trop forte, & peu morale. Aussi tous les Critiques de *l'Esprit des Loix* l'ont-ils relevée; mais lisez-la dans *l'Esprit des Loix*, vous verrez qu'elle n'y est que conditionelle. Mettez-la dans la place où elle est; vous la trouverez simple, naturelle & vraie; elle est dans le Chapitre (*b*) qui a pour titre: „ De la séparation des femmes d'avec les „hommes „; & voici ce qui la suit immédiatement, „ laissez un homme avec une „femme, les tentations feront des chutes „. Elle signifie donc seulement, le Physique a une telle force dans certains climats, que la Morale n'y peut presque rien si les femmes n'y sont séparées d'avec les hommes. C'est dans ces Pays-là sur-tout que la bonne Morale consiste à éviter toutes les occasions; & la bonne Politique devant être conforme à la bonne Morale, y consiste à ôter toutes les occasions. „ Au lieu de Préceptes „il faut des verroux „. On

(*a*) L. XVI. Ch. XI.
(*b*) VIII. Liv. XVI.

On peut appliquer aux femmes des différents climats une penſée de M. *de la Bruyere.* Pour les femmes des Païs tempérés & des Païs froids un Jardinier eſt un Jardinier, un Maçon eſt un Maçon ; pour les femmes de certains lieux d'Orient, un Maçon eſt un homme, un Jardinier eſt un homme.

Mais ce n'eſt pas ſeulement le tempérament des femmes qui exige leur clôture dans ces climats brûlans, c'eſt au moins autant celui des hommes. » Un Livre Claſſique de la » Chine regarde comme un prodige de vertu » de ſe trouver ſeul dans un appartement re- » culé avec une femme ſans lui faire violen- » ce (*a*).

Ce n'eſt pas tant l'incontinence en elle-même, que ſes ſuites, qui exigent la clôture des femmes dans certains lieux de l'Orient & du Midi. Là elle entraîne après elle (*b*) tous les vices, toutes les horreurs, la violence, la perfidie, les poiſons, les aſſaſſinats, les guerres civiles. Elle s'y introduit aiſément, elle y naît en quelque ſorte, elle y eſt très-difficile à réprimer ; mais ſi des circonſtances particuliéres l'introduiſent quelquefois dans les Pays de l'Occident & du Nord, elle n'y a d'autre inconvénient qu'elle-même, & comme elle ne s'accorde point avec le Phyſique du climat, elle n'y ſçauroit ſubſiſter.

» Que

(*a*) *L'Eſprit des Loix, ibid.*
(*b*) Liv. XVI. Chap. XI.

» Que serviroit d'enfermer les femmes dans » nos Païs du Nord où leurs mœurs sont natu- » rellement bonnes, où toutes leurs passions » sont calmes, peu actives, peu rafinées, où » l'amour a sur les cœurs un empire si réglé, » que la moindre police suffit pour les con- » duire «. *Ainsi ce n'est guéres*, observe-t'on, *que le plus ou le moins de chaleur qui rend les femmes en général plus ou moins vertueuses.*

Quelle conséquence! On peut être également vertueux dans tous les Païs, parce que l'on peut partout aimer également la vertu. Mais la pratique de la vertu exige dans des climats brûlans ce qu'elle n'éxige pas dans des Païs plus calmes, la séparation des femmes d'avec les hommes; & cela n'empêche pas qu'elles n'y puissent être vertueuses ou vitieuses; sans quoi toutes les Loix qui obligent à la pratique de quelques vertus, les détruiroient, puisqu'elles en font une nécessité.

En ordonnant cette séparation, le Législateur fait pour toutes ce que chacune auroit dû faire, & ce que toutes n'auroient point fait. Deux personnes sont contraintes à quelque chose de juste & de raisonnable. L'une s'en fait un plaisir, & le feroit quand même elle n'y seroit pas obligée. L'autre s'en fait une peine, & ne le fait que parce qu'il lui est impossible de faire autrement; l'une est vertueuse, l'autre vicieuse; la vertu & le vice sont dans le cœur.

Les

Les femmes du Nord qui pratiquent la vertu & qui l'aiment dans la société, & les femmes des climats brûlans qui l'aiment dans la retraite, sont également vertueuses, & ont également tout *le mérite de la vertu*.

On met en question si cela est *avantageux au Beau Sexe* en général, & en particulier à *nos femmes* du Nord; lequel vaut mieux pour les femmes de vivre dans certains lieux d'Orient où leur propre tranquillité & la tranquillité publique exigent qu'on les enferme, ou dans ces climats qui » permettent que l'on se com» munique, & où le Sexe qui a le plus d'agré» ment semble parer la société, & se réservant » aux plaisirs d'un seul sert à l'amusement de » tous «? Heureux les cœurs à qui la vertu ne coûte point d'effort; heureux les climats où les vertus sont naturelles!

Il n'est pas douteux (*a*) que l'Eté & le Printems on ne soit plus porté à l'amour: ce sont les seules saisons où l'on est amoureux par instinct; aussi est-ce le seul temps où les animaux le soient; & peut-être avons-nous besoin de notre raison pour jouir en tout temps de nos avantages, & goûter les plaisirs dans toutes les saisons, Les bêtes, disoit Popilie, n'aiment pas toujours parce que ce sont des bêtes (*b*). Mais

(*a*) V. Observations, p. 76, 77. *L'Esprit des Loix*, Liv. 23. Chap. 1. Voyez ci-dessus p. 51, 52.

(*b*) *Bruta non semper amant quod sint rationis expertia.* V.

Mais la raison nous apprend en même tems que l'on doit être modéré dans tous les pays, dans toutes les saisons, dans tous les plaisirs; que le bien général le demande ainsi, & que c'est d'ailleurs l'intérêt des plaisirs mêmes.

» Toutes les Nations, est-il dit dans » l'*Esprit des Loix*, au Chap. qui a pour » Titre, *De la Pudeur naturelle*, se sont accor- » dées à attacher du mépris à l'incontinence » des femmes; c'est que la Nature a parlé à » toutes les Nations.

» Il n'est donc pas vrai que l'incontinence » suive les Loix de la Nature, elle les viole » au contraire. C'est la modestie & la retenue » qui suivent ces Loix «.

On veut encore observer ici une contradiction (*a*); mais la Réponse à cette Observation se trouve à la fin du même Chapitre: » quand donc la puissance physique de certains » climats viole la Loi naturelle, & celle des » êtres intelligens, c'est au Législateur à faire » des Loix civiles qui forcent la nature du cli- » mat, & rétablissent les Loix primitives «.

Comme nôtre nature est un mélange de raison & de passions, deux choses presque toujours opposées, nous donnons au mot *Nature* deux significations qui se trouvent aussi souvent

V. August. Niph. *de amore*. Dans cet Ouvrage dédié à une Princesse, & approuvé d'un Cardinal, c'est ainsi qu'on définit l'Amour: *Amare, hoc est desiderare fœminam sui generis, ut in eâ simile generetur.*

(*a*) *Observ.* p. 78, 79.

vent opposées, & qui forment des contradictions apparentes. Ainsi l'égalité, la liberté, la pudeur sont des Loix de la Nature, c'est-à-dire de la raison naturelle; & cependant il est très-naturel, c'est-à-dire, très-conforme aux passions qui sont dans la nature, de vouloir être le plus riche, le plus heureux des hommes, de vouloir tout posséder, tout assujettir; il n'y a point là de contradiction. Ce terme *Nature*, *naturel*, peut être joint à deux Propositions opposées qui seront toutes deux vraies, parce qu'il présente alors deux idées toutes différentes.

Quand on dit, la Physique a une telle force dans certains climats, que la Morale n'y peut *presque* rien, cela signifie évidemment qu'il est très-difficile dans certains climats de pratiquer la Morale. Tous les jours on dit qu'une chose est impossible pour exprimer qu'elle est très-difficile, à plus forte raison peut-on dire qu'elle est *presque* impossible; car c'est faire comprendre qu'elle est possible, absolument parlant. D'ailleurs j'ai fait voir que cette Proposition est conditionnelle dans l'*Esprit des Loix*.

Quand on dit que les passions sont plus vives dans les pays chauds, il est évident que l'on parle en général. Ce n'est pas qu'il n'y ait des tempéramens très-chauds dans des climats glacés, & des tempéramens glacés dans des

des climats brûlants. Mais dans chaque climat le plus grand nombre des tempéramens est comme le climat.

Dans une Nation qui habite un Pays tempéré, & qui est variable comme le climat, c'est la Mode qui régle tout; elle peut y amener l'incontinence, mais à coup sûr elle l'y détruira. On y a des amans comme on y fait des *Nœuds*; le libertinage du cœur n'y est presque jamais que le libertinage de l'esprit.

Le fond des choses peut y rester le même, & les déhors changer toujours, parce que c'est sur eux seuls que la Mode exerce son empire. Tout dépendra du Bel-air: & comme il ne hait rien tant que l'uniformité, quand on aura été un temps sage & raisonnable, on se verra réduit à déraisonner, on affectera de paroître débauché; & l'on ne se montrera enfin modéré, tel que l'on est, que quand on sera las de paroître tout ce que l'on n'est pas.

Dans une telle Nation les mœurs ne sont guéres que des maniéres, & les vices que des défauts.

* » Le *luxe* est toujours en proportion avec » l'inégalité des fortunes « (*a*). De-là il suit qu'il est contraire au Gouvernement Républicain dont le principe est l'amour de la Patrie, ou l'amour de l'égalité & de la frugalité, & qu'il est nécessaire dans les Monarchies, puisque

* *Du Luxe.*

(*a*) L. VIII. Chap. 1.

que par leur conſtitution les richeſſes y ſont inégalement partagées. La ſeule objection que M. D. L. P. faſſe à cet égard (*a*) vient de ce qu'il ne prend pas l'amour de la Patrie dans le ſens de l'Auteur de *l'Eſprit des Loix*, & des meilleurs Politiques. En répondant à ce que M. D. L. P. a dit ſur les principes des différens Gouvernemens, j'ai répondu à cette Obſervation qui en eſt une ſuite.

L'Auteur de *l'Eſprit des Loix* n'a dit nulle part que la *nature du climat produit* le *luxe*, que *c'eſt le climat qui régle la dépenſe.* (*b*) Il a dit ſeulement que le luxe étoit plus ou moins à craindre dans différens Païs, ce qui vient plus encore de la nature du terrain que du climat.

» Le peuple par la force du climat peut de-
» venir ſi nombreux, & d'un autre côté les
» moyens de le faire ſubſiſter peuvent être ſi
» incertains, qu'il eſt bon de l'appliquer tout
» entier à la culture des terres. Dans ces Etats
» le luxe eſt dangereux; ainſi pour ſçavoir
» s'il faut encourager le luxe ou le proſcrire,
» on doit d'abord jetter les yeux ſur le rap-
» port qu'il y a entre le nombre du Peuple &
» la facilité de le faire vivre; en Angleterre
» le ſol produit beaucoup plus de grain qu'il
» ne faut pour nourrir ceux qui cultivent les
» terres, & ceux qui procurent des vêtemens;
» il peut donc y avoir des Arts frivoles, &
» par

(*a*) p. 83.
(*b*) V. L. VII. Chap. VI.

» par conséquent du luxe. En France il croît » assez de bled pour la nourriture des laboureurs & de ceux qui sont employés aux » Manufactures. De plus, le commerce des » Etrangers peut rendre pour des choses frivoles tant de choses necessaires qu'on n'y » doit guéres craindre le luxe.

» A la Chine au contraire les femmes sont » si fécondes, & l'espéce humaine s'y multiplie à un tel point que les terres, quelques cultivées qu'elles soient, suffisent à peine pour » la nourriture des Habitans. Le luxe y est » donc pernicieux, & l'esprit de travail est aussi » requis que dans quelque République que » ce soit. Il faut qu'on s'attache aux Arts » nécessaires & qu'on fuye ceux de la volupté «.

Sans doute que si les Chinois (*a*) avoient comme nous le sceptre des Modes, si devenus le modéle des autres Nations dans tout ce qui regarde le luxe, ils pouvoient par le commerce se procurer pour des choses frivoles les plus nécessaires & du bled pour des *Pompons*, ils auroient moins à craindre le luxe. Mais il faudroit pour cela qu'ils eussent des mœurs françoises, & qu'ils fussent entourés de Nations qui goûtassent ces mœurs; en un mot il faudroit qu'ils ne fussent pas des Chinois.

Comment un Peuple pourroit-il s'appliquer

(*a*) Observ. p. 86.

quer assez de temps aux choses frivoles pour y exceller, quand en travaillant continuellement à la culture de la terre, elle lui fournit à peine le nécessaire.

Mais *nos Ancêtres* (*a*) *n'avoient chez eux ni Tapisseries des Gobelins, ni Glaces de Venise, ni Tableaux de grand prix.* Sans doute; car la plûpart de ces choses-là n'existoient pas. Mais ils avoient le luxe qui étoit à leur portée, & qui n'a été long-tems composé que de Chiens & de Chevaux, tel qu'on le voit encore chez les *Gentilshommes* de nos Provinces où les mœurs anciennes se sont réfugiées.

Ils n'avoient *ni équipages superbes ni habits magnifiques.* On n'avoit pas encore transporté en Europe tout l'or de la plus riche moitié de l'Univers. Il a été un temps où un Sceptre d'yvoire étoit la même chose qu'est aujourd'hui un Sceptre d'or & de pierreries.

* Il y a dans l'*Esprit des Loix* un Chapitre (*b*) qui est intitulé: „ *des Loix contre ceux qui se tuent eux-mêmes.* „ Nous ne voyons point, y est-il dit, „ que les Romains se fissent „ mourir sans sujet; mais les Anglois se tuent „ sans qu'on puisse imaginer aucune raison „ qui les y détermine; ils se tuent dans le „ sein même du bonheur. Cette action chez „ les Romains étoit l'effet de l'éducation; elle „ tenoit

(*a*) *Observ.* p. 86. 87.
* De l'homicide de soi-même.
(*b*) L. XIV. Chap. XII.

„ tenoit à leurs maniéres de penser, & à leurs „ coûtumes; chez les Anglois, elle est l'effet „ d'une maladie, elle tient à l'Etat Physique „ de la machine, & est indépendante de toute „ autre cause.

Mais, observe-t'on, s'ils *se tuent dans le sein même du bonheur, ce n'est donc pas par maladie.*

Lorsqu'on dit qu'un homme se tue dans le sein même du bonheur, tout le monde entend qu'il se tue, ayant d'ailleurs tous les sujets d'être heureux & d'aimer la vie. On dira que *Cromwel* est mort dans le sein du bonheur pour exprimer qu'il est mort au faîte des grandeurs, & après la réussite de ses projets. Personne n'entendra par-là qu'il étoit heureux & content dans l'instant même qu'il est mort (*a*). Quoi que ce que dit ici l'Auteur de *l'Esprit des Loix* soit très-clair, il le dit dans un autre endroit d'une maniére plus claire encore; & on y trouve la Réponse à cette Observation de M. D. L. P. „ La plûpart avec de l'esprit, „ y est il dit (*b*) en parlant des Anglois, „ se„ roient tourmentés par leur esprit même: dans „ le dédain ou le dégoût de toutes choses, „ ils seroient malheureux avec tant de sujets „ de ne l'être pas ".

„ Il sembloit qu'il eût voulu mourir, a dit

F 2 M.

(*a*) Il mourut d'une maladie de l'Urethre.

(*b*) L. XIX. Ch. XXVII.

M. de *Voltaire* (*a*) d'un Anglois *Suicide*, „ parce qu'il étoit dégoûté de son bonheur “.

On pourroit faire à M. de V. l'objection de M. D. L. P. comment peut-on être dégoûté de son bonheur ? mais cela s'entend très-bien, cela ne sçauroit être dit d'une maniére plus courte, plus vive, & plus claire.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* a recherché la cause de ce dégoût. „ Il y a apparence, a-„ t'il dit, que c'est un défaut de filtration du „ suc nerveux. La machine dont les forces „ motrices se trouvent à tout moment sans ac-„ tion, est lasse d'elle-même, &c “.

Les Anglois sont cependant plus forts & plus robustes que les Peuples qui habitent les Pays chauds. 1°. Les Anglois qui ont cette maladie ne sont pas forts & robustes. 2°. Il y a bien de la différence entre leur état & celui où un homme se trouve dans un Pays très-chaud, entre le défaut de filtration du suc nerveux, & le relâchement des fibres (*b*).

Dans nos climats tempérés les hommes occupés à des emplois fatiguants éprouvent des lassitudes qui les accablent; être las, & être las de soi-même sont deux choses bien différentes.

Pour prouver que *ce n'est point le climat qui fait que l'on se tue en Angleterre*, on cite des vers de *Sidney* qui n'en disent rien.

Mais

(*a*) Mélanges de Littérature & de Philosophie, Chap. 6.

(*b*) L. XIV. Chap. II. & Chap. XII.

Mais *à des gens qui ne craignent rien devant Dieu, ni devant les hommes pour l'avenir, la mort est le remede le plus simple & le plus naturel aux maux présens qui les accablent.* 1°. Il n'est pas du tout simple, pas du tout naturel de se donner la mort. 2°. Les Anglois se tuent dans le sein même du bonheur.

3°. La Religion en Angleterre comme ailleurs défend l'homicide de soi-même; tous les gens qui *manquent de foi* (*a*) ne se tuent pas: on n'a pas besoin de *foi* pour aimer la vie.

Dans des Pays *où l'on pense sur la Religion aussi librement qu'en Angleterre*, & dans des Pays où il n'y a point de Loix non plus qu'en Angleterre, qui flétrissent l'homicide de soi-même, on ne se tue cependant pas comme en Angleterre.

Comment les Loix pourroient-elles punir cette sorte d'homicide? Quand un homme en est coupable, il n'est plus punissable, puisqu'il n'est plus.

Dans des Pays où une maladie de climat ne porte point au dégoût de toutes choses, & même à celui de la vie, & où par conséquent le poids seul du malheur pourroit porter des hommes à se tuer eux-mêmes, à quoi serviroit-il de flétrir leur mémoire? Ce seroit rendre leur famille malheureuse & lui donner une raison de plus de haïr la vie & de s'en défaire; ce seroit multiplier les homicides, l'ef-

(*a*) Observ. p. 94. 95.

fet de la Loi se trouveroit contre l'Esprit même de la Loi.

Les Loix qui rendent la vie douce & commode, qui font le bonheur des Peuples, font le meilleur & l'unique moyen d'empêcher l'homicide de soi-même.

* A l'égard du courage M. D. L. P. est d'accord avec M. de M. & ce qu'il dit contre *l'Esprit des Loix* est conforme aux principes de *l'Esprit des Loix.*

On attaque l'Auteur comme s'il eût dit que le climat seul faisoit toujours le courage; c'est ce qu'il n'a dit nulle part.

On cite des *exemples* où *la naissance, l'éducation, les préjugés, le point d'honneur inspirent du courage*; s'ensuit-il que le climat n'en inspire point? cela prouve seulement que le cou„rage a plus d'une cause.

M. de M. a dit que dans les Pays froids les Peuples sont naturellement plus forts & plus courageux, & il a démonté le premier cette vérité qui n'est pas nouvelle, car elle se trouve dans *Aristote* (*a*).

Les Habitans des Pays chauds sont naturellement plus délicats, plus foibles, & ont des passions plus vives. M. D. L. P. n'en disconvient pas; mais de-là il suit qu'ils sont naturellement plus timides, ce dont il ne veut pas convenir; il admet le principe, il rejette la conséquence. „ L'hom-

* *Du Courage.*
(*a*) *Politic.* lib. 7. c. 7.

„ L'homme dans l'état de nature (*a*) ne „ sentiroit d'abord que sa foiblesse, sa timidi- „ té seroit extrême: & si l'on avoit besoin là- „ dessus de l'expérience, l'on a trouvé dans „ les forêts des hommes sauvages, tout les „ fait trembler, tout les fait fuir.

Dès qu'il est incontestable que l'homme est naturellement timide, il est aussi incontestable qu'il est naturellement plus timide dans les Païs chauds où il a l'imagination plus vive.

Outre cette preuve que je tire des principes de *l'Esprit des Loix*, l'Auteur en a apporté une qui est encore plus sensible & plus palpable.

„ On a donc plus de vigueur dans les cli- „ mats froids, (*b*) l'action du cœur & la ré- „ action des extrémités des fibres s'y fait „ mieux, les liqueurs sont mieux en équili- „ bre, le sang est plus déterminé vers le „ cœur, & réciproquement le cœur a „ plus de puissance. Cette force plus grande „ doit produire bien des effets; par exemple „ plus de confiance en soi-même, c'est à di- „ re, plus de courage..... Mettez un hom- „ me dans un lieu chaud & enfermé, il souf- „ frira par les raisons que je viens de dire, une „ défaillance de cœur très-grande; si dans cet- „ te circonstance on va lui proposer une ac-

(*a*) Voyez *Esprit des Loix*, Liv. I. Ch. II.

(*b*) Liv. XIV. Chap. II. Combien les hommes sont différens dans les divers climats.

„ tion hardie, je crois qu'on l'y trouvera très-
„ peu diſpoſé, ſa foibleſſe préſente mettra
„ un découragement dans ſon ame.

Tout ce raiſonnement, obſerve-t-on, *roule ſur une ſuppoſition fauſſe*; *ſçavoir*, *que c'eſt la foibleſſe ou la force du corps qui rend les hommes timides ou courageux.* Il eſt faux qu'elle ſeule faſſe la timidité ou le courage; mais il eſt très-vrai qu'elle y contribue. Le même homme lorſqu'il ſera malade, & que ſon tempérament ſera affoibli, aura moins de courage que s'il ſe portoit bien, & qu'il fut dans toute ſa vigueur; la chaleur affoiblit comme la maladie.

Il ne s'agit pas de ſçavoir ſi *l'éducation*, *les préjugés*, *le point d'honneur*, *en un mot la façon de penſer*, ne produiſent point le courage; *ce n'eſt point-là du tout l'état de la queſtion*; *l'état de la queſtion eſt de ſçavoir* ſi la force plus grande ne produit point plus de confiance en ſoi-même, c'eſt-à-dire, plus de courage, ſi les diſpoſitions du corps n'ont point de part à celles de l'ame. *Voilà uniquement à quoi la queſtion ſe réduit*, & cela n'a jamais été une queſtion.

C'eſt ſans doute *la façon de penſer* qui fait le courage, ainſi que toutes les qualités de l'ame. Mais le tempérament a beaucoup de part à la maniére de penſer, & le climat au tempérament. (*a*)

On

[*a*] Voyez cy-deſſus, *paſſim*.

On oppose à l'Auteur de *l'Esprit des Loix* que *le point d'honneur produit le courage* ; mais il l'a dit lui-même d'une (a) maniére bien plus forte. „ L'honneur a donc ses régles suprêmes „ & l'éducation est obligée de s'y conformer. „ Les principales sont qu'il nous est bien per- „ mis de faire cas de notre fortune, mais qu'il „ nous est souverainement défendu d'en faire „ aucun de notre vie “.

On lui oppose que *l'éducation produit le courage*, mais il a fait voir comment Lycurgue a sçû former une Nation belliqueuse (b).

Il a dit, „ c'est par ces chemins que *Sparte* „ est menée à la grandeur & à la gloire, mais „ avec une telle infaillibilité de son institu- „ tion, qu'on n'obtenoit rien contre elle en „ gagnant des batailles, si on ne parvenoit à „ lui ôter la Police “.

„ La Crête & la Laconie furent gouvernées „ par ces Loix. Lacédémone céda la derniére „ aux Macédoniens, & la Crête fut la derniére „ re proye des Romains “.

Voilà donc l'éducation qui inspire du courage dans les Pays chauds, & qui réforme le vice du climat.

Aussi l'Auteur de *l'Esprit des Loix* a-t'il prouvé dans un Chapitre exprès, que les „ mauvais Législateurs sont ceux qui ont fa- „ vori-

[a] Liv. IV. Chap. III. de l'éducation dans les Monarchies.
[b] Liv. IV. Chap. VI.

„ vorisé les vices du climat, & les bons sont „ ceux qui s'y sont opposés (*a*) ". Le Titre seul de ce Chapitre est une Réponse générale à toutes les Objections que l'on a faites sur le principe du climat.

Par exemple, M. de M. dit Liv. XIX. Chap. XX. „ C'est la necessité & peut-être la „ nature du climat qui ont donné à tous les „ Chinois une avidité inconcevable pour le „ gain, & les Loix n'ont pas songé à l'arrê- „ ter ". C'est bien faire entendre qu'elles auroient dû y songer.

* On se récrie que la *mauvaise foi soit permise à la Chine, & cela uniquement à la nature du climat; c'est ce que personne n'avoit encore imaginé.* A la Chine il est permis de tromper, c'est un fait; mais quelle en est la cause? En est-il de plus naturelle que celle qui se trouve dans *l'Esprit des Loix*? Dans un Pays où les Peuples se multiplient beaucoup, & où la terre produit peu, on ne peut être assuré de sa vie qu'à force d'industrie & de travail. L'excès de l'industrie n'est autre chose que la ruse & la fourberie. De l'industrie à la ruse, il n'y a qu'un pas, & il n'est que trop aisé à faire.

Le climat est toujours le même, il doit donc agir aussi toujours d'une manière uniforme.

Le Marquis de *S. Aubin* dans son Traité de l'Opi-

[*a*] Chap. V. du L. XIV. des Loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.

* *De la mauvaise foi.*

l'Opinion remarque (*a*) que les tempéramens „ des Peuples suivant les différens climats „ n'ont point changé", & que les Habitans du Nord & du Midi sont encore aujourd'hui tels que nous les peint l'Histoire ancienne, les uns *grossiers*, *robustes*, *belliqueux*, *grands-buveurs*, les autres *sobres*, *foibles*, *mélancoliques* & *spirituels*.

Il se fait ensuite les mêmes Objections que M. D. L. P. fait à M. de M. „ Mais cette dif- „ férence des esprits, ajoûte-t'il, ne doit être „ rapportée qu'à l'éducation ".

L'éducation est une seconde nature. Cela est passé en Proverbe pour exprimer que c'est à elle à corriger la nature, & à s'opposer aux vices du tempérament & du climat.

L'Auteur de *l'Esprit des Loix* montre comment elle peut faire braver tous les périls à certains Peuples du Midi qui sont naturellement sans courage.

„ Comme une bonne éducation (*b*) est plus „ nécessaire aux enfans qu'à ceux dont l'Es- „ prit est dans sa maturité, de même les Peu- „ ples de ces climats ont plus besoin d'un Lé- „ gislateur sage, que les Peuples du nôtre. „ Plus on est aisément & fortement frapé, „ plus il importe de l'être d'une maniére con- „ venable, de ne recevoir pas de préjugés, & „ d'être conduit par la raison .„

On

(*a*) L. IV. Chap. VIII. Des Naturalistes.
[*b*] Liv. XIV. Chap. II.

On attaque l'Auteur de *l'Esprit des Loix*, comme s'il eût pris à tâche d'établir l'influence du climat, comme s'il étoit le seul qui l'eût reconnue. Mais il n'en a parlé qu'en tant que les Loix y doivent avoir rapport, qu'entant qu'elles doivent en cultiver les vertus & en réformer les vices; rien n'est plus conforme à la bonne Morale.

Que le climat influe sur les tempéramens, & par conséquent sur les mœurs, sur la maniére de penser, c'est un principe aussi ancien que le monde (*a*), c'est une vérité d'expérience. Pour s'en convaincre, il ne faut que des yeux. L'Auteur de *l'Esprit des Loix* voit par tout le climat parce que le climat est par tout. Il voit la crainte, la vertu, l'honneur où ils sont.

(*a*) Voyez *Platon*, *Aristote*, *Hippocrate*, *Plutarque* &c.

DE LA POLITIQUE
ET
DE LA JURISPRUDENCE.

MR. D. L. P. après avoir prétendu prouver que la Religion, & la Morale sont *les choses du monde qui ont le moins de raport au climat & au Gouvernement*, ajoute *qu'il n'en est pas de même de la Politique, &*

& de la Jurisprudence. J'en *conviens*, dit-il, *elles tiennent l'une & l'autre par tant d'endroits au climat, & au Gouvernement, que je serai presque sûr tous les points du sentiment de l'Auteur.* Mais si les Loix Politiques & Civiles dépendent du climat, du Gouvernement, si elles doivent être différentes dans différents climats & dans différents Gouvernements, il s'ensuit évidemment que les mœurs y doivent être aussi différentes. Les Loix réglent les mœurs, & la différence des Loix produit nécessairement la différence des mœurs.

Convenir que la Politique & la Jurisprudence *tiennent par tant d'endroits* au climat & au Gouvernement, & ne pas convenir que la Morale y tient également, elle qui est l'ouvrage & l'objet des Loix, c'est se contredire évidemment. M. D. L. P. est tombé lui-même dans ce défaut qu'il prétend trouver à chaque instant dans *l'Esprit des Loix.*

Il est bien singulier que l'on accuse M. de M. d'un défaut de Logique. Si elle est l'art de bien penser, qui a jamais été plus Logicien que l'Auteur de *l'Esprit des Loix*? qui a jamais pensé d'une maniere plus profonde & plus sublime ?

Ce n'est pas que M. D. L. P. n'ait beaucoup de Dialectique; mais il en manque toutes les fois qu'il reproche à M. de M. d'en

d'en avoir manqué. Il n'y a pas une ſeule contradiction dans *l'Eſprit des Loix*, & il y en a, ce me ſemble, plus d'une dans les Obſervations.

On prétend obſerver une contradiction dans ce que l'Auteur a dit de l'établiſſement facile, & de la corruption perpétuelle du Gouvernement Deſpotique. *S'il eſt vrai*, dit-on, *que ce Gouvernement ait tant de peine à ſe conſerver, il faut donc qu'il en ait auſſi beaucoup à s'établir*. On appelle *cette conſéquence évidente*. Rien n'eſt plus facile à conſtruire qu'une Chaumiere, donc c'eſt le Bâtiment le plus ſolide. Ce raiſonnement ne l'eſt guères.

Ce ſont au contraire les choſes les plus difficiles à faire, à établir, qui ſe conſervent le plus long-tems. Il en eſt d'un bon Gouvernement, comme d'un bon Livre.

L'Auteur a parlé de la maniere dont chaque Gouvernement ſe conſerve. „Comme „les Républiques (*a*) pourvoient à leur „ſureté en s'uniſſant, les Etats Deſpotiques „le font en ſe ſéparant, & en ſe tenant „pour ainſi dire ſeuls. Il ſacrifient une „partie du Pays, ravagent les frontiéres, „& les rendent déſertes. Le Corps de l'Em„pire devient inacceſſible...... l'Etat Deſ„potique ſe conſerve par une autre ſorte „de ſéparation qui ſe fait en mettant les „Pro-

(*a*) Chap. IV. Liv. IX.

„Provinces éloignées entre les mains d'un „Prince qui en soit feudataire. „*Il me paroit*, observe-t-on, *que c'est là une confédération autant qu'une séparation.* Quelle différence entre un Confédéré (*a*) & un Feudataire; l'un est un allié libre & l'autre un allié nécessaire.

Mais comment peut-on se tenir seul, & se faire en même tems des alliés? Comment peut-on s'unir & se séparer tout à la fois? „En „mettant les Provinces éloignées entre les „mains d'un Prince qui en soit feudataire. „ Il a tout l'embarras de conserver les frontieres; & le corps de l'Empire devient inaccessible. Le Despote ne doit avoir pour alliés que des Princes qui tiennent de lui leur Puissance. Par là il se sépare de tous les Etats sur lesquels il n'a point d'empire.

M. D. L. P. observe avec raison que M. de M. dit *des choses admirables sur l'imposition des tributs & la levée des impôts dans les trois Gouvernemens; il n'entreprend pas de réfuter son sentiment sur cette matiére. Un homme de métier l'a fait*, DIT-ON, *avec beaucoup de force* (*b*). *Mais l'ouvrage est fort rare*,

(*a*) Voyez Chap. 11. *que la constitution fédérative doit être composée d'Etats de même Nature.*
(*b*) Voyez Observ. P. 151.
Les Observations sur *l'Esprit des Loix*, ainsi que les autres Critiques de cet excellent Ouvrage, se trouvent à Paris, chez la Veuve Cailleau, ruë Saint Jacques.

re, & quoique fait pour le public, il n'a été vû jusqu'à présent que d'un très-petit nombre d'Amis particuliers à qui l'Auteur (par un privilége special) a bien voulu en procurer la lecture. C'est comme si quelqu'un venoit nous dire, j'ai fait un Livre, mais je le garde, je l'ai fait imprimer pour le mettre dans mon Portefeuille.

Tout le monde sait, observe-t-on, *que l'Auteur est un homme d'un très-grand mérite. Il a écrit pour la défense de sa cause, & de celle d'une compagnie riche, nombreuse & puissante.* Je veux bien croire que cette défense contient de très-bonnes raisons. Mais puis-

Je mets ici en note la seule réponse qu'il me reste à faire aux Observations de M. D. L. P. sur la Politique. Il veut encore trouver une contradiction dans *l'Esprit des Loix.* Le Despotisme s'introduit plus aisément dans les Pays fertiles; & c'est la fertilité de l'Amérique qui fait qu'il y a tant de Nations Sauvages. J'ai toujours la même chose à répondre; il n'y a point là de contradiction. L'extrême liberté est aussi éloignée de la liberté raisonnable, que la servitude. C'est un axiome en Morale & en Politique, les extrêmités se touchent. L'Auteur l'a fait voir Liv. VII. Chap. VIII.

D'ailleurs M. de M. a prouvé ces proportions par plusieurs raisonnements. Il falloit détruire les raisonnements, on ne l'a pas même tenté; mais si elles sont bien prouvées, si elles sont vraies, elles ne sont donc pas contradictoires.

J'ai parlé très-peu de la Jurisprudence. M. D. L. P. ne fait à cet égard aucune Objection. Il renvoye seulement à celles qu'il a faites dans l'article du climat & auxquelles j'ai répondu.

puisqu'on ne la publie pas, ce ne peut être que pour des raisons meilleures encore.

On sent à chaque page de *l'Esprit des Loix* que l'Auteur a toujours en vûe le bien général, le bonheur des hommes, & le suprême avantage du Prince & du Peuple.

DU COMMERCE.

„ Le Commerce, est-il dit dans *l'Esprit des Loix*, „ (*a*) a du rapport avec la constitution. Dans le Gouvernement d'un seul „ il est fondé sur le luxe..... Dans le Gouvernement de plusieurs, il est fondé sur „ l'œconomie. „ C'est une conséquence des différents principes de ces Gouvernements. Si *l'Esprit des Loix* est, comme on le prétend, *un labirinthe*, (*b*) ces principes sont *le fil* avec lequel il n'est pas possible de s'y égarer.

Mais c'est la Contradiction, qui sert de guide aux *Observations*. On ne voit qu'elle par tout, on la voit dans les endroits-mêmes où il n'y en a pas l'ombre, par exemple dans ces deux propositions que je raproche.

„ Les grandes entreprises de Commerce

 ne

(*a*) Liv. XX. Chap. IV.
(*b*) Voyez Observ. p. 8.

„(*a*) ne font donc pas pour les Monar-„chies, mais pour les Etats Républicains. „

„Il faudroit supposer que chaque parti-„culier dans cet Etat (*b*) & tout l'Etat mê-„me eûssent toujours la tête pleine de *grands* „*projets.* „

Ces derniers mots donnent lieu à toute l'objection. Mais il ne s'agit pas-là de grands projets de commerce, il s'agit de l'art de conquérir & de gouverner de grands Etats. Voici le passage entier, tel qu'il est dans *l'Esprit des Loix.*

„C'est dans ces idées que Ciceron disoit „si bien: *je n'aime point qu'un même peuple* „*soit en même tems le Dominateur, & le* „*Facteur de l'Univers.* En effet il faudroit „supposer que chaque particulier dans cet „Etat, & tout l'Etat eussent toujours la tête „pleine de grands projets, & cette même „tête remplie de petits, ce qui est contra-„dictoire „. Qui ne voit pas que *de grands* projets se rapportent à *Dominateur de l'Univers?*

Le Commerce du luxe étant fondé sur le superflu qui n'a point de bornes, commence par gagner beaucoup, & finit par ne rien gagner. Un grand gain est par sa nature plus susceptible de diminution que d'augmentation. Mais le Commerce d'Economie étant fondé

(*a*) *L'Esprit des Loix.* ibidem (*b*) ibid. *le Monarchique.*

fondé sur la frugalité, commence par gaguer très-peu, le moins qu'il est possible, & finit par gagner beaucoup. Il ne convient donc pas dans les Monarchies, il n'y sçauroit commencer. Tout roule sur le luxe, & le plus petit Marchand, ayant celui qui est à sa portée, ne peut s'y contenter d'un gain aussi modique que dans les Républiques.

Dans un Etat où le luxe est introduit, si on gagne plus, on dépense plus; & tout compensé, le surperflu devenu nécessaire & l'excès du gain, il se trouve que l'on gagne moins. L'Economie produit peu, mais elle le conserve & par là l'augmente toujours.

M. L'Abbé D. L. P. renvoye encore dans l'Article du Commerce à ce qu'il a dit dans celui de la Morale. J'y ai répondu.

Mais ces fréquents renvois prouvent le défaut de l'ordre qu'il a suivi. Comme toutes les choses peuvent être considérées en Théologien, en Philosophe, en Politique, en Jurisconsulte & en Négociant, chaque partie des Observations auroit pû contenir le tout. L'Auteur de l'Esprit des Loix a mieux aimé suivre l'ordre des choses.

Si l'Observateur eût suivi le même ordre, il n'auroit pû faire la plûpart de ses objections. Les choses étant chacune à sa

place, s'y éclairent mutuellement, & les prétendues contradictions s'évanouissent.

Mais il a pris les différents points de vûë généraux sous lesquels il a plû à des hommes très-différents de considérer toute chose. Delà vient peut-être qu'il a vû par tout des contradictions, parce que ces points de vûë eux-mêmes sont souvent contradictoires (*a*). Si on se met dans différentes positions, à des distances plus ou moins grandes, on verra différemment le même objet. Bien des gens comme ceux de la fable prennent de loin pour un puissant Navire des *batons flotans*.

Quand il s'agit de Gouvernement & de Loix, le Politique touche à l'objet, le Philosophe est tout auprès & le contemple : tous deux conduisent par la main le Jurisconsulte qui s'en approche, & qui appelle le Négociant. Le Théologien reste à côté, il marche les yeux bandés, mais la Religion porte devant lui un flambeau qu'elle secoue, & qui répand la lumiére dans son ame.

L'Auteur de l'Esprit des Loix est par-tout ce qu'il faut être.

OB-

(*a*) Voyez l'Esprit des Loix L. III. Chap. IV. *différence des effets de l'Education chez les Anciens, & parmi nous.* „ Cela vient en quelque partie du Con„ traste qu'il y a parmi nous entre les engagements „ de la Religion, & ceux du monde, chose que les „ anciens ne connoissoient pas. „

OBSERVATION HISTORIQUE.

SUr les *paroles* de l'Auteur *Chap. X. Liv. III. on croiroit véritablement qu'Assuérus ne révoqua point l'Edit qu'il avoit porté contre les Juifs, mais qu'il se contenta de leur permettre de se défendre contre leurs ennemis, cependant l'Ecriture dit précisément tout le contraire.*

R E' P O N S E.

Il s'agit de ce que l'Auteur a dit. C'est une chose de fait qui ne peut pas être arbitraire, & qui ne dépend pas de ce qu'*on croiroit*. Or voici les paroles de l'Auteur. „En Perse lorsque le Roi a condamné quel-„qu'un, on ne peut plus lui en parler ni de-„mander grace; s'il étoit yvre, ou hors de „sens, il faudroit que l'Arrêt s'exécutât tout „de même; (*a*) sans cela il se contrediroit, „& la Loi ne peut se contredire. Cet-„te maniére de penser y a été de tout „temps. L'Ordre que donna *Assuérus* d'ex-„terminer les Juifs, ne pouvant être révo-„qué, on prit le parti de leur donner la „permission de se défendre.

(*a*) Voy. Chardin.

Qui pourroit croire *ſur ces paroles* que l'on *ſe contenta* de leur donner cette permiſſion? On leur auroit permis de ſe défendre ; & quelques bonnes que fuſſent leurs raiſons, on les auroit exterminés.

Mais l'Auteur n'a point dit qu'ils ſe juſtifiérent, qu'ils furent abſous, &c. L'Auteur n'a point dit ce dont il n'avoit que faire. Ne citer qu'une circonſtance d'un Fait Hiſtorique, eſt-ce dire qu'il n'y en a qu'une, eſt-ce démentir le reſte ? Il auroit donc fallu que l'Auteur eût mis dans l'Eſprit des Loix toute l'Hiſtoire des Perſes, & celle des Hébreux, parce qu'il avoit à citer une circonſtance qui regarde ces deux Hiſtoires.

On oppoſe l'Écriture.

Eſther a parlé pour les Hébreux, on en conclud contre l'Auteur, *qu'on pouvoit parler en faveur de quelqu'un que le Roi avoit condamné, & qu'il n'étoit point défendu de demander grace.* Mais Eſther a oſé ſe préſenter ſans ordre devant Aſſuérus qui étoit ſur le Thrône ; on pourroit en conclure également que cela n'étoit point défendu ſous peine de la vie : il eſt de fait cependant que cela l'étoit.

Quelle défenſe pouvoit arrêter Eſther ? Elle étoit condamnée à la mort, elle & toute ſa nation : elle ne parloit pas *pour quelqu'un* qui étoit condamné, elle parloit pour elle-même. Plus l'Ordre d'Aſſuérus étoit irré-

irrévocable, moins elle avoit à ménager.

Les paroles qu'elle adressa au Roi Assuérus, celles que cite M. D. L. P. prouvent, ce me semble, le contraire de ce qu'il prétend, & confirment ce qu'a dit après les Historiens l'Auteur *de l'Esprit des Loix.* Je remarque en passant que dans la Traduction *Observ. p.* 196. on a mis *révoquez* qui n'est point dans le Texte.

Je traduis mot pour mot. *S'il plaît au Roi*, dit Esther, *& si j'ai trouvé grace devant ses yeux, & que ma priére ne paroisse point lui être contraire.* De-là il suit qu'en *Perse*, dans ces anciens temps comme aujourd'hui, la volonté du Prince une fois connuë, on ne pouvoit faire ni priére, ni remontrance. C'étoit la formule de toutes les demandes que l'on faisoit au Prince. En demandant la Révocation d'un de ses Edits, auroit-on pû dire, *si ma priére ne paroît point lui être* (*a*) *contraire*?

Esther étoit conduite par les conseils de Mardochée, homme ingénieux & profond, caractére rare chez les Israëlites, & d'autant plus brillant par le contraste. Elle n'a garde de prier Assuérus de révoquer l'Ordre qu'il a donné : elle suppose au contraire, que ce n'est pas lui qui l'a donné, que c'est

(*a*) *Cap.* 8. *Si places regi, & si inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur contraria.......*

c'eſt l'Ouvrage de ſon Miniſtre : *je ſupplie,* continuë-t-elle, *que l'on corrige par de nouvelles Lettres les anciennes Lettres d'Aman, ce fourbe, cet ennemi des Juifs, qui a ordonné qu'on les faſſe périr dans tous les Etats du Roi* (*a*). Elle prie le Roi de réformer non ce qu'il a fait, mais ce qu'a fait ſon Miniſtre. Toutes ces précautions que prend Eſther, marquent aſſez que les Ordres des Rois de Perſe ne pouvoient pas même alors être révoqués.

Et le ſecond Edit fut dreſſé ſur ce plan. Le Prince commence par faire voir, que le premier n'étoit point ſon ouvrage, mais celui d'un traître, qui avoit abuſé de ſon nom, & en conſéquence il l'annulle. (*b*) Ce qui eſt bien différent de la Révocation : mais c'eſt l'ordre d'Aman qui eſt annullé. (*c*)

M. D. L. P. cite des Vers que *Racine* met dans la bouche d'Aſſuérus, & où il s'agit

(*a*) *Ibidem. Obſecro ut novis Epiſtolis veteres Aman Litteræ inſidiatoris, & hoſtis Judæorum, quibus eos in cunctis Regis Provinciis perire præceperat, corrigantur.* Et dans le Chap. 3. *& ſcriptum eſt ut juſſerat Aman ad omnes ſatrapas Regis.* Et dans le Chap. 7. *Locuta ad eum oravit ut malitiam ejus Agagitæ, & Machinationes ejus peſſimas, quæ excogitaverat contra Judæos, corrigantur.*

(*b*) *Nos autem à peſſimo mortalium Judæos neci deſtinatos in nullâ penitus culpâ reperimus..... Unde eas litteras quas ſub nomine noſtro ille direxerat, ſciatis eſſe irritas.* Vid. Cap. 16. 9.

(*c*) V. Les Auteurs de Droit.

s'agit de *révoquer*. Mais on ne peut pas plus juger d'un ouvrage de Jurisprudence sur une Tragédie, que d'une Tragédie sur un ouvrage de Jurisprudence.

D'ailleurs voici les Vers.

..... Allons par des ordres contraires
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires.

Assuérus, observe-t-on, *ne croyoit donc pas que ses* Ordres *fussent irrévocables.*

Assuérus dit qu'il va révoquer les Ordres d'un méchant, les Ordres d'Aman, & non pas ses *Ordres*.

Tant que cet Ordre a été regardé comme celui d'Assuérus, l'Ecriture nous peint la désolation des Juifs, par ce, nous dit-elle, qu'ils attendoient *une mort certaine.* (*a*) Ce qui marque encore l'irrévocabilité que l'on conteste, & l'ancienneté de cette maniére de penser en Perse.

TELLES font les Réponses que j'ai crû pouvoir faire aux Objections de M. l'Abbé *De La Porte*. Que je lui sçais gré d'y avoir mêlé les éloges les plus grands, & les plus justes, d'être convenu, même en critiquant l'*Esprit des Loix*, que c'est un Livre utile, admirable, unique! Il m'a été facile de ne me point écarter de la modéra-

 tion

(*a*) *Eo quod eis mors certa immineret.*

tion dont il m'a donné l'exemple. Mais que pourrois-je dire à un autre Critique qui vient de se mettre sur les rangs?

Il annonce dans le Préambule qu'il sera *plaisant*. De-là il se donne *pour un Bateleur*, il appelle l'Esprit des Loix *des Broutilles*, & M. de M. *notre Auteur vagabond.*

Hic vero est qui si occeperit, ludum jocumque dices Fuisse illum alterum, præut hujus rabies quæ dabit. Ter.

Je n'ai garde d'entrer en lice avec un pareil adversaire. Il soutient que l'*Esprit des Loix* si excellent en lui-même est *misérable* dès qu'on l'analise. S'il ne faut que convenir avec lui que l'Analise qu'il en a faite est misérable, nous sommes d'accord.

Cette Critique est intitulée *l'Esprit des Loix Quintessentié par une suite de Lettres Analitiques*. * Il y a des Ouvrages dont on peut juger sur le titre, mais ce n'est jamais à leur avantage.

Quiconque prendra la peine de parcourir ces *Lettres Analitiques* verra que j'ai eu raison de me dispenser de répondre à ce faiseur de *Quintessence*. C'est le travail malheureux de certains Chimistes qui n'étudient la nature qu'en l'altérant, & qui savent tirer du poison des choses les plus salutaires.

* Cet Ouvrage est en 2. vol. *in* 12. Il est de Mr. l'Abbé *Debonaire*. Voyez *Merc. de Fr.* Nov. 1751. p.95.

FIN.